

**UNIVERSITE GASTON BERGER
DE SAINT-LOUIS
U.F.R DE LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
SECTION DE GEOGRAPHIE**

MEMOIRE DE MAITRISE

Option: Aménagement rural



SUJET:

**Désengagement de l'Etat et Autogestion paysanne :
l'exemple des producteurs rizicoles de Ronkh dans le
Delta du Fleuve Sénégal**



Présenté par:

MAYACINE FALL

Sous la direction de:

Monsieur Oumar DIOP, maître-assistant à l'UGB

Monsieur Abdou DIA, SAED - Saint-Louis

Année académique 1998-1999



DEDICACES

ALHAMDOULILAH

Permettez-moi de dédier ce modeste travail d'étude et de recherche à deux êtres très chers sans qui je suis rien.

Très cher père et ami NGALE FALL et aussi chère maman KHADY FALL, merci pour tant d'efforts et de sacrifices consentis pour l'éducation de vos enfants.

“ Merci d'avoir tout sacrifié et tout enduré pour nos études. Que DIEU, le Tout Puissant, permette à vos fils d'être la fierté de leurs parents.

Dédicaces à tous mes frères et sœurs (Jules, Bintou, Khady, Pape,...) mes oncles Oumar et DJIBY BA pour tout leur soutien et à NDEYE MAREME MBENGUE pour sa contribution.

Je dédie aussi ce travail à tous les paysans du villages de RONKH pour leur collaboration, à tous les paysans de mon pays, car, contrairement à l'adage populaire, le plus vieux métier du monde, c'est ... AGRICULTEUR.

Enfin, une pensée pieuse à notre regretté camarade de deuxième année de Géographie et voisin EL HADJ SEYNI TOURE, que la terre de KAOLACK, lui soit légère.

REMERCIEMENTS

Si ce travail a pu être mené jusqu'à son terme, c'est grâce à l'aide plus que précieuse de nombreuses personnes, qu'il me convient très profondément de remercier et de leur témoigner de toute ma gratitude.

✍ Monsieur **OUMAR DIOP**, Maître-assistant à l'UGB de Saint-Louis, pour l'honneur qu'il m'a fait en acceptant d'encadrer ce travail d'étude et de recherche. Merci Monsieur, pour toute la rigueur que vous avez voulu imprimer à ce travail. De vos entretiens, nous sommes sortis chaque fois, mieux canalisés et orientés dans la réalisation de ce présent travail. Que ce modeste travail, soit à la hauteur de toutes vos attentes.

✍ Monsieur **ABDOU DIA**, de la SAED de Saint-Louis, d'avoir accepté ce co-encadrement avec toute la disponibilité, que ce soit à son bureau ou à son domicile. Merci, Monsieur de toutes vos orientations oh combien précieuses.

Que ce modeste travail d'apprenti-géographe puisse également répondre à toutes vos attentes.

Permettez-moi de remercier par la même occasion, tous les professeurs de la section de Géographie, qui ont à un moment de notre cursus universitaire assuré notre formation. Mention spéciale à Monsieur **ANDRE D'ALMEDA** pour toute sa compréhension.

✍ **MANSOUR HANNE**, si ce travail a pu être réalisé c'est grâce à vous. Voisin de chambre au début, par la suite ami et frère, vous avez tout réalisé, tout. Il m'est très difficile croyez-moi, de trouver les mots les plus appropriés pour vous remercier. Merci, du très fond du cœur voisin, ami et frère.

✍ Si ce travail a pu être ficelé, saisi sur ordinateur et traité également c'est grâce à la très chère maman **SEYNABOU DIOP** dite **TATA**. Merci **TATA** pour toute la générosité et la disponibilité et je prie le bon **DIEU** de vous rendre largement la monnaie. Pour leur participation à la réalisation de ce travail, je tiens aussi à remercier ses collègues **YOYO Camara** et **MAME Sagna**.

✍ Merci aux familles **HANNE** (Sicap Liberté IV) et **LY** (**NIARY TALLY**) pour toute leur hospitalité et leur disponibilité. Pour leur participation à la réalisation de ce travail, je tiens à remercier très sincèrement : **EL Hadj Mouhamed Hanne**, **Emma Hanne**, **Djiby Hanne**, **Seynabou LY**, **Oumar SY**, **Toutou N'diaye**, **Djiby SY**, **Tidjiane LY**, **Oumar LY**, **Abou LY**,...

☞ Monsieur **ABLAYE DIOP**, dit Laye Sow, ami d'enfance pour tout le soutien oh combien précieux, merci mon frère pour tout.

☞ Monsieur **BRAHIM DIOP**, Président de l'ASESCAW, qui de part sa maîtrise de la situation de la riziculture dans le delta, mais aussi de ses connaissances dans le milieu, a permis à l'apprenti-géographe que nous sommes, d'entrer en contact avec les riziers, mais aussi d'avancer dans un terrain presque inconnu.

☞ Merci à ma famille d'accueil à RONKH en l'occurrence Daouda Fall dit Alain et sa femme Aminata Thiam pour toute leur hospitalité durant nos nombreux séjours dans le village. Merci également à Alioune Thiam, AblayeThiam, Saer, Jules.

☞ Merci à tous les gestionnaires des 10 SV de RONKH (Alassaane Fall, Alioune Diop Mao, Ousseynou Sarr, Natogo M'bodji, Ablaye Diaw, Mody Diop, Mademba N'diaye, Djiby Diop, Ousmane Seck) à Ablaye DIOP Berne, Ameth BA, mais aussi à Makhtar Nar Diop (SG de l'Union de Boundoum) et à Ablaye Diop, Comptable de l'Union pour toute leur aide.

☞ Enfin remercier tous mes camarades et amis pour leur contribution et soutien : Astou Samb, Yacine Diop, Alimatou Wélé, Marie N'daw, Moriba M'baye, Ameth Niang, Isseu Diop, Pape Wagué, Momar Voyel, Bouna Diop, Badou, Ismaila Sarr, Mambaye Lô (Tosh), Coumba Guéye, Fatou Thiam, Adama Guéye, Ely Paul Biagui, à tous mes voisins du G₂ D, Moussa Kane, Serigne Cheikh Thiaw, Abdou Diaggne, Aldiouma Dia, Birama M'bodji, Cheikh Wade, DJ Niaye Fall,...

Pour tous ceux que j'ai oublié de citer (.....) s'il vous plaît, voyez-vous dedans.

GLOSSAIRE

Assakal : dîme religieuse, fraction de la récolte prélevée qui est donnée aux plus démunis

Falo : berge, culture de décrue des berges des fleuves et marigots

Fondé : type de sols sablonneux

Hollaldé : terrains des cuvettes de décantation argileuses

Jéeri : terres exondées

M'bathiane : travailleurs saisonniers venus du bassin arachidier, employés pour la moisson du riz

Reunkheu : mot Wolof qui veut dire mûrir

Riji : mot Wolof pour dire labour

Sekko : lieu de pesage du riz pour le paiement de la redevance

Tojat : veut dire offset

Walo : terrains de décrue désigne toute la vallée par opposition aux terres exondées du Jéeri

Waalo : zone géographique voulant désigner une partie de la vallée et qui va de Dagana à Saint-Louis

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADRAO : Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
ANCAR : Agence Nationale du Développement Agricole et Rural
ASESCAW : Association Socio-Economique et Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Waalo
DNDS : Banque Nationale de Développement du Sénégal
CC : Contrat de Concession
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIFA : Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture
CNAPTI : Centre de Formation de la SAED
CNSAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
DPDR/ DSE : Direction de la Planification et du Développement Rural / Division Suivi et Evaluation
DPRV : Division Régionale de la Protection des Végétaux
COFAR : Coordination des Organisations Fédératives Autonomes
CSS : Compagnie Sucrière Sénégalaise
ENDA : ONG Environnement et Développement du 1/3 monde
FAC : Fonds d'Aide et de Coopération (France)
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
F.CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine (taux fixe de change 100 F.CFA = 1 FF. ; 1 Euro = 670 F.CFA)
FMI : Fonds Monétaire Internationale
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GP : Groupement de Producteurs
ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
KFW : Kreditanstalt Fur Wiederaufbau (ONG Allemande)
MAS : Mission d'Aménagement du Sénégal
NEG : Note d'Entretien et de Gestion
NPA : Nouvelle Politique Agricole
OFA : Organisation Fédérative Autonome
OAD : Office d'Aménagement du Delta
ONG : Organisation Non-Gouvernemental
OP : Organisation Paysanne
ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (anciennement Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer)
PDRG : Plans Directeurs Rive Gauche
PIV : Périmètre Irrigué Villageois
PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement
PNVA : Programme Nationale de Vulgarisation Agricole
SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SDRS : Société de Développement de la Riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal

SENCIM : Sénégalaise des produits Chimiques

SPIA : Société des Produits Industriels Agricoles

SV : Section Villageoise

UGIED : Union des GIE du Delta

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

INTRODUCTION GENERALE

Au Sahel, plusieurs décennies de mauvaises conduites des politiques agricoles conjuguées à une sécheresse longue et implacable ont conduit à la faillite des économies agricoles. Cet échec relatif est d'autant plus manifeste, qu'il existe une nette disproportion entre la croissance démographique des pays du Sahel et l'accroissement de leur production agricole.

Cette très forte dépendance extérieure en matière de céréales est préoccupante et cela à plus d'un titre. En effet, outre le fait qu'elle contribue au déficit de la balance commerciale des pays sahéliens, cette dépendance vis à vis de l'extérieur, pose un véritable problème de précarité alimentaire car, dans ces pays, les céréales prédominent au sein des modèles de consommation. Elles représentent même 60 à 70% des apports calorifiques.

Le Sénégal, pays sahélien par excellence, ne déroge pas à la règle. Le taux de croissance de sa population (2,6 à 3% par an) ainsi que son urbanisation croissante (60% de la population en milieu urbain en 2015) et la poursuite de la croissance de la population rurale (2% par an), ne lui laisse d'autres choix, que l'intensification agricole (GRS¹, 1997).

Au Sénégal, de grands espoirs ont été placés dans l'agriculture de la région du fleuve. En effet, la politique de promotion de la riziculture irriguée dans le delta et la vallée du fleuve, fut dès le début, sous-tendue par les objectifs suivants : l'autosuffisance alimentaire et le développement rural équilibré. En réalité, il est plus juste de reconnaître à la suite de Jamin J.Y que : « l'introduction de la culture irriguée répondait à l'origine à un objectif national qu'à une volonté de développement régional, il s'agissait dans des grands aménagements de produire du riz pour nourrir le Sénégal » (Jamin J.Y, 1987).

Ainsi donc, c'est surtout l'objectif d'autosuffisance alimentaire qui était visé dans cette politique. Cet objectif, s'inspire en fait d'un constat banal mais très lourd de conséquences, les Sénégalais, ont une nette préférence pour la consommation de riz en défaveur des autres céréales dites traditionnelles. Cette habitude alimentaire a pour principale conséquence l'importation par le Sénégal de plus de 500 000 tonnes de riz par an (GRS., 1997).

La perspective d'autosuffisance alimentaire participe d'une volonté de rétablir l'équilibre de la balance commerciale du Sénégal, annuellement perturbée par les importations de riz.

¹ Groupe de Recherche Stratégique

Puisque l'objectif de l'Etat sénégalais était de faire participer largement la région du fleuve à l'effort en direction de l'autosuffisance alimentaire du pays, elle deviendra une pièce maîtresse dans le projet de développement agricole du Sénégal. Cela se concrétisera, par la construction de 2 barrages sur le fleuve Sénégal : le barrage hydro-électrique de Manantaly et le barrage anti-sel de Diama. Ces 2 ouvrages hydrauliques répondent aux problèmes que posent la mise en valeur en milieu soumis à l'emprise progressive de l'aridité.

Pour l'Etat du Sénégal, ces 2 barrages sont des instruments appropriés pour promouvoir le développement économique et social de la région de Saint-Louis et, partant, du Sénégal (Fall M.M., 1994).

A la maîtrise de l'eau, c'est un extraordinaire potentiel foncier qui devrait être mis en valeur dans la région du fleuve à travers l'agriculture, plus précisément la riziculture.

La construction sur le fleuve des 2 barrages, était censée permettre à l'agriculture de cette partie du pays de disposer d'eau d'irrigation à toute période de l'année et donc d'autoriser une intensification de l'agriculture en général et de la riziculture en particulier.

Avec la levée de la contrainte eau, l'aménagement de terres cultivables et l'introduction en milieu paysan d'un paquet technologique constitué de techniques culturelles «parachutées» par la SAED, toutes les conditions étaient réunies pour un décollage spectaculaire de la production rizicole.

Hélas, la réalité se présenta autrement, sous un visage bien différent du tableau idyllique esquissé au début. En effet, un regard même superficiel, sur la situation actuelle de l'agriculture dans la région, laisse voir une réalité bien différente de ce qui était prévu. Le moins qu'on puisse dire alors c'est que la riziculture dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal n'a pas concrétisé tous les espoirs placés en elle. Pour preuve, le Sénégal importait en 1992, 20 fois plus que la production nationale de riz commercialisée (Yung J.M., 1992) et malgré l'ampleur des investissements qui lui sont consentis, la production de riz dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal est en crise.

Plus que jamais donc, le Sénégal est dépendant de ses importations de riz et donc très loin de l'autosuffisance alimentaire avec 640 000 tonnes d'importations annuelles de riz (Seck T.A., 1997).

Alors que la croissance urbaine augmente plus vite que la croissance de la production céréalière et la croissance démographique plus vite que la production agricole, l'option en terme d'autosuffisance alimentaire donnant la priorité à la riziculture dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal, paraît même de moins en moins réaliste.

Dès lors, s'il est prématuré voire exagéré de parler d'échec de la mise en valeur agricole du delta et la vallée du fleuve Sénégal, force est au moins, de reconnaître qu'il existe de réelles entraves à la suite du projet initial. La situation de la riziculture irriguée dans cette zone, est plus que préoccupante.

D'ailleurs, face à la l'urgence de la question, l'ensemble des bailleurs de fonds intervenant dans la filière, réunis en concertation avec les divers opérateurs économiques présents dans la dite filière et les Pouvoirs Publics ont conclu que la crise de l'agriculture irriguée dans la vallée et le delta, «relève de problèmes structurels qui vont au delà des difficultés conjoncturelles rencontrées par la filière rizicole» (Ministère Agriculture du Sénégal., 1997).

* Pour la riziculture, la zone du delta est incontournable à plus d'un titre. En effet, la riziculture de cette zone est celle qui est à la «pointe», la plus «avancée» de la riziculture de la région du fleuve. L'on dit même que si le développement de la riziculture devait être effectif dans la région du fleuve, se serait certainement à partir du delta qu'il devrait être amorcé et cela pour différentes raisons objectives :

- d'abord, c'est dans le delta que l'on rencontre les OP les plus puissantes et les plus dynamiques ;
- ensuite, les terres aménagées les plus importantes s'y trouvent ;
- enfin et surtout, c'est dans le delta que l'expérience de la riziculture irriguée est la plus « ancienne ».

PROBLEMATIQUE

L'absence de traditions hydrauliques dans la vallée du fleuve Sénégal et la volonté politico-économique, hier du colonisateur et aujourd'hui des pouvoirs publics, à développer l'irrigation, a amené l'Etat à jouer les premiers rôles de la formulation des choix et de la planification des aménagements à l'organisation et au financement du processus de production. Le delta avec l'opération 30 000 ha, a été «décrété» zone pionnière dans cette aventure de masse sous l'encadrement de la SAED.

Forte de sa mission, la Société d'encadrement devenue par la suite Société Nationale, (loi du 10 juillet 1981) se voyait attribuer de pleins pouvoirs allant de l'aménagement du réseau, en passant par le crédit jusqu'à la commercialisation de la nouvelle spéculation (riz) ; mettant du coup les populations locales en rades, « ne disposant en usufruit que d'une parcelle et suivant un programme d'exploitation à la fixation duquel ils n'ont pas été pleinement associés » (BA A, DIOP ND, 1987). Ceci semble confirmer cette réflexion de Matar Gaye¹ qui soulignait : « qu'il est de nos jours reconnu, que la SAED, s'intéressait plus à la réalisation de programmes chiffrés qu'au développement réel du système coopératif ».

Cette gestion étatique, centralisée, présenta dès le début des années 80, les symptômes d'un essoufflement généralisé dans tous les grands périmètres (rendements faibles, vieillissement des aménagements, enherbement, salinisation et alcanisation des terres...). Après donc, 20 ans d'exercice, on constatait que la SAED, n'avait pas totalement réussi dans sa mission et les énormes moyens consentis avaient ouvertement contrasté avec les résultats obtenus.

L'omniprésence de l'Etat dans toute la filière hydro-agricole, qui s'est avérée très coûteuse pour les finances publiques, a amené celui-ci, à l'instigation des bailleurs de fonds à réviser sa politique d'intervention dans la filière en définissant une NPA en 1984. Une des composantes majeures de la NPA, est la suppression des subventions de crédits de campagnes accordés jadis, ainsi que le désengagement de l'Etat de certaines fonctions de production transférées aux OP (organisations paysannes) ou aux privés. Parallèlement, la CNCAS prend le relais de la SAED et accorde aux groupements paysans et individuels qui satisfont à ces conditions bancaires, des crédits de campagne .

Cette réforme profonde, brutale, effective à partir de 1989, inaugure l'ère d'un nouveau type de paysan responsabilisé, appelé à trouver des stratégies pour que ce glissement des responsabilités soit réussi.

Ronkh, qui constitue un des 7 villages du périmètre réhabilité de Boundoum à travers ses structures paysannes, n'a pas échappé à cette nouvelle orientation. A coté

¹ Gaye Matar : les coopératives rurales au Sénégal et l'expérience de la responsabilisation in la Politique Agricole au Sénégal préparée par R. James Bingen et E. W Crawford, vol 1, n°2, 1989, 551 pages.

des OP de base (10 sections villageoises (SV) membres du GIE, Union des OP de Boundoum (gestionnaire des aménagements hydro-agricoles du périmètre), prolifère toute une constellation de petits périmètres privés et de GIE. C'est ainsi que depuis la recherche du financement, en passant par la gestion des aménagements, la commercialisation jusqu'au recouvrement des exigibles, les producteurs de Ronkh sous la tutelle de l'Union, ont su répondre aux défis du transfert.

Les paysans de Ronkh et leurs OP à l'image de tous les autres du périmètre de Boundoum, ont su montrer une réelle capacité d'adaptation aux défis que le désengagement brutal de l'Etat leur lançait. Cependant, les résultats certes, encourageants ne doivent point occulter les nombreuses contraintes qui assaillent les riziculteurs (concurrence de la brisure de riz importé, renchérissement du coût des intrants, crédit, foncier, salinisation, formation ,...).

En fait, ces difficultés rencontrées par les producteurs de Ronkh sont en définitive ceux de tous les riziculteurs du delta. Les divers types d'aménagement qui se sont successivement mis en place dans la vallée et leurs structures d'organisation variées, ne traduisent-ils pas de la recherche continue de modèles techniques et de schémas organisationnels d'une politique d'aménagement dont les contours restent encore à parfaire ?

L'objectif général de l'étude est d'analyser cette gestion par les paysans de leurs aménagements hydro-agricoles suite au désengagement de la SAED. Nous viserons ainsi, un certain nombre d'objectifs spécifiques :

- l'évolution des rapports entre les producteurs et les différentes institutions (SAED ,CNCAS, ...) ;
- la portée et les limites des actions paysannes ;
- les contraintes et perspectives de développement de la riziculture dans le périmètre.

JUSTIFICATION DU THEME CHOISI

Un certain nombre de critères ont présidé au choix de ce thème.

- C'est d'abord, parce que la plupart des études réalisées à RONKH, qui rappelons le, a une grande expérience en matière d'autogestion, se sont faites durant la période étatique. Alors qu'il s'agit aujourd'hui de voir 10 années après (1989-1999), la portée et les limites des actions paysannes et leurs perspectives d'amélioration ;
- Mais aussi, parce que les problèmes d'innovations en milieu paysan constitue un objet de recherche pertinent pour les sciences sociales et humaines, en vue de comprendre les changements et bouleversements des sociétés rurales ;
- C'est enfin, une analyse dans ce contexte de décentralisation entamée plus connu sous le nom de régionalisation, visant des structures paysannes fortes capables de générer des ressources nécessaires pour l'autogestion de leurs communautés rurales.

METHODOLOGIE

La méthodologie est dans les sciences en général, et dans les sciences sociales en particulier, une mesure grâce à laquelle, on peut juger objectivement de la validité voire de la recevabilité d'un travail qui aspire à la scientificité. Bien que notre prétention ne soit pas de revendiquer à une quelconque scientificité du présent travail de recherche, nous avons essayer tout au long du déroulement de ce dernier, de nous tenir à une exigence de rigueur car, en fin de compte, la méthodologie n'est qu'un moyen, le plus sûr certainement, d'accéder à la validité des résultats.

Pour tenter donc d'atteindre les objectifs assignés à notre travail, nous avons adopté une méthodologie, qui s'articule autour de trois phases : la phase exploratoire, la phase de collecte des données et la phase de traitement des données.

- La phase exploratoire correspond à une étape de la recherche où il s'agissait de recueillir le maximum d'informations théoriques sur le thème de l'étude avec la revue documentaire. Cette recherche documentaire avait pour but principal, de nous permettre de poser les fondements théoriques de la présente étude. Cela nous a permis de visiter partiellement la production scientifique sur les questions de désengagement de l'Etat et d'autogestion paysanne qui ont été faites par des chercheurs auprès des centres de documentation (SAED, ADRAO, ISRA, CIFA, ORSTOM, OMVS, Bibliothèques Universitaires,...)
- La phase de collecte des données quant à elle, a nécessité des entretiens individuels mais aussi des discussions de groupes avec les producteurs locaux.

- Pour les entretiens individuels, nous nous avons privilégié l'approche axée sur les organisations locales de production. Cette approche est motivée par le fait que dans le périmètre, l'organisation de la production est telle qu'il y a une forte détermination de l'OP de base sur les décisions du producteur de base. Il y a un effet «section villageoise» très marqué dans les décisions des exploitants agricoles de la zone. De sorte que la connaissance du cas de quelques exploitants membres d'une SV donnée, peut parfois suffire pour extrapoler sur la situation des autres membres de la dite SV.

Les discussions de groupes que nous avons animées durant ce travail, se sont déroulées principalement au niveau du Sekko, pendant les opérations de recouvrement des exigibles. C'étaient des discussions à thèmes, et une fois que nous avons introduit le thème de discussion, les participants engageaient là-dessus un débat libre de toute intervention de notre part. L'objectif visé, était de recueillir une mentalité et une opinion de groupe par rapport à certaines questions, mais aussi et surtout, de confronter les opinions et points de vue dans le cadre d'un débat contradictoire. Concrètement les discussions, nous ont permis de mesurer l'impact du désengagement dans la production, de connaître les nouveaux rôles des institutions de services (SAED surtout), de jauger de la place de l'Union de Boundoum dans la gestion des aménagements transférés, mais aussi d'identifier, selon l'avis des producteurs, les principaux problèmes de la filière rizicole et les perspectives de développement de celle-ci.

- La phase de traitement des données, enfin, a très logiquement succédé à celle de la collecte des données dans la chronologie de ce travail de recherche. Elle s'est principalement résumée à 2 tâches essentielles : le dépouillement des données de l'enquête et la saisie du document à l'étude avec les logiciels informatiques.

HYPOTHESES DE RECHERCHE

Pour le travail, 2 hypothèses ont guidé notre recherche. Ces 2 principales hypothèses sont les suivantes :

- les problèmes structurels (contraintes physiques, problèmes socio-économiques,...) sont les contraintes majeures à la production au niveau de RONKH au delà même des difficultés conjoncturelles.
- L'union des OP, structure juridique gestionnaire des aménagements hydro-agricoles est un support considérable pour les OP de base de RONKH : passeur social des innovations, elle joue aussi le rôle de suppléant de la SAED dans l'encadrement et l'assistance aux organisations de base.

MOUVEMENTS DE L'ETUDE

Notre plan de travail tournera autour de 3 grandes parties :

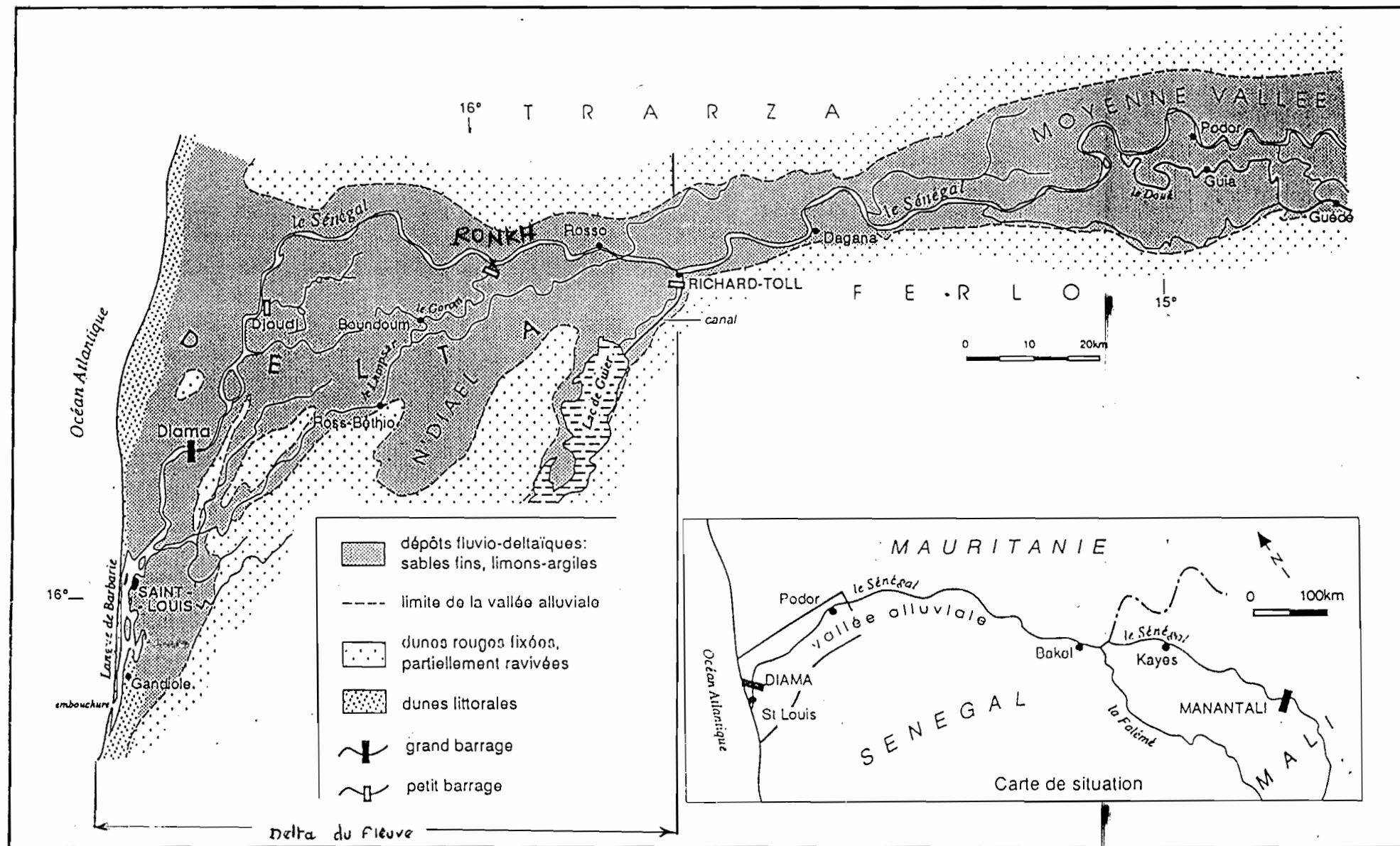
- *PREMIÈRE PARTIE* : Présentation de la zone d'étude, comme support à l'étude ;
- *DEUXIÈME PARTIE* : Le désengagement et l'autogestion paysanne : de la SAED aux OP de RONKH ;
- *TROISIÈME PARTIE* : Performances, contraintes et perspectives de développement de la riziculture dans le périmètre.

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

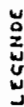
« Le développement rural n'est pas seulement un problème technique et qu'il ne peut réussir sans une connaissance non seulement du milieu physique, mais plus encore du milieu humain, de ses structures sociales et mentales et de ses possibilités d'évolution ».

Vennetier, 1966



Carte n°1 : Partie inférieure de la vallée alluviale du Sénégal

ESQUISSE MORPHOLOGIQUE



En noir, le fleuve Sénégal et ses affluents
En gris, bras anciens, le chifre correspondant à un
essai de datation relative le situant le plus ancien.
Direction des alignements dunaires
En trait plein, courants actuels de remplissage ou début
de la crue
En traits noirs doubles, courants actuels en nappes de
pleine crue.
Tireté, courants anciens en nappes de crue prouvée,
casser encore à fleur de actuelle.
Lignes anciennes pointillés plus serrés indiquent
un relief fortement marqué, quand une direction ap-
paraît elle correspond alors à une orientation di-
recte de petites ondulations par rapport aux
principales.
Zones à mares correspondant à un très faible
relief et à un sol imperméable (souvent par
suite de cuirasse ferrugineuse à faible profondeur)
Terres
Sable coquiller (dépôt marins côtiers)
Sables limons d'anciennes levées démantelées.
Ligne des grands bas fonds du centre nord du delta
Last Imperaire

J.F. Tourand¹ ou Jean Dubois, qui lui préfèrent la notion de pseudo-delta car il n'y a qu'une seule embouchure que remontaient les eaux marines à l'étiage. Félix Brigaud (1961) renchérit : « à partir de Dagana, la zone d'inondation s'élargit et en aval de Richard-Toll, le fleuve se divise en plusieurs bras qui se rejoignent ensuite pour donner qu'une seule embouchure ».

Jean Tricart (1954), pour sa part, récuse cette définition de pseudo-delta, car selon lui, le delta du Sénégal, répond à tous les éléments génétiques de la définition d'un delta typique. Tricart, poursuit en disant que c'est une construction alluviale de niveau de base édifiée dans une nappe d'eau. Cette appellation de « delta typique » de Tricart, semble la mieux partagée car, génétiquement, un delta est défini comme étant une accumulation de matières dans une nappe d'eau.

Ce delta actuel, donne sur l'océan Atlantique par une côte rectiligne bordée par une grande plage appelée Langue de Barbarie, les eaux débouchent sur la mer par une seule brèche, la crue divisée en multiples chenaux va se rassembler en un courant unique avant de franchir les dunes littorales et se jeter à la mer.

I.1.2 - Origine du delta

L'histoire de sa formation est une succession de dépôts de dunes continentales, d'érosion et d'alluvionnement marins et coquilliers consécutifs aux phénomènes de régressions et de transgressions marines du Quaternaire pendant les périodes alternativement sèches et humides (J. Dubois., 1967).

Cette histoire tourmentée, tour à tour marine, lagunaire, continentale, fluviale, ou désertique a abouti, à une juxtaposition d'unités géomorphologiques diverses enchevêtrées, souvent pas bien individualisées (voir carte 2).

Au maximum de la dernière transgression marine de Nouakchottien, (5500 ans BP) la mer atteignait, occupait plutôt toute la vallée du fleuve Sénégal jusqu'aux environs de Bogué à 250 km de la côte, transformant la vallée inférieure à un énorme rias.

I.2 - Aperçu géologique

Le delta appartient au bassin sédimentaire Sénégal-Mauritanien. C'est une région subsidente qui a connu un jeu de failles. Deux principales séries stratigraphiques ont présidé à la formation du bassin sédimentaire :

- au secondaire, s'est mise en place la première série stratigraphique ;

¹ Jamin P.Y, Tourand J.F : Evolution de l'agriculture et de l'élevage dans une zone de grands aménagements : le delta du fleuve Sénégal sur les cahiers de la recherche- développement, n°12, Décembre 1986, page 21 -31.

- la seconde série est Tertiaire (Eocène) avec des dépôts argileux calcaires. Ils recouvrent les sédiments du Maestrichien c'est-à-dire, de la première série stratégique.

Durant ces deux périodes (Secondaire et Tertiaire), la région connaissait une dynamique de sédimentation. Elle était encore stable mais au Quaternaire Récent d'importants changements climatiques ont rendu la zone instable. Le socle paléozoïque est affecté par l'activité tectonique, la couverture sédimentaire mise en place est bouleversée.

Selon P. Michel (1973), Audibert a fait ressortir des failles en bordures orientales du delta. Deux d'entre elles, les principales sont orientées SW-NE tandis que, les petites failles orthogonales sont de direction WNW-ENE.

Le delta marque également la formation de cuirasses ferrugineuses avec en surface, des dépôts sablo-argileux du Continental Terminal.

I.3 - Un micro relief particulier

Ronkh, comme la majeure partie du delta, est caractérisé par la platitude du relief. En effet, à partir de Richard-Toll, les levées fluvio-deltaïques qui caractérisent le relief s'aplatissent. Il n'est accidenté que dans sa partie SW par d'anciennes dunes. Selon l'OMVS (USAID, 1990), 73,83 % de la superficie du delta a un côte inférieure à 2 mètres.

Cependant quelques reliefs dont l'altitude peut atteindre 15 m de haut

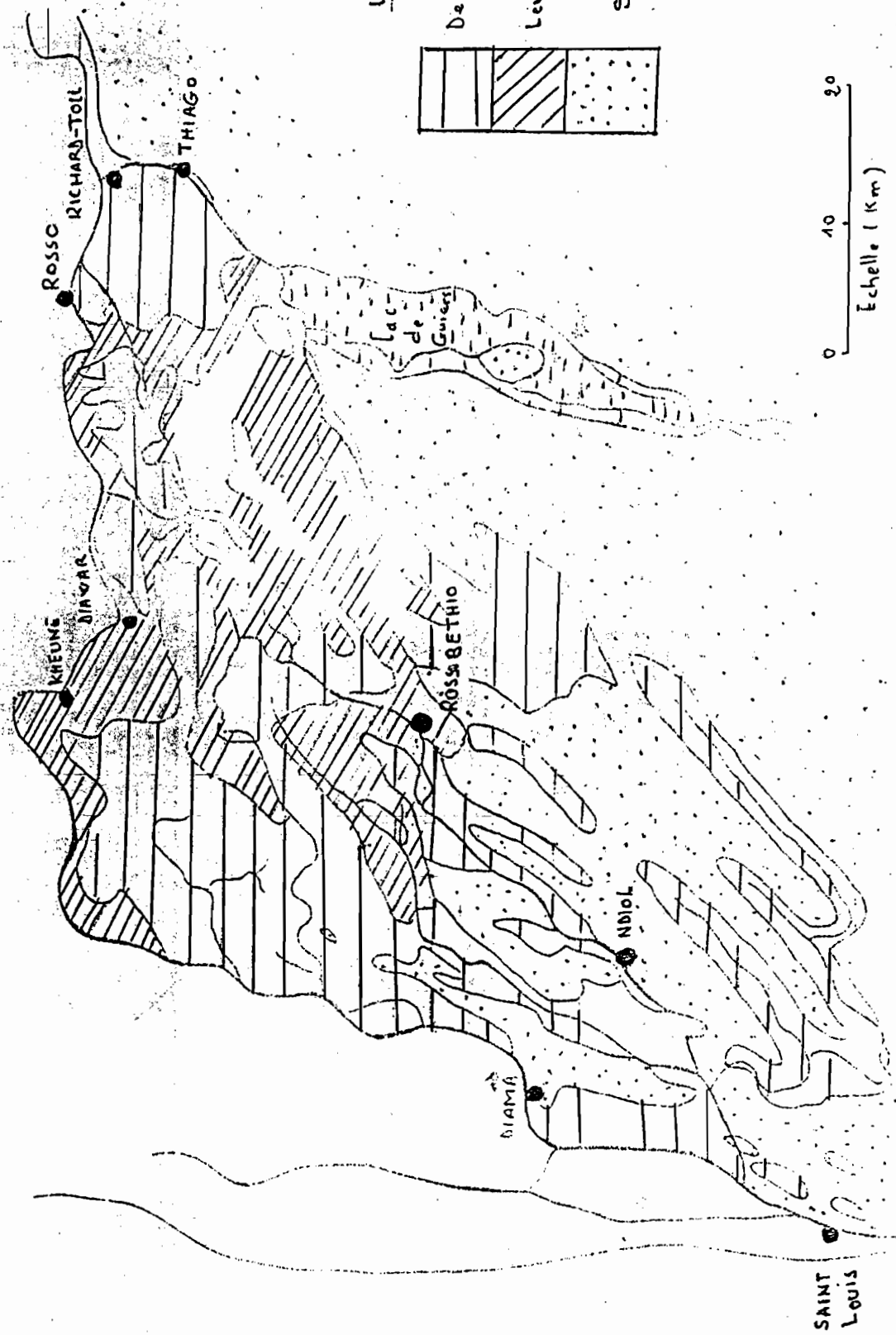
- Les "tound"¹ appartenant aux dépôts ogoliens, exemple : Tound Besset près de Ross Béthio.
- Les dunes récentes du littoral et les dunes fixées du système ogolien qui peuvent atteindre quelques mètres de haut.

Ronkh, qui nous intéresse présentement est caractérisé par une platitude du relief, ni « Tound », ni dunes ogoliennes ne sont répertoriés dans l'espace, qui est par contre meublé par des champs de nébkhas (petites dunettes qui se forment à l'arrière des buissons et s'allongent comme une flèche dans le sens des vents dominants).

Les cordons littoraux plus exactement les dunes ogoliennes apparaissent sur la rive droite mauritanienne, ce qui explique l'absence de cultures du Jéri dans la zone par rapport aux dynamiques cultures de Walo.

¹ Anciennes dunes arasées

Carte n° 3: Répartition des principaux types de terrains dans le Delta du Fleuve Sénégal
(ISRA, 1984)



I.4 - Pédologie

Les sols du delta en raison de la proximité de l'océan et de la transgression marine sont généralement salés. Selon Pierre Michel ¹, le sel est prédominant dans la pédologie du delta.

Le problème des sols et de la salinité concerne essentiellement la zone du delta. En effet, il y a 5500 ans BP au maximum de la transgression marine du Nouakchottien, la mer a envahi la basse vallée. C'est ainsi que le fleuve a formé un grand bourrelet de berge et un delta étendu ². Les levées fluvio-deltaïques sont constituées de sables fins et de limons tandis que les cuvettes argileuses, elles sont composées de vertisols topomorphes et de sols argileux gris noirs qui se gonflent en saison humide et se rétractent en se crevassant par un réseau de fentes de dessiccation en saison sèche (voir carte 3). Leur perméabilité en grand, fait évaporer les solutions du substratum, entraînant des efflorescences dans les sols salés.

Ces sols ne sont pas favorables à n'importe quelle culture, le riz est une des plantes qui s'y adapte le mieux, même si l'irrigation qui nécessite le drainage risque de poser problème, si les sols sont en même difficiles à drainer.

Ainsi donc, la fertilité des sols deltaïques est ici mise en question, pourtant selon Abdou Dia ³, le colon le savait au moment où il choisissait de mettre en valeur cette partie du Sénégal.

C'est donc un ensemble de sables gris plus ou moins argileux qui prédomine dans le delta (Gaye C.B., 1992).

Dans la localité de Ronkh, on a pu recenser différents types de sols qui sont les suivants en fonction du degré de salinité :

- ♦ Les sols à encroûtement salin superficiel, aucune végétation, ils se présentent en surface par une croûte blanche ou jaunâtre plus ou moins épaisse. Leur pédogenèse, est encore constitué par une nappe phréatique à faible profondeur et très riche en chlorure de sodium qui favorise la présence de croûtes salines. Ces sols sont sans valeur agronomique, la teneur en matières organiques diminue avec la profondeur mais donne parfois aux horizons supérieurs un caractère légèrement tourbeux.
- ♦ Les sols salins à horizon superficiel, ils sont proches des précédents, mais se différencient par certaines caractéristiques physico-chimiques, par une végétation et une localisation caractéristique. On les rencontre dans les terres Hollaldé de la

¹ Michel .P :Pédologie dans Atlas National du Sénégal, planche 14, Dakar, 1976.

² Michel .P, Sall .M : Modelés et sols in Atlas Jeune Afrique, le Sénégal p 45 , Paris, 1983.

³ Abdou Dia : Conseiller Technique du PDG de la SAED, Conférence sur les problèmes de l'aménagement dans la vallée, Université de Saint- Louis, 16 juillet 1993.

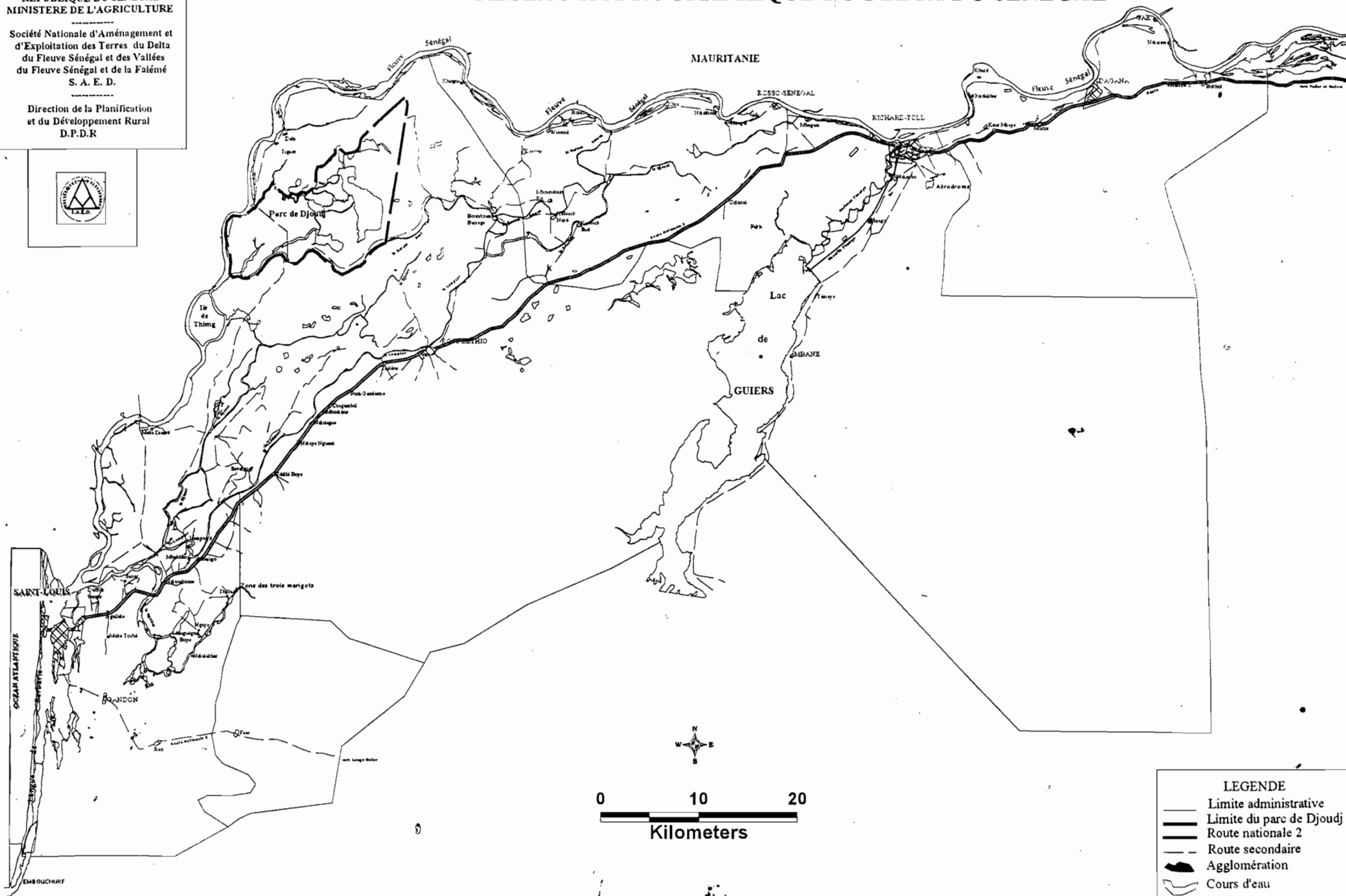
REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Société Nationale d'Aménagement et
d'Exploitation des Terres du Delta
du Fleuve Sénégal et des Vallées
du Fleuve Sénégal et de la Falémé
S. A. E. D.

Direction de la Planification
et du Développement Rural
D.P.D.R



RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU DELTA DU SENEGAL



LEGENDE

- Limite administrative
- Limite du parc de Djoudj
- Route nationale 2
- Route secondaire
- Agglomération
- Cours d'eau

cuvette de décantation argileuse. La salinité, est moyennement forte et une végétation clairsemée y est portée.

- ♦ Les sols salins très acides de la cuvette, ici le PH est inférieur à 5, les sols portent une végétation moins diversifiée à cause du sel, mais surtout l'acidité rendue par les produits toxiques déversés lors du drainage.
- ♦ Les sols rarement inondés et dont la salinité s'est concentrée en surface par une végétation à acacia seyal. L'acacia nilotica prédomine là où la salinité et l'inondation sont plus importantes.

En définitive, l'analyse des types de sols leur confère un dénominateur commun qui est sel. L'origine du sel dans les sols deltaïques est double :

- ♦ de Richard-Toll à St-Louis, on peut dire que c'est le sel fossile du Nouakchottien (Tricart, géomorphologie du delta, Mars 1954) ;
- ♦ il y a aussi le sel actuel, quand le débit était faible, la marée remontait ainsi occasionnant une infiltration du biseau salé dans le cours inférieur, ce qui a donné le sel actuel .

Donc dans la plupart des cuvettes du delta au point de vue régime sédimentaire, on notait une alternance de sédimentation et de déflation éolienne. Le système fonctionnait de cette façon jusqu'en 1964, date à partir de laquelle la mise en place de la digue périphérique a perturbé le système. Les cuvettes sont remplies par les agents d'aménagement, le régime sédimentaire n'existe plus.

I.5 - L'hydrologie

Le régime hydrologique du fleuve Sénégal est caractérisé par une périodicité annuelle des crues en hivernage (Août, Septembre), des décrues en saison sèche (Mars, Avril, Mai) et un écoulement lent des eaux du fait de la pente très faible surtout en aval. Le réseau hydraulique avec ses multiples bras parcourt toute la zone du delta alimentant en eau les aménagements hydro-agricoles.

- ❖ Le Gorom, il prend sa source sur le fleuve Sénégal au point appelé RONKH à 110 km de l'embouchure. Il est long de 60 km, à partir de la station de pompage de RONKH, le Gorom coule en direction de 2 cuvettes : celle du Djeuss-Diambar à l'Est. A la hauteur de la dépression de Djeuss-Diambar, il prend la direction Ouest et alimente en rive gauche 2 marigots ; le Kassack et le Diovol. Le Gorom coule toujours Est-Ouest en bordant les cuvettes du Djoudj. Il faut noter qu'aussi que tous les périmètres privés des producteurs de Ronkh, jonchent le Gorom amont qui alimente en eau les aménagements notamment dans le secteur de Diawel.

- ❖ Le Lampsar, est rattaché à Kassack au pont Grandi et rejoint le Gorom près de Boundoum Barrage pour former l'axe Gorom-Lampsar. Ces eaux, sont très sollicitées pour les aménagements hydro-agricoles qui disposent en outre, de stations de pompage. Il rejoint le fleuve Sénégal en aval de Diama .
- ❖ Le Djeuss, situé entre Lampsar et Gorom est rattaché au premier à sa partie avale.
- ❖ Enfin, le Lac de Guiers, situé dans une dépression longue et vaste et qui la plus importante réserve d'eau douce du pays avec 7km de large sur 50km de long et un volume estimé à 800 m3. Il alimente Dakar en eau potable, la CSS et depuis 1989 des aménagements hydro-agricoles.

I.6 - Le climat

Le climat de la zone du delta, a un caractère sahélien. En effet, la mousson venue du Sud, atteint tardivement la région Nord du pays et s'en retire de manière précoce rendant très aléatoire les conditions d'une agriculture sous-pluie : déficit pluviométrique considérable, réduction la durée de la saison humide (Juillet, Août Septembre). De plus, la croissance d'amont en aval du gradient pluviométrique qui caractérise la vallée s'est conjuguée au cours des 20 dernières années avec l'installation d'une sécheresse très préoccupante (voir tableau n.1).

Tableau n°1 : Reconstruction des moyennes annuelles de précipitations avant et après 1972.

Stations	Moyenne avant 1972	Moyenne 1972-1987	% Réduction	Moyenne 1987-1995	% Réduction
Dagana	320	184	43	243	24
Podor	317	176	44	222	30
Matam	526	298	43	344	35

Source : GERSAR-CAGG et al., 1990 et Service Régional de l'Agriculture de St- Louis pour la période 1987-1993.

La persistance de la sécheresse réduit, d'année en année, la portée de la grande crue. Il en a résulté une limitation des étendues mises en valeur par le système agricole traditionnel aux seules cuvettes de décantation argileuses atteintes par la crue et au falo « pente douce de la rive convexe des méandres » (Diop Ndiacé, 1989). le tableau suivant, analyse spécifiquement le cas de la zone du delta à partir du poste de Rosso-Bethio qui est au centre du delta.

Tableau n°2 : Pluviométrie année 1996-1997 dans le delta.

MOIS	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		ANNEE	
STATION ROSS- BETHIO	Haut	Nb.j	Haut	Nb.j	Haut	Nb.j	Haut	Nb.j	Haut	Nb.j
	2,3	2	205,3	10	83	6	-	-	292,3	18

Haut = Hauteur en mm

Source : Statistiques Régional de St-Louis en 1997.

Nb.j = nombre de jour

Du fait de l'influence maritime vers l'Ouest, on peut distinguer dans le delta, 3 zones climatiques plus ou moins bien marquées :

- ♦ un climat type canarien dans la zone de Saint-Louis, où les températures tourment aux environs de 22°C ; c'est le bas delta ;
- ♦ un climat type Sahélien aride, dans la zone de Richard-Toll où l'influence de l'harmattan domine celle de l'alizé maritime ; c'est le haut delta ; .
- ♦ enfin, un climat intermédiaire dans le moyen delta, alternativement soumis à l'influence des alizés et de l'Harmattan.

❖ Les températures

Les températures varient selon les mois et saisons. On note au mois de Décembre et au mois de Février des températures variant entre 15° et 18° et un maximum en Mai-Juin avec parfois 45°C.

❖ L'évaporation

Elle s'accroît avec la continentalité, elle augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral. Elle est relativement faible à Saint-Louis : environ 1500 mm ; elle passe à 2500 mm à Richard-Toll.

❖ L'insolation

La durée du jour dans le delta varie entre 13 heures 15mn et 13heures 10mn en Juin.

1.7 - La végétation

La végétation est l'image vivante du climat et des types de sol. Le couvert végétal est un élément fondamental qui participe à l'équilibre écologique d'un milieu donné. Sa destruction massive a toujours eu des conséquences sur le comportement des autres facteurs naturels (climat, sol etc.).

Dans le delta, les forêts de gonakiers (*acacia nilotica*) avaient contribué à la stabilisation des sols, mais elle connaissent une dégradation poussée pour cause de pâturage. La réduction de la crue et l'option pour l'irrigation à grande échelle, ont fini de rétrécir considérablement, anéantir même les surfaces de gonakiers. D'où une avantage exposition des sols à la dynamique de remobilisation par déflation éolienne.

Cependant quelques espèces ont été recensées dans le milieu :

- ♦ sur le Fondé, quelques *acacia seyal* (bulbi), des buissons (*salvador persica*) et divers graminées ;
- ♦ le Hollaldé, qui portait naguère une forêt d'*acacia nilotica* (gonakier) n'en compte que quelques uns, suite au déboisement.

Pour la flore herbeuse, on rencontre :

- ♦ le *typha australis*, utilisé dans la confection de nattes et de clôture ;
- ♦ Le *nymphéa lotus* («diakhar»), son fruit est comestible, cru ou séché .

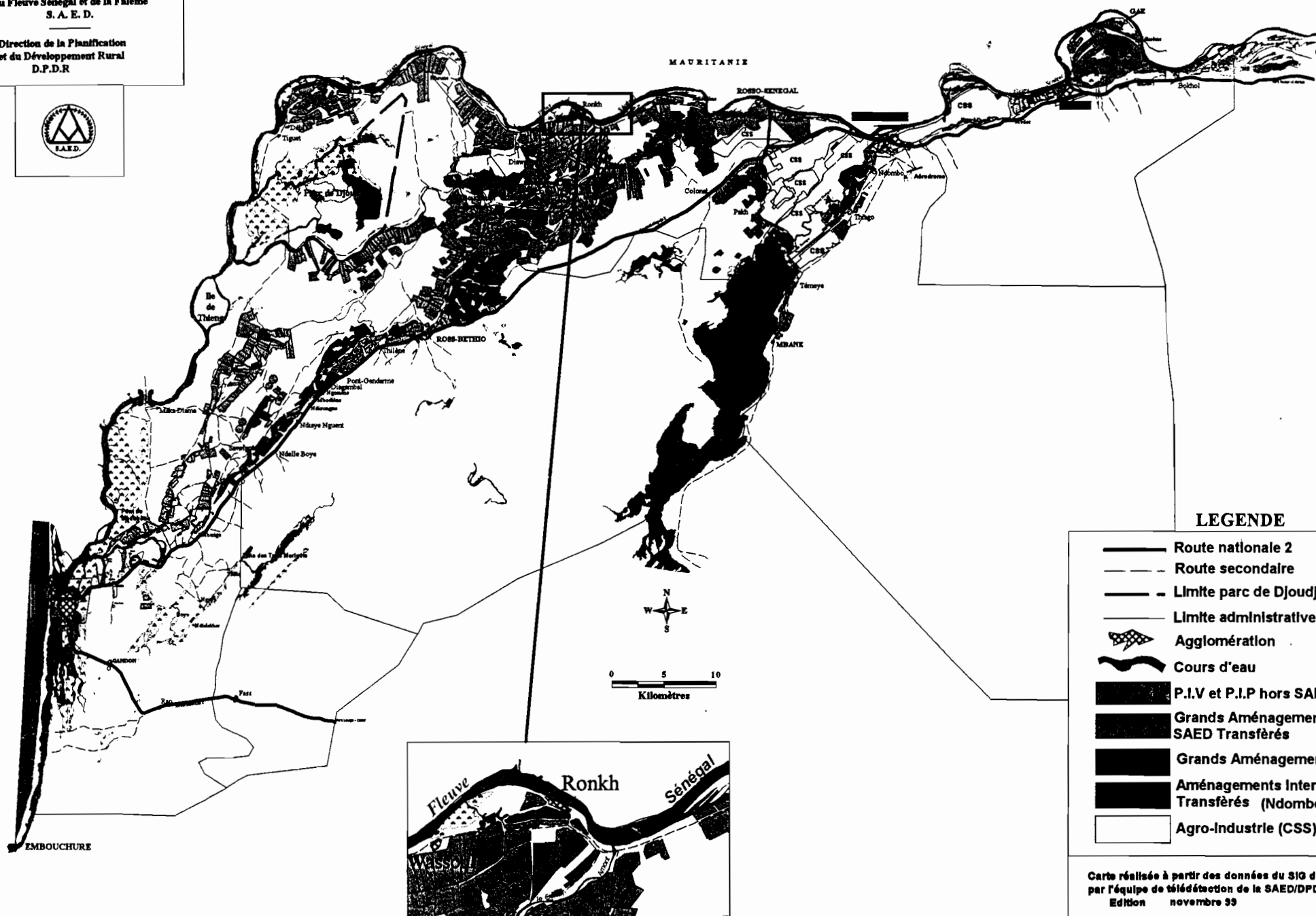
Toutes ces conditions physiques du milieu, exercent une contrainte majeure sur les activités agricoles de type traditionnel. Elles influencent, dans une large mesure la répartition des hommes à travers le territoire régional.

II - LE MILIEU HUMAIN

La région de Saint-Louis comptait 680 000 habitants en 1988 ¹. Elle occupait l'avant dernier rang dans le classement national en terme de charge humaine : sa densité était de 15 habitants au km² (moyenne nationale : 35 habitants au km²). Le principal secteur de concentration humaine d'une relative importance coïncide avec le delta et la basse vallée (densité départementale de Dagana : 48) alors que plus on s'éloigne de la mer et du fleuve, plus un vide humain fait écho à l'immensité des étendues : dans le Ferlo « Matamois », zone aride par excellence, la densité peut tomber à 2 habitants au km² (Service Régional de la Statistique de Saint-Louis, 1990).

Les incidences de l'aridité sur l'épanouissement des systèmes traditionnels de mise en valeur représente un poids important dans les facteurs explicatifs de l'émigration régionale. En effet, s'il est vrai que la migration est une donnée très ancienne dans la vallée du fleuve, la persistance de la sécheresse, depuis 1970, a intensifié, les flux de la population vers le centre Ouest à la recherche de revenus compensatoires.

¹ Recensement Général de la population et de l'Habitat



LEGENDE

- Route nationale 2
- - - Route secondaire
- - - Limite parc de Djoudj
- - - Limite administrative
- Agglomération
- Cours d'eau
- P.I.V et P.I.P hors SAED
- Grands Aménagements SAED Transférés
- Grands Aménagements SAED
- Aménagements Intermédiaires Transférés (Ndombo/Thiango)
- Agro-Industrie (CSS)

Carte réalisée à partir des données du SIG de la SAED
par l'équipe de télédétection de la SAED/DPDR/DSE
Edition novembre 99

En raison des mouvements anciens et récents de population, la composition ethnique dans le delta s'est diversifiée mais reste toujours dominée par les Wolofs, les Peulhs, les Maures.

Ronkh, situé dans le moyen delta est un de ces 103 villages et hameaux de l'Arrondissement de Rosso-Béthio, il fait partie de la Communauté Rurale de Rosso-Sénégal. Le village de Ronkh, forme avec Kheun, Diawar, Wassoul, Diadium, Boundoum-Barrage et Boundoum Est, le grand périmètre de Boundoum, initié par l'OAD à partir de 1963-1964 et achevé par la SAED.

Le village est riverain du fleuve Sénégal et distant de l'embouchure de 110km. On peut l'atteindre soit par Rosso-Béthio par une piste latéritique, soit par Rosso Sénégal dont il est distant de 25 km (voir carte de repérage).

II.1 - Historique du village

Le village de Ronkh, fut créé vers 1121 par 3 frères : Macissé, Reuy Thiaka et Sonko qui venaient de Khole vers le Nord. C'étaient des pasteurs à la recherche de lieu paisible, et comme le village se présentait comme une île, ils sont restés.

D'après les anciens, le chef du village en personne, le nom du village, vient du mot Wolof «reunkheu». En effet, les villageois à l'époque, après avoir poursuivi une antilope, l'ont attrapé et ont décidé de le garder sur le lieu jusqu'à ce qu'elle devienne adulte. Et c'est donc de ce " reunkheu " qui littéralement veut dire mûrir, que vient le nom du village de Ronkh.

Par souci de démocratie, les 3 frères firent appel à un quatrième «honnête homme», originaire de Khoumssan (village de la rive droite Mauritanienne) dans la gestion du village. Le vieux Mangalaye N'diouck, chef actuel du village, est descendant de ce dernier et c'est cette famille qui préside aux destinées du village de père en fils. Le chef du village très respecté et écouté, est chef spirituel (Imam du village) et temporel. Avec l'aide de quelques sages, ils sont les arbitres dans les problèmes de ménages et les conflits sociaux qui éclatent parfois entre les villageois.

Ronkh, est donc un des premiers villages du delta, jadis le village, constituait une terre de refuge pour les souverains déchus et les hommes en quête d'asile. Construit comme une forteresse, c'est ici que se passait la formation des guerriers du Waalo ; on raconte même que Faïdherbe est venu jusque dans le village, mais n'y est pas entré.

II.2 - Répartition de la population

La répartition de la population n'est qu'une copie de la caractéristique nationale, avec une forte proportion de jeunes qui constituent plus de la moitié de la

population. Viennent ensuite les adultes et les vieillards. Selon le recensement local de 1998, la population s'élèverait à 3050 habitants ; avec 153 chefs de carrés ¹.

La population est essentiellement composée de Wolofs ; tous les habitants du village sont descendants des 4 cofondateurs du village (Macissé, Reuy Thiaka, Sonko, N'diouck). Les mariages avec des étrangers étaient interdits, ce qui fait aujourd'hui qu'il n'y a que la seule ethnie Wolof qui est représentée. Tous les villageois sont parents, ce qui augmente la cohésion sociale. Et à titre d'exemple, les cérémonies (baptêmes, mariages...), très coûteuses que connaissent nos sociétés actuelles sont interdites, de même que la musique (grande sonorisation). Avec 3050 habitants en 1998, Ronkh est un des plus grands villages du delta.

“ La population active, (imposable) est comprise entre 18 et 65 ans, constituée généralement et en majorité d'agriculteurs.

Ici, on est avant tout un agriculteur, bien que des activités parallèles puissent être menées (maçons, commerçants, chauffeurs...). Pendant les récoltes de nombreux travailleurs saisonniers appelés « m'bathiane » venus du bassin arachidier viennent s'installer dans le village. C'est le navetanat.

Les femmes, n'étant pas comprises dans la population active, car ne disposant pas de parcelles, regroupées au niveau du groupement féminin « Bokk Jom », s'investissent dans le maraîchage, le petit commerce et les activités ménagères. Et depuis la réhabilitation du périmètre, elles disposent de 10 hectares de riziculture dans le casier.

Enfin, il est intéressant de noter, que la population a connu, un déplacement à Boundoum-Barrage. En effet, avec l'opération 30 000 ha, le périmètre de Boundoum, fut créé en 1964-1965, il fallait donc intéresser les populations du village de Ronkh qui ne pratiquaient pas encore la riziculture. 165 familles furent déplacées en 1965, mais en 1968, l'essentiel de la population est retourné dans le village d'origine. « Les aménagements étaient mauvais et les maisons médiocres » (cases voûtées paraboliques de Boundoum-Barrage, construites sur les modèles de l'habitat des Peuls du Fouta et peu adaptées aux ménages polygames), disent aujourd'hui les villageois en parlant de cette période.

II.3 - Les Activités

L'agriculture, comme dans toute la vallée est la première activité. Elle emploie tous les actifs de la population. Les autres même s'ils ne vont pas aux champs, ont une activité liée à l'agriculture. Les paysans disposent de terres dans les grands aménagements, et depuis la réhabilitation du périmètre, tout jeune âgé de 18 ans et plus a droit à un lopin de terre, au niveau des 10 sections villageoises que compte le

(VOIR ERRAÏA)

¹ un chef de carré équivaut à un chef de famille

enfants mobilisés pour les récoltes, le désherbage, la surveillance contre les oiseaux etc....

Une petite unité industrielle, la rizerie « Cebbu Walo » gérée par Abdoulaye Diop, assure la transformation du riz paddy en riz blanc pour la consommation.

II.4 - L'Habitat

Le village, prend place entre le Falo bordant le fleuve et le « Beude » qui est un petit marigot colonisé par le Typha Australis au Sud. Ronkh, comme bon nombre de villages paysans, présente un habitat anarchique, groupé sur une longueur de 500 mètres et une largeur de 300 mètres. Les constructions ou carrés se distinguent difficilement, pas de lotissement, ni plan d'urbanisme, ceci s'explique, par le fait que les habitants, voulaient occuper le maximum d'espace sans laisser de ruelles entre les maisons.

Les habitations sont faites en banco avec toit de chaume. Le carré tient lieu de maison et les constructions de chaque carré comprennent des chambres servant à la fois de lieu de réception et d'intimité.

Le sel a fini de détruire une bonne partie des habitations qui s'écroulent. La présence de l'onchocercose, le sel endémique, le phénomène de capillarité du sol et les risques de débordement du fleuve pendant l'hivernage, ont fini par avoir raison sur les populations qui se déplacent plus loin sur ce qu'on appelle aujourd'hui Ronkh 2.

Ce déplacement du village, a commencé en 1995. Ronkh 2, contrairement à Ronkh 1, présente un aspect différent avec un plan de lotissement, des maisons en dur bien que la majorité reste en banco. Les équipements collectifs tels que l'école élémentaire, une maternité, un poste de santé, sont construits sur ce nouveau site. Un réseau d'Adduction en Eau Potable (AEP) est fonctionnel depuis juin 1998, mis en place par la société SINCO par le biais de la SAED, qui encadre et décharge la gestion à l'Union des OP de Boundoum. Il comprend donc un château d'eau de 75m³. L'électricité n'est pas encore au rendez-vous bien que, le poste de la ligne de haute tension soit déjà sur place.

Le déplacement des populations de Ronkh 1 vers Ronkh 2 est entamé, même si certaines familles « traditionalistes » refusent encore de l'admettre. Mais il est sûr aujourd'hui et ceci heureusement, beaucoup de gens l'ont compris, vue la précarité du site originel (Ronkh 1), que l'urgence d'un déplacement à Ronkh 2 n'est plus à démontrer. La lenteur dans le déplacement, s'explique par le fait que les populations ne disposent pas suffisamment de moyens.

Le barrage a créé des conditions écologiques optimales (chaleur et humidité) de développement de l'activité bactérienne et de ces vecteurs. Il pourrait en résulter, la multiplication des maladies nouvelles jusque là inconnues du milieu. Le paludisme, l'onchocercose, les schistosomiasés et la filariose de Bancroft sont devenus de grandes endémies, dont l'existence est fortement liée à la présence d'eau et dont la prévalance est susceptible d'être la plus modifiée par de nouveaux aménagements hydrauliques (J.Vercruysse., 1983). Le déficit très accusé des infrastructures sanitaires (tableau n°3) dans la vallée, renforce les difficultés d'encadrement pour une population très exposée comme l'atteste le tableau suivant.

Tableau n°3 : Moyenne régionale du taux d'encadrement dans la vallée de Saint-Louis en 1990

Ratio par rapport aux infrastructures Et personnel de santé
1 hôpital pour 226740 habitants
1 médecin pour 30919 habitants
1 infirmier pour 7314 habitants

Source : Région Médicale de Saint-Louis.

1.5 - Activités Traditionnelles

Avant de devenir, une zone à vocation rizicole, les conditions climatiques et hydrologiques qui prévalaient dans le milieu, avaient permis le développement d'une bonne agriculture traditionnelle, de la pêche et de l'élevage. Ces exploitants agro-halio-pastoraux, ont su gérer l'espace et s'assurer une subsistance, dans un milieu difficile.

L'agriculture traditionnelle, était surtout une agriculture de subsistance suite à la décrue dans le Hollaldé. Cette culture du Walo se faisait à l'aide du « tongo ». Mil, patate, nièbé..., étaient cultivés et les récoltes permettaient de s'auto-alimenter jusqu'à la prochaine crue. Les cultures de Jéri, sous pluie se pratiquaient sur les dunes ogoliennes de la rive droite, mais les populations étaient peu enthousiastes à cette culture.

L'élevage n'était pas resté en marge, beaucoup de familles avait un troupeau de bovins, caprins...

La pêche était très importante, il n'y a pas de familles spécialisées dans la pêche et se pratiquait saisonnièrement.

Mais aujourd'hui, l'ensemble des facteurs physiques et humains qui conditionnaient le développement des systèmes agricoles, souffrent de graves déficiences, l'introduction d'une nouvelle spéculation (riz), est venue consacrer la rupture avec les anciennes composantes de l'économie traditionnelle.

L'édification du barrage, a entraîné pour la pêche une baisse notoire de la production. L'élevage dont rien n'autorise la marginalisation, va continuer de périlcliter dans un milieu où sa complémentarité avec l'agriculture n'est pas encore réalisée (en 1993, suite aux problèmes avec les Peuls de Kher, village voisin, les villageois de Ronkh, ont incendié tout le village Peulh).

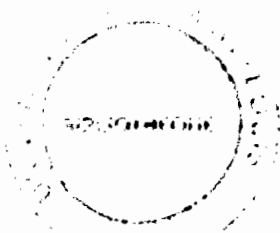
Il semble aujourd'hui, que l'organisation technique et sociale des activités traditionnelles, s'accommode mal avec la péjoration climatique et l'objectif d'intensification agricole. En fait, la sévérité des conditions climatiques conjuguée à la salinité des terres a toujours été un facteur limitant pour l'activité agricole. A défaut, de pouvoir disposer d'un lopin de terre à l'intérieur des cuvettes atteintes par la crue, beaucoup de jeunes paysans, se portaient candidats à l'exode rural.

L'introduction de la riziculture, «l'appel des barrages», a su inverser ces tendances en valorisant de vastes surfaces par une dotation suffisante en eau. Il alimente la perspective généreuse, de voir la vallée devenir le grenier du pays, le pôle le plus attractif pour l'emploi de la main-d'œuvre rurale et urbaine, un cadre privilégié pour l'implantation et le développement de la petite et moyenne entreprise, surtout dans le domaine agro-alimentaire.

DEUXIEME PARTIE :

DESENGAGEMENT ET L'AUTOGESTION PAYSANNE :

DE LA SAED AUX OP DE RONKH.



CHAPITRE I : GENESE DE LA GESTION ETATIQUE

I : CONTEXTE DE L'ÉTUDE

I.1 - Historique de l'aménagement dans le delta du fleuve Sénégal

En rive gauche, le delta du fleuve Sénégal s'étend sur 5000 km² de la ville de Richard-Toll jusqu'à St-Louis. Dans un souci de simplification pour l'utilisation des données de statistiques agricoles, le delta est improprement étendu aux limites de découpage administratif soit jusqu'à l'Est de la ville de Dagana. Cette région présente de nombreuses spécificités qui ont favorisé le développement de la riziculture irriguée : faiblesse des droits fonciers traditionnels, une politique de peuplement et l'implantation ancienne de la culture irriguée (LeGal P.Y., Dia I., 1974).

I.1.1 - Des premiers aménagements aux aménagements tertiaires (1938-1972)

«Durant la seconde guerre mondiale, le déficit alimentaire au Sénégal s'était fait cruellement sentir, à cause de l'arrêt des importations de riz particulièrement celles en provenance de l'Indochine. Dès la fin du conflit, les services compétents décidèrent de produire rapidement et sur de grandes superficies du riz destiné à soustraire le Sénégal d'un approvisionnement extérieur devenu aléatoire.

Le delta du fleuve Sénégal, vide d'hommes ou peu s'en faut, avec de vastes étendues plates en grandes parties incultes, envahies par les eaux de crues et pâturées par les troupeaux des pasteurs Maures et Peuls en saison sèche, convenait à première vue pour une telle expérience » (Diagne., 1974).

I.1.2 - Le modèle de base : la période avant SAED (1938-1964)

Dès les premières opérations, les objectifs fixés pour la mise en valeur du delta étaient ambitieux durant les 7 années qui ont suivi sa création (1938-1945). La MAS, entreprend des études pour la création de 50 000 ha de rizières dans le delta. De 1945 à 1958, 6000 ha seront progressivement réalisés dans la zone de Richard-Toll (le casier de Richard-Toll) et irrigués à partir de l'eau retenue dans le lac de Guiers grâce à un ouvrage sur la Tahouey ¹ bloquant la remontée saline pendant les étiages. Mais 1000 ha, ne pourront exploitées pour des raisons de drainage.

La riziculture irriguée a été introduite sur la base d'une exploitation agro-industrielle mécanisée. Les exploitations agricoles traditionnelles de la zone n'ont pas été concernées sauf pour fournir une partie de la main d'œuvre permanente ou saisonnière. Ce périmètre est resté de type agro-industriel. Il est exploité, depuis 1971,

(VOIR ERRATA)

¹ Le pont- barrage de Richard-Toll à l'embouchure de la Tahouey

des superficies ¹ pour la production de canne à sucre. C'est en 1956, qu'une Association de producteurs de la région obtient, 400 ha à l'Ouest du casier (le casier du colonat). La fourniture de l'eau, la préparation mécanique des terres et le battage des récoltes sont assurés par les Sociétés d'Exploitation (SDRS et suivantes) que les producteurs remboursent en nature. C'est sur la base de ce modèle gestion étatique et production mécanisée que sera développée la riziculture dans le delta jusqu'à la fin des années 80.

I.1.3 : Les aménagements en submersion contrôlée et l'installation de la riziculture (1964-1972)

La construction de la digue sur la rive gauche ² est achevée en 1964. Elle est équipée d'ouvrages pour le contrôle de la submersion dès l'arrivée de la crue et permet la protection de 30 900 ha de cuvettes.

La Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres de Delta (SAED) est créée en 1965. Elle a pour mission d'aménager les cuvettes inondables, d'organiser le peuplement du delta et d'initier les paysans à la riziculture irriguée. L'objectif initial était d'aménager 30 000 ha en 10 ans et de fixer 9000 familles.

Dans un premier temps, les aménagements se limitent à un endiguement de protection contre les crues à la construction d'ouvrages vannés pour réguler l'entrée de l'eau en fonction des besoins et empêcher toute remontée d'eau marine en période de basses eaux. Ils sont appelés **aménagements primaires**.

Les objectifs de mise en valeur des cuvettes par submersion contrôlée seront rapidement revus à la baisse. En raison de la topographie, seule une faible partie des superficies classées cultivables à l'intérieur des cuvettes est effectivement productive. La bonne exécution du cycle cultural est dépendant à la fois des semis pour la préparation des sols, le début du cycle végétatif et de la crue pour la submersion de la levée à la floraison. Les irrégularités des pluies et de la crue aussi bien en terme d'occurrence que d'importance, rendaient aléatoires la mise en valeur et les productions.

Les superficies cultivées sur les aménagements primaires resteront faibles et dépasseront pas 4000 ha par an. Ces aménagements subiront des modifications successives visant à améliorer le remplissage des cuvettes et l'écoulement interne de l'eau avec la construction de canaux et de diguettes ; ils seront alors appelés **aménagements secondaires**.

¹ La CSS. dispose en 1995 d'une superficie brute de 16 000 ha dont 8 000 ha aménagés, dont 7 500 ha couverts de la canne à sucre (mars 1995).

² Digue de 84 km, le long du fleuve, de la dune occidentale jusqu'à Rosso où elle rejoint l'endiguement de Richard-Toll

Enfin, après la crue gravement déficitaire de 1968, trois stations de pompage seront édifiées pour assurer le remplissage des principaux adducteurs et des cuvettes (Seck S.M., 1991).

Entre 1965 et 1972, les terres réellement cultivables dans des aménagements primaires puis secondaires plafonnent à environ 11 000 ha. Le déroulement du cycle cultural reste aléatoire avec en moyenne seulement 65% des superficies ensemencées qui sont récoltées et les rendements restent faibles, en moyenne 1,2 à 2,2 tonnes par hectare récolté (OMVS., 1980).

Ces terres rizicultivables du delta ont été affectées par décret 64-64 de 17 Juin 1964 à la SAED. Celle-ci, organise le paysannat partiellement composé d'immigrants¹ en coopératives (30 en 1972), regroupant les riziculteurs au sein des cuvettes. La population du delta y compris la zone de Dagana, augmente fortement. Elle passe de 8000 personnes en 1960 à 28 000 en 1968 dont plus de 18 000 immigrants (source : BCEOM., 1984).

Au cours de cette période, les objectifs visant le peuplement du delta et l'introduction de la riziculture irriguée ont été atteints. Mais les résultats en terme de production demeuraient faibles ; la contribution à la satisfaction des besoins nationaux étant insignifiante. Par ailleurs, la production restait aléatoire et sa sécurisation était un élément indispensable pour fixer définitivement les populations.

I.1.2 - Les aménagements en maîtrise totale de l'eau (1972-1982)

Pour apporter une solution au caractère aléatoire de la production agricole sur les cuvettes aménagées, la SAED, réalisa à partir de 1972, des aménagements qui permettent une maîtrise complète de l'eau appelés **aménagements tertiaires**.

Cette maîtrise est obtenue par des unités de pompages en tête de réseau permettant d'irriguer quelque soit le niveau de la crue par un cloisonnement dense, grâce à un réseau de diguettes qui limitent les dénivelés et par un réseau de canaux d'irrigation et de drainage hiérarchisés qui permettent la réalisation dans de bonnes conditions des pratiques hydrauliques : irrigation à sec et drainage (Seck. S.M., 1991). Petit à petit les aménagements secondaires seront transformés en aménagements tertiaires. L'irrigation par submersion contrôlée, sera abandonnée en 1978, tous les nouveaux aménagements seront réalisés sur ce nouveau modèle.

La réalisation des périmètres nécessite des travaux importants, des investissements nettement plus élevés de l'ordre d'un million de F.Cfa courants par ha et entraîne des frais d'exploitation pour l'entretien et le fonctionnement.

¹ Installées notamment dans les villages neufs de Boundoum Barrage, Kassack Nord et Kassack Sud. Les 2 autres villages réalisés par la SAED ; Boundoum Est et Boundoum Nord (Diawar) ont été peuplés avec des paysans provenant d'autres villages du delta.

Durant cette période, l'aménagement de delta n'est ni programmé, ni réalisé selon un schéma d'ensemble, mais effectué cuvette par cuvette en fonction des opportunités offertes par les bailleurs de fonds.

Les superficies aménagées progressent lentement : de 550 ha (l'aménagement en colonat) en 1974 à près de 10 000 ha en 1980. Les principes de l'organisation pour la mise en valeur restent les mêmes. La SAED, assure la gestion de l'aménagement et la fourniture de l'eau aux parcelles. Elle fixe le calendrier cultural, réalise les prestations mécanisées pour la préparation du sol et le battage, fournit les intrants et commercialise le paddy. Les paysans organisés en coopératives, elles-mêmes subdivisées en Groupements de Producteurs qui correspondent plus ou moins aux mailles hydrauliques, remboursent en nature.

Durant cette période, les résultats acquis restent faibles. Les superficies aménagées n'évoluent que très faiblement et passent de 11 000 ha en 1972 à 12 300 ha en 1982. Le taux de mise en valeur se dégrade rapidement après la mise en service de grands aménagements en raison des erreurs de conception et de l'absence d'entretien (Bailhache et al., 1982). Toutefois, la maîtrise de l'eau permet une amélioration sensible des rendements en riz. La production de paddy dans le delta passe de 10 000 tonnes en 1971-1972 à 37 500 tonnes en 1982-1983. Mais elle reste fortement auto-consommée. Sur une production totale de paddy dans la vallée estimée à 54 000 tonnes, seulement 19 000 tonnes soit 35% sont commercialisables par la SAED, ce qui représente à peine 4% des importations de riz de l'année 1982.

En 1974, la SAED ¹, a vu son aire d'actions étendue à l'ensemble de la rive gauche. En 1989, elle devient une société nationale (loi du 10 juillet 1981) ; industrielle et commerciale par les actions, avec pour mission, le développement rural intégré des vallées du fleuve Sénégal et de la Falemé. Son capital est de 2,5 milliards de F.Cfa, entièrement souscrit par l'Etat. A partir de cette date, elle est liée à l'Etat dans l'exécution de ses tâches par des Lettres de Missions Triennales qui définissent les objectifs, les programmes et les moyens à mettre en œuvre ainsi que les obligations entre les deux parties. Son nouveau statut, lui donne une autonomie de gestion technique et financière.

Au début des années 80, les études et évaluations faites, mettent l'accent sur le coût élevé des grands aménagements 3 à 5 millions de F.Cfa par ha et les difficultés d'exploitation et de gestion pour des résultats jugés insuffisants avec des rendements de l'ordre de 4 tonnes par ha de paddy.

On peut toutefois, noter qu'aucun nouveau grand périmètre n'a été réalisé depuis 1982. Actuellement, ni l'Etat, ni les bailleurs de fonds ne semblent donner une priorité à ce type de périmètre dans la politique d'aménagement du bassin du Sénégal : tout au plus, consentent-ils à réhabiliter et à consolider ceux qui existent.

¹ Son appellation est devenue Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Fleuve Sénégal et de la Falemé.

En 1982, les surfaces aménagées dans le delta sont estimées à 12 300 ha dont 10 400 ha des grands aménagements (aménagements SAED), 550 ha d'aménagements intermédiaires¹ et de 1350 ha de PIV dont une partie réalisée hors du contrôle SAED.

La SAED gère l'ensemble de la filière et fournit aux producteurs des services ou des intrants à prix subventionné. Les prix du paddy sont administrés. Cette organisation laissait peu d'autonomie aux producteurs (LeGal P.Y et Dia., 1991). En 1987, les superficies aménagées sont estimées à un peu près de 13 000 ha dont 10 600 ha de grands aménagements, 650 ha d'aménagements intermédiaires et 2000 ha de PIV.

En 1987, débute un important programme de consolidation et de développement de l'agriculture irriguée dans le delta ² qui prévoit la réhabilitation des principaux aménagements.

Enfin, cette période est marquée par l'adoption en 1984, de nouvelles orientations en matières de politiques agricoles (connues sous l'appellation de la NPA) qui visaient la libération des échanges et des conditions de production, le désengagement de l'Etat, qui s'accompagne d'une responsabilisation des producteurs et de l'incitation au secteur privé. Ces orientations seront confirmées et précisées à plusieurs reprises dans des Déclarations de Politiques de Développement Agricole et mises en œuvre dans le cadre du Plan d'Ajustement du Secteur Agricole.

Le potentiel productif que constitue le delta est mal valorisé et menacé : rendements faibles, endettement des paysans, vieillissement des aménagement, dangers de salination et d'alcanisation des terres, problèmes de pollution posés par les eaux de drainage, diminution des zones de parcours, etc.

En l'état actuel des choses, la plupart des aménagements privés n'est pas reproductible, ni sur le plan technique, ni sur le plan économique et la pérennité des aménagements SAED n'est pas assurée.

C'est le devenir de la riziculture dans cette région qui pourrait être compromis si l'Etat ne s'était pas d'ores et déjà doté d'une stratégie et d'un programme de développement qui visent à garantir sur le long terme l'exploitation et le développement des aménagements hydro-agricoles tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

¹ Les unités autonomes d'irrigation de Ndombo-Thiago.

² Programme d'irrigation IV, qui regroupe plusieurs bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, la Caisse Française de Développement et le KFW.

II : DÉSENGAGEMENT ET TRANSFERT

II. 1 - *Le cadre du désengagement de la SAED*

II. 1.1 - Le principe du désengagement

En avril 1984, la NPA entre en vigueur. Ses principes fondamentaux peuvent être résumés comme : la création de conditions de la relance de la production dans un cadre qui favorise la participation effective et la responsabilisation des paysans et en conséquence, la réduction de l'intervention de l'Etat.

Presque en même temps, la deuxième Lettre de Mission traduisant de façon plus concrète les directives de la NPA pour la SAED, entre en vigueur pour une durée de 3 ans (1984-1987). Les principaux objectifs étaient :

- La répartition des tâches entre l'Etat et les agriculteurs ;
- le transfert au secteur privé d'un certain nombre de fonctions dans le domaine du crédit, de la production, de la commercialisation et de la transformation ;

L'objectif du désengagement est de transférer aux groupements d'agriculteurs et à d'autres privés, les activités décentralisables qui n'ont pas le caractère de service public, ce dernier reste du ressort de l'Etat, de la SAED donc.

Depuis 1990, la SAED, se désengage progressivement de la gestion et de l'entretien des grands aménagements en transférant ses responsabilités et les charges inhérentes à des associations d'usagers. Ce sont plus de 7600 ha de grands périmètres neufs ou réhabilités, qui ont été transférés aux associations d'usagers. A moyen terme, la gestion de tous les aménagements terminaux sera totalement privatisée.

II. 1.2 - Le cadre du désengagement

La production irriguée dans le delta du fleuve Sénégal, était largement subventionné par le biais de :

- subventions directes : engrais, pièces détachées, gratuité de la main d'œuvre pour l'entretien des réseaux, participation très faible des paysans aux amortissements, crédit de campagne à taux bonifié, dettes annulées, etc. ;
- subventions indirectes : prix administrés, transports...

Ces subventions grevaient lourdement le budget de l'Etat et créaient chez les paysans une situation d'assistance.

Avec l'adoption de la NPA en 1984 et sa mise en application, le contexte organisationnel connaît une profonde mutation.

Le retrait de la SAED a été relayé par de nombreux opérateurs privés d'origine rurale ou urbaine, qui ont investi les secteurs de la fourniture d'intrants et de services mécanisés. Le financement de la production jusqu'alors dévolu par la SAED, est pris par la CNCAS.

II.1.3 - Les différentes phases.

En 1984, l'Etat instaure une NPA, qui prévoit le désengagement progressif des Sociétés d'Etat au profit des organisations de producteurs (OP) existantes. Ce processus de transfert a commencé à partir de 1986 dans le delta et les principales phases sont les suivantes :

- ♦ en Juin 1987 : la gestion des terres du delta passe sous la responsabilité des communautés rurales (zone de terroir) ;
- ♦ 1987-1988 : transfert du crédit à la CNCAS ;
- ♦ 1987-1989 : les prestations mécanisées sont désormais assurées par les privés ;
- ♦ 1989 : privatisation des ateliers d'entretien et de réparation ;
- ♦ à partir de 1990 : transfert de la gestion des aménagements aux OP ;
- ♦ 1994 : privatisation des rizeries de la SAED, libéralisation de la commercialisation et abandon des prix administrés pour le riz local. Coïncidant avec la dévaluation, cette phase marque l'achèvement de la phase de désengagement de l'Etat de la filière riz local ;
- ♦ 1995 : libéralisation de l'importation et du commerce du riz brisé importé. Cette phase marque la fin du processus de libéralisation de l'ensemble de la filière.

Ainsi en quelques années, du fait du désengagement progressif de la SAED de ces nombreuses fonctions, le paysage institutionnel du delta s'est profondément modifié avec l'apparition de nouveaux acteurs : CNCAS, Unions, autonomisation et responsabilisation des OP de base, fournisseurs d'intrants, entreprises de travaux agricoles, rizeries industrielles, etc.

II.2 - Transfert aux OP du périmètre de Boundoum

L'Etat et les bailleurs de fonds, convaincus qu'un désengagement des pouvoirs publics s'imposait dans la vallée, ont choisi de procéder d'abord à une réfection totale de tous les grands périmètres SAED et puis les rétrocéder aux OP.

II.2.1 - La réhabilitation

II.2.1.1 - Le périmètre de Boundoum : déjà une longue histoire complexe

**Historique du périmètre*

Initié à partir de 1963-1964 par l'OAD, achevé par la SAED dont ce fut la première réalisation, le périmètre de Boundoum, s'inscrivait dans le projet de mise en valeur de 30 000 ha irrigués dans le delta.

Cette opération devait initialement s'étaler sur 10 ans et proposait de faire venir 40 000 migrants¹. Boundoum devait constituer le point de départ de ce vaste programme : 1500 ha en aménagement primaire (maîtrise de la crue) étaient prévus ; mais comme 270 ha étaient déjà exploités par les populations de Diawar, Wassoul et les autochtones de Boundoum-Barrage, le premier aménagement portait en réalité sur un total de 1700 ha.

Devant les résultats peu satisfaisants de l'aménagement primaire de contrôle de la submersion, il fut décidé de faire du périmètre de Boundoum, un périmètre d'aménagement secondaire (1969), c'est à dire doté d'une station de pompage, d'un canal d'irrigation et d'un drain d'évacuation des eaux usées.

En 1972, la SAED, décida de faire de Boundoum le premier périmètre avec « maîtrise totale de l'eau » (aménagement tertiaire) exploité par les paysans organisés en « groupements de producteurs », créés pour la première fois : 2396 ha furent ainsi aménagés. Cependant des problèmes techniques obligèrent à la fermeture de 1000 ha en 1980.

La reprise de la station de Diawara en 1984, constitue, le dernier investissement réalisé. Ces situations évolutives du périmètre ont eu des conséquences lourdes sur les populations.

Lors de sa création, l'aménagement concernait d'une part les exploitants des villages situés le long du fleuve, d'autre part les familles d'immigrants. Trois nouveaux villages furent créés : Boundoum-Barrage, Boundoum-Est et Boundoum-Nord (Diawar).

Il faut noter aussi que les mouvements de population ont affecté le périmètre depuis sa création. Problèmes fonciers et composition socio-ethnique ont été deux facteurs clés de l'instabilité des populations, marquée concrètement par des défections de paysans retournés dans leurs villages d'origine (Ronkh, Bokhol).

¹ 2 000 personnes en 1965, 4 000 de 1966 à 1973 et 6 000 pour l'année 1974 ; 20 villages nouveaux étaient prévus ; source Dossier Général de l'Aménagement des 30 000 ha, 1965.

II .2.1.2 - Situation de la riziculture dans le périmètre avant la réhabilitation

Avant le transfert, 1031 ha de rizières étaient cultivés en hivernage. La surface nette prévue lors du projet de transformation de l'aménagement d'irrigation semi-contrôlée à un aménagement avec maîtrise complète de l'eau entre 1971 et 1974 était de 3271 ha. Cette surface se répartissait comme suit :

- ♦ surfaces cultivées 1031 ha ;
- ♦ surfaces non cultivables mais irrigables (groupements ayant des dettes vis à vis de la SAED, parcelles envahies de riz à rhizome) estimées à 180 ha ;
- ♦ surfaces non aménagées 880 ha.

En 1988, sur une superficie nette aménageable de 3271ha, 171ha, restaient non aménagés, constitués de sols sableux et de réserves foncières.

Hors de la cuvette formant le périmètre de Boundoum proprement dit, gravitaient Foyers, PIV et projets individuels couvrant 1271 ha. Certains attributaires de terres au niveau du grand périmètre, exploitaient également des parcelles hors périmètre. Cette surface était accrue en 1984, grâce à la rénovation des équipements et de la station de pompage de Diawar (mise en place de pompes actionnées par des moteurs électriques).

Les 2 tableaux suivant montrent l'évolution du périmètre de 1970 à 1988 au niveau de la mise en valeur (tableau n°4), mais aussi la production. Les rendements faibles et très irréguliers traduisent la persistance des tendances régressives et surtout la stagnation des systèmes de production confrontés à de nombreux dysfonctionnements (tableau n°5).

Tableau n° 4 : Evolution du périmètre de Boundoum de 1978 à 1988

Années cultivées	Surfaces cultivées pendant l'hivernage	Surfaces récoltées	Surfaces sinistrées
1978-1979	2291	1577	774
1978-1980	1404	940	464
1980-1981	1072	317	755
1981-1982	1074	929	146
1982-1983	819	819	0
1983-1984	977	977	0
1984-1985	1144	1144	0
1985-1986	1210	1210	0
1986-1987	1042	1042	0
1987-1988	1031	1031	0

Sources : Cellule suivi évaluation, SAED

***Remarque :** les paysans de RONKH, intégrés dans le périmètre de Boundoum depuis sa création, regroupés au niveau de 4 SV, exploitaient une superficie de près de 200 ha, sur les 310 ha affectés au village.

Tableau n 5 : Evolution de la production et du rendement moyen sur le périmètre.

Années cultivées	Productions hivernales contre saison en tonnes	Rendements moyens tonnes / ha de récolte
1975-1976	36	1,11
1976-1977	6380	2,90
1977-1978	900	2,18
1978-1979	3190	2,10
1980-1981	983	3,10
1981-1982	2363	2,5
1982-1983	2845	3,47
1983-1984	4351	4,4
1984-1985	4898	4,28
1985-1986	5222	4,37
1986-1987	4208	4,03
Moyenne	3195	3,11

Source : Cellule suivi évaluation, SAED

Les rendements ne sont pas exceptionnels, le rendement moyen à l'hectare est égal à 3,11tonnes à l'hectare. Le rendement moyen à l'hectare n'a jamais atteint 5 tonnes, les rendements varient de 2 à 4 tonnes à l'hectare traduisant la phase d'essoufflement que connaissent les aménagements hydro-agricoles du périmètre de Boundoum, qui n'a pas connu de réhabilitation depuis sa création en 1964.

Ces nombreux dysfonctionnements qui ont pour noms : faiblesse des rendements, endettement des paysans, vieillissement des aménagements (si on sait que la durée de vie d'un grand périmètre est de 15 à 20 ans), salinisation des sols, enherbement des réseaux d'irrigation..., menacent le système de production et à court terme la pérennité des aménagements hydro-agricoles.

Face à ces difficultés, l'Etat a entrepris un grand projet de réhabilitation de tous les périmètres du delta dans un premier temps et de tous ceux de vallée dans une seconde phase.

II .2.1.3 - La réhabilitation du périmètre de Boundoum

La réhabilitation, peut être qualifiée d'opération de récupération des superficies abandonnées à la suite d'un défaut de maintenance ou de conception : déflation éolienne, salinisation, sédimentation, ensablement, enherbement en sont les principales causes. L'opération consiste à un replanage total, recalibrage, une refonte

du système de drainage, station de pompage, un nouveau découpage parcellaire et éventuellement une extension, etc...

Cette réalisation du périmètre de Boundoum, s'inscrivait dans un programme global de réhabilitation de tous les grands périmètres du delta : Thiagar, Dagana A et B, Thilène, Pont Gendarme, Kassack Nord et Kassack Sud, Boundoum, Débi-Tiguette, Thiago, Teullel... D'après la SAED, la quasi-totalité des grands périmètres, serait réhabilitée et transférée à l'horizon 2000

*** Réalisation des travaux**

Le transfert de la cuvette, d'une superficie de 3362 ha a été scindé en 2 tranches dans le cadre du programme de réhabilitation du casier :

- ♦ les travaux de la première tranche de 1696 ha subdivisés en 3 phases, se sont achevés en Juin 1994 ;
- ♦ la deuxième tranche du périmètre scindée en 2 phases, a été entamée en Septembre 1995 et livrée en Mars 1997.

Il faut rappeler que le transfert de l'aménagement en 1991 a eu lieu avec l'achèvement de la première phase de la première tranche avec une superficie de 827,70 ha. Le tableau suivant nous dresse la chronologie de la réhabilitation.

Tableau n° 6 : Chronologie de la réhabilitation

		Z O N E S			
		B. ¹ Barrage	B .Nord	B . Est	Total
1ère tranche		784 ha	329 ha	584 ha	1697 ha
2ème tranche	PHASE 1	224 ha	378 ha	160 ha	762 ha
	PHASE 2	418 ha		169 ha	902 ha
	TOTAL	1426 ha	1022 ha	913 ha	3361 ha

Source :Réhabilitation du périmètre de Boundoum ;RAZEL., 1998

Le coût des investissements de la première tranche 1991-1994 est évalué à 4 612 253 684 F.Cfa. Le coût des investissements de la deuxième tranche est de 5 765 083 803 F.Cfa. Soit un coût total de 10 377 337 487 F.Cfa, revenant à un coût de 3 086 656 F.Cfa à l'ha.

¹ B : veut dire Boundoum

Le financement a été assuré par l'organisation Allemande KFW ¹. Les établissements RAMZEL et Frères sont les maîtres-d'œuvre de ce vaste programme de réhabilitation du casier de Boundoum.

II.2.2 - Le transfert des aménagements

Le transfert des aménagements est l'aspect principal de la responsabilisation des producteurs. En 1987, la Banque Mondiale ², constatant le défaut d'entreprises privées de travail d'entretien des aménagements hydro-agricoles outre, la régie SAED, émettait l'idée de la création de « sociétés contrôlées par les associations de producteurs et chargées de la gestion des stations de pompage et des brigades d'entretien » ³.

L'engagement des producteurs était indispensable concernant les charges, tâches et responsabilités pour l'entretien du périmètre. Cette option du bailleur de fonds, pose évidemment le problème de préparation aussi bien du producteur que de la SAED.

Avant de démarrer sur le casier réhabilité, la SAED (répondant ainsi aux exigences des bailleurs de fonds) avait demandé aux Conseils Ruraux de confirmer l'Union, comme affectataire des terres. En réponse à cette requête, une délibération du Conseil Rural, a affecté les terres du périmètre à l'Union hydraulique et ceci en contradiction avec les textes législatifs qui affectaient ces terres non pas, à l'Union, mais aux GP et au OP de base.

C'est une convention établie par la SAED, signée le 01 Août 1991 entre le Directeur de la SAED et le Président de l'Union, qui lie les deux parties et destinée à produire les effets de droits pour l'Union. Ces effets, sont la gestion et l'affectation des aménagements et des terres.

Ce contrat en son article premier attire l'attention des 2 parties contractantes sur l'importance du respect des clauses du contrat de concession (c.c) pour atteindre les objectifs visés (pérennité des aménagements). L'article 2, définit en 11 points, les obligations de la SAED dont l'élaboration et la soumission à l'Union d'une Note d'Entretien et de Gestion (NEG). L'article 3, définit les obligations de l'Union en 15 points. L'analyse du c.c par rapport aux principaux points de ces articles, peut présenter certaines insuffisances de contenu.

- ♦ Sont mélangées dans un même contrat, les obligations à l'entretien, la maintenance des aménagements, ainsi que la mise en valeur du casier, ce contrat pose à priori

¹ Voir sigles et abréviations.

² Staff Appraisal Rapport, Sénégal Irrigation IV projet, 1987.

³ Evaluation projet irrigation IV, 1990 page 57.

qu'il ne peut avoir qu'un type d'organisation paysanne (Union hydraulique) assurant toutes ces fonctions ;

- ♦ Les annexes amorcées dans le contrat ne sont pas disponibles. Les superficies en extension, n'ont pas été prévues et ne sont pas évoquées ;
- ♦ Il n'est pas fait expressément à l'Union, l'obligation de respecter les NEG.

Ces contrats ont été reproduits à l'identique depuis 1990 pour tous les périmètres transférés et n'ont jamais fait l'objet d'une remise en cause ou d'une simple amélioration de leur contenu alors que l'environnement socio-économique est en constante évolution. Il est important aussi de signaler, que dans tous les périmètres réhabilités, l'essentiel des obligations décrites dans ces c.c ne sont pas respectées rigoureusement tant par la SAED, que par les Unions. Il se pose naturellement donc la question de savoir qu'elle est la véritable valeur juridique de ces contrats dans un contexte où l'Etat, reste propriétaire des terres et des aménagements ?

II . 2. 2.1 - La nouvelle organisation paysanne : le GIE, Union des OP de Boundoum

Le GIE ,Union des OP de Boundoum est la structure juridique qui a signé avec la SAED, le contrat de concession et gère après le transfert la responsabilité et la gestion des aménagements hydro-agricoles réhabilités. Elle a été créée en 1991 à Diawar (siège social) et regroupe les 7 villages (Diawar, Wassoul, Ronkh, Diadiah, Kheun, Boundoum-Est, Boundoum-Barrage) qui partagent les eaux de la station de pompage de Diawar. Elle a une durée de vie de : 99 ans.

L'Union a pour objectif :

- ♦ la gestion des stations de pompage et du matériel électromécanique ;
- ♦ la gestion des aménagements ;
- ♦ l'acquisition et la gestion des matériels et équipements agricoles,
- ♦ l'Union, facilite les échanges et la communication entre les organisations membres et les organisations et institutions financières et privées ;
- ♦ tisse, les liens de solidarité, de coopération entre les OP membres ;
- ♦ participe, à la formation et à l'information des responsables des organisations membres ;
- ♦ favorise, l'accroissement des rendements par la multiplication des semences de qualité et la protection phytosanitaire ;
- ♦ veille, à une gestion transparente des organisations membres.

- ♦ Pour mener à bien son rôle d'entretien et de gestion des aménagements hydro-agricoles, l'Union s'appuie sur ces 3 organes que sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif (cf. Organigramme de l'Union, Annexes II)

La représentation de chaque village au niveau des organes de l'Union est proportionnelle aux nombres de SV que compte chaque village. Les ressources de l'Union proviennent :

- ♦ la redevance hydraulique qui est de 60 000 F.Cfa à hectare ;
- ♦ le droit d'adhésion de ses membres ;
- ♦ des sanctions, dons et legs ;
- ♦ des produits de la multiplication des semences ;

Enfin rappeler que tout membre qui veut travailler avec l'Union est tenu de respecter les termes du protocole d'exploitation signé entre l'Union et la SV et d'observer le règlement intérieur.

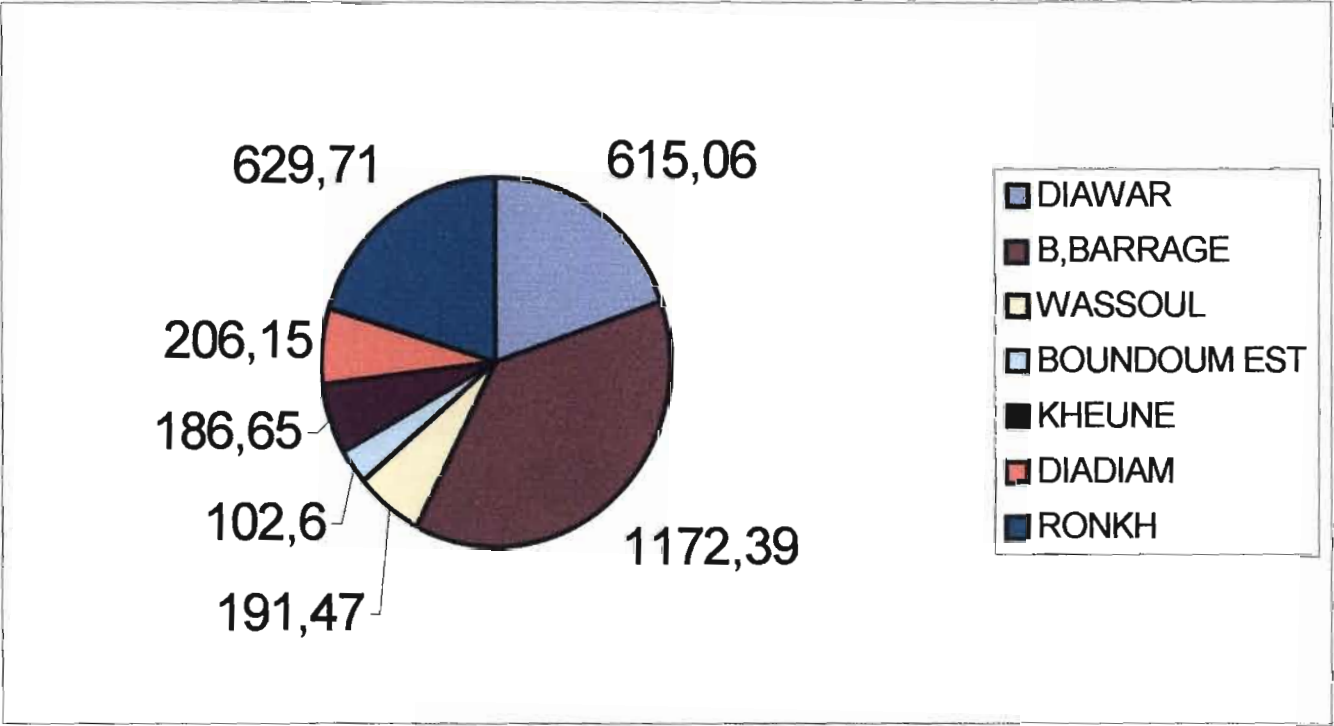
II.2.2.2 - Evolution historique de l'Union.

Avec l'adhésion des membres (OP de base) pour des raisons de transfert de l'aménagement, l'Union a connu une évolution marquée par 5 événements :

- ♦ une extension de sa mission devant un environnement diversifié avec l'introduction de nouvelles fonctions telle que la production de semences, la commercialisation des semences et du paddy et le crédit en eau, en intrants qu'elle octroie à ces différents membres en situation de déficit de financement ;
- ♦ un premier renouvellement du bureau, en 1994 marqué d'une part, par un changement de certains membres du comité de gestion et d'autre part un élargissement des commissions techniques où tous les villages sont représentés ; d'où la naissance d'une recherche de circulation de l'information ;
- ♦ l'entrée en 1995 de nouveaux membres : l'éclatement de la SV ou la création d'autres dans les différents villages pour des raisons de stratégies par rapport à la Banque (SV₃ de Diawar qui n'est rien d'autre qu'un éclatement de la SV₁). En effet, les crédits sont plafonnés à 20 millions de francs Cfa par organisation de base (crédits CNCAS) et puisque les OP se sont agrandis, après la fin de la première tranche de la réhabilitation. La somme des besoins de financement devenait supérieure au plafond CNCAS, de cela, la seule solution était de se souvenir en deux OP de base ;

la localit  que nous sous proposons d tudier, occupe le deuxi me rang au niveau superficie exploit e apr s Bondoum - Barrage.

Fig.1 Plan d'occupation du p rim tre par village



- ♦ un deuxième remembrement en juin 1997, marqué d'une part par un changement de membres du bureau et d'autre part par le rassemblement, de certaines commissions techniques en une (les commissions d'Exploitation et d'Irrigation ne font plus qu'une, de même que celles du Recouvrement et du Crédit) ;
- ♦ la création et l'agrandissement de nombreuses organisations de base avec le transfert de la dernière tranche de la réhabilitation.

Le tableau ci-dessous, donne une vue d'ensemble des attributions de superficies au niveau du périmètre pour la campagne hivernale 1997-1998 par village .

Tableau n°7 : Situation des superficies du périmètre de Boundoum pour la campagne hivernale 1997-1998 par village

	SUPERFICIES EN HA				
Villages	Attribuées	Abandonnées	Exploitées	Nombre de SV	Nombre de GIE
B ¹ Barrage	1176,30	3,06	1169,33	11	3
B. Est	106		102,6	2	
Diawar	615,06	12,06	603	11	2
Diadiam	206,15		206,15	3	
Kheun	186,65		186,65	3	
Ronkh	629,71	10,06	619,65	10	
Wassoul	191,47		191,47	3	
Total	3104,03	25,18	3078,85	43	5

Source : Union de Boundoum, commission irrigation- exploitation

¹ B : veut dire Boundoum .

CHAPITRE II : L'ORGANISATION DE LA FILIERE RIZICOLE DE LA SAED AUX ORGANISATIONS PAYSANNES DE RONKH

Il faut préciser que notre choix sur le village de Ronkh comme exemple d'analyse de l'autogestion paysanne dans les aménagements hydro-agricoles n'a pas été gratuit. En fait, deux principales considérations ont présidé au choix de ce village :

- ♦ d'abord parce que, Ronkh constitue un des villages dominants du périmètre de Boundoum dont il fait partie tant par l'importance de la superficie exploitée ; 630 ha des 3104 ha soit 20 % du casier, que du nombre de ses OP de base (10 SV). A cela il faut ajouter le nombre important de ses GIE et périmètres privés qui ont vu le jour après le désengagement de LA SAED ;
- ♦ enfin, et celle-ci nous paraît la plus importante, c'est qu'à priori, les paysans de Ronkh, semblent plus imprégnés de cette question d'autogestion paysanne, car faut-il le rappeler que c'est à Ronkh que cette exigence de responsabilisation paysanne a été esquissée pour la première fois et ceci depuis 1963 avec le Foyer des Jeunes de Ronkh qui était tant bien que mal, le symbole d'une organisation paysanne autogérée.

Le tableau ci-dessous nous donne une vue d'ensemble des OP de base de RONKH exploitant au niveau du périmètre de Boundoum par SV.

Tableau n°8 : Situation des exploitations par SV au niveau de RONKH.

SECTIONS	SUPERFICIE en ha	Nombre de groupement	Nombre d'exploitants	Taille de l'exploitation
SV ₁	120,28	3	43	1,5 à 3,5ha
SV ₂	94,83	3	37	0,5 à 3,5ha
SV ₃	46,61	1	15	1,69 à 4,12ha
SV ₄	116,93	5	55	1,5 à 3,5ha
SV ₆	32,67	1	80	0,40
SV ₇	54,73	2	107	0,45
SV ₈	63,16	1	24	0,45
SV ₉	54,12	3	108	0,45
SV ₁₀	46,40	3	116	0,40
TOTAL	629,73	22	587 pers	

Source : enquêtes personnelles.

I : LES ACTEURS RURAUX ET LEURS ORGANISATIONS

I.1 - Le Foyer des Jeunes de Ronkh : Genèse et Historique

En 1963, les Jeunes de Ronkh décident de se regrouper pour organiser des activités socio-culturelles. Pour alimenter les caisses du Foyer des Jeunes, un champ collectif fut créé. Quand, en 1965, la SAED voulut intégrer le terroir du village de Ronkh dans le périmètre de Boundoum, le Groupement de jeunes réagit. L'école et le dispensaire sont alors fermés sous la pression de la SAED pour acculer les villageois au départ et les obliger à s'installer à Boundoum-Est. Dès lors, le Foyer, s'érige en organisme de développement sous l'égide d'Abdoulaye Diop, instituteur du village qui renonce à la fonction publique (dont il est radié) pour se consacrer au groupement. De multiples démarches, aboutissent à la reconnaissance juridique du Foyer en « Groupement de Producteurs des Jeunes de Ronkh » (Récépissé n°23-30 du 25 avril 1965).

Dès son origine, le Groupement, recherche l'adhésion des anciens en les consultant sur toutes les questions et décisions importantes et participa aux manifestations religieuses, évitant ainsi les clivages entre générations. Par ailleurs, pour se « protéger » face à l'administration, le Groupement acheta chaque année une carte d'adhésion au parti dominant pour chaque villageois (l'UPS devenu depuis le PS).

En échappant aux prestations de la SAED, dont il ne prend que ce qu'il juge nécessaire, le Foyer de Ronkh, devient le symbole d'une organisation paysanne autogérée. De hauts responsables se rendent à Ronkh, de nombreux projets sont financés (FAC, UNICEF, Banque Mondiale, etc.), des bourses et des voyages sont proposés aux paysans du village (France, Canada), des périmètres irrigués se mettent en place.

L'exemple de Ronkh, intéresse dès lors de nombreux villages du département de Dagana. Après plusieurs rencontres, 42 villages (dont tous des villages inclus dans le périmètre) décidèrent d'adhérer à l'Association des Jeunes Agriculteurs du Waalo, devenue l'Amicale des Foyers du Waalo. Chaque Association villageoise (plus connue sous le nom de Foyer) garde cependant une structure qui lui est propre. Elles se ressemblent néanmoins toutes. L'Amicale des Foyers, devenue par la suite l'ASESCAW en tant que superstructure assure :

- ♦ des sessions de formation à l'ensemble des responsables des différents Foyers villageois ;
- ♦ des prestations de services (façons culturelles) dans les différents périmètres des Foyers ;
- ♦ et joue enfin, un rôle de pourvoyeur d'intrants. En effet, l'Amicale a ouvert un compte auprès de la CNCAS, sur lequel chaque Foyer, dépose une caution.

Si à l'origine, le Foyer était souvent présenté comme une organisation s'opposant à la SAED, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'évolution des hommes et des idées a amené les deux types d'organisations à collaborer : des prestations SAED s'effectuent sur les Foyers et l'Amicale, n'hésite plus à s'impliquer sur le périmètre.

Maintenant, les Foyers connaissent une baisse de dynamisme. En effet, il n'y a plus de périmètres privés, ni de champs collectifs cultivés par les Foyers, car l'avènement du désengagement de l'Etat, a mis en selle de nouveaux acteurs : la CNCAS, les GIE, les privés....

Mais depuis 1993, vu le taux d'intérêt jugé excessif de la CNCAS, vu l'emprunt inconsidéré du crédit par certains producteurs, vue la facilité dans la délivrance des visas techniques SAED..., il était sûr que les producteurs privés s'engageaient dans des difficultés qui allaient mettre un terme à leurs « entreprises » et nécessairement mettre en demeure leur devoir d'honorer leurs engagements au niveau de la CNCAS.

Ces difficultés, ont poussé les habitants du village de Ronkh, en 1993 (faillite des GIE privés), suite à une Assemblée Générale constitutive à mettre en place une Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC). Cette caisse, qui est une émanation du Foyer, essaie malgré la faiblesse de son capital, de financer des actions de développement au niveau de la riziculture, de l'embouche bovine, de la pêche artisanale et du petit commerce à hauteur de 100.000FCFA par personne.

I.2 - L'Union locale de Ronkh

L'Union locale de Ronkh a été créée en 1997, donc elle est postérieure aux OP de base sur l'initiative propre des producteurs de Ronkh. Elle n'a pas de base juridique, elle résulte de cette recherche de circulation de l'information au niveau du village. Elle apparaît plus clairement, comme la structure décentralisée de l'Union de Boundoum. Ainsi, selon le Président de l'Union locale, Alioune Diop « Mao », étant donné que tous les paysans du village, appartiennent à une même famille (même descendance), il était une nécessité de regrouper tout le monde autour d'une organisation villageoise pour mieux coordonner, harmoniser et appliquer le programme défini par l'Union des OP de Boundoum dont celle-ci est membre .

L'Union locale, n'effectue donc aucune prestation au niveau des OP de base (SV), elle s'attelle à une bonne coordination dans la gestion des aménagements hydro-agricoles, effectue des visites au niveau des aménagements et sanctionne les producteurs (amende) qui se seront distingués par un mauvais entretien des aménagements.

L'organigramme de cette structure est composé d'une Assemblée Générale de 30 personnes et d'un Conseil d'Administration où sont représentés les délégués des SV, plus certaines personnes ressources cooptées capables d'apporter leur expérience.

I.3 - Les OP de base ou les sections villageoises (SV)

A partir de 1991, la SAED est érigée en Société Nationale. Parallèlement au redressement de la Société, un mouvement de restructuration paysanne s'est opéré. On passe de la coopérative villageoise à la section villageoise. Cette dernière est plus facilement gérable.

A l'origine la SV, est créée dans le but de rendre la gestion plus souple. Dans le temps la SV se charge d'obtenir et de rembourser les crédits de campagne vis à vis de la CNCAS pour les sections qui ont la possibilité d'avoir du crédit au niveau de la Banque.

Ronkh, avec 630 ha exploités soit 20% de la superficie totale du périmètre (3104 ha), compte avec Boundoum-Barrage, le plus de sections villageoises. Ces 10 SV, peuvent être regrouper en deux ensembles : les anciennes SV et les nouvelles SV.

I.3.1 - Les anciennes SV

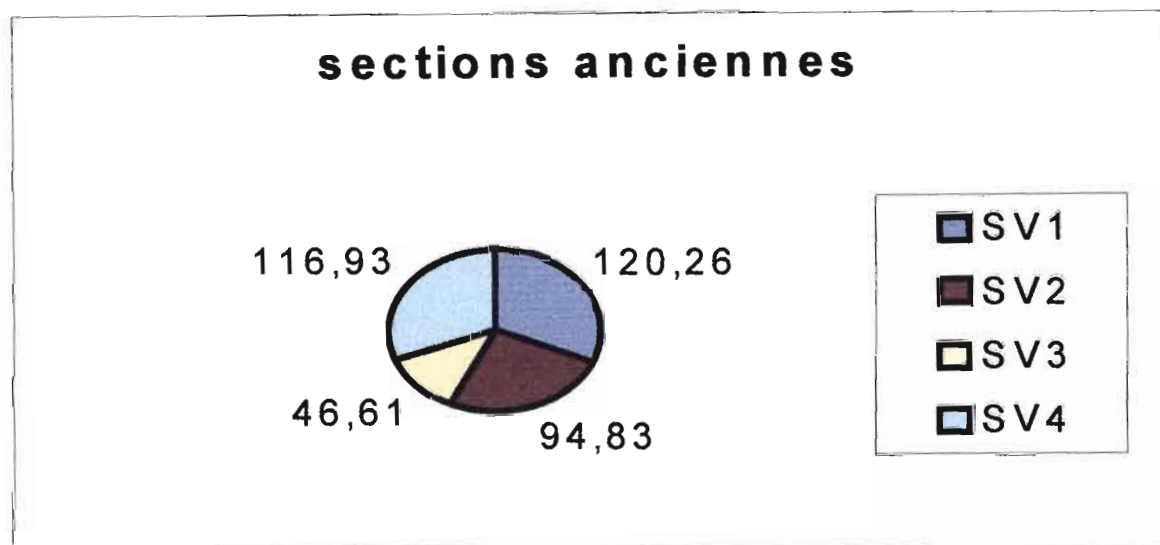
Elles comptent 5 SV (SV₁, SV₂, SV₃, SV₄, SV₅) qui exploitaient dans la cuvette avant même la réhabilitation du périmètre.

La superficie de chaque exploitation dépend du nombre de « têtes » à l'époque de la dotation que comptait chaque chef de carré, c'est ainsi que les superficies varient de 1,5 ha à 4 hectares. C'est une exploitation familiale, il faut dire même, qu'il y avait des exploitations de 9 hectares, mais avec l'avènement de l'aménagement tertiaire, aucune parcelle ne devrait plus dépasser 7 ha. Ces 4 SV (car en fait, la SV₅ n'exploite aucune superficie, à l'origine elle était créée pour le maraîchage) ont redémarré en 1991, après l'achèvement de la première phase de réhabilitation. Les parcelles ont été attribuées à leurs propriétaires. Le tableau n°9, suivi de la Fig. 2 nous permettent d'avoir un aperçu synthétique sur les anciennes SV de Ronkh.

Tableau n°9 : les SV anciennes de RONKH

SECTIONS VILLAGEOISES	SUPERFICIE EN HA	NBRE D'EXPLOITANTS
SV ₁	120,28	43
SV ₂	94,83	37
SV ₃	46,61	15
SV ₄	116,93	55
TOTAL	378,65 ha	140 exploitants

Fig.2 plan d'occupation de chaque SV ancienne en ha



I.3.2 - Les nouvelles SV

La phase de réhabilitation a aussi coïncidé avec une augmentation de la population locale, et les jeunes demandaient des parcelles à cultiver. La superficie restante a donc été attribuée en fonction des demandeurs de parcelles, soit une taille de 0,45 ha par exploitant. Cette première répartition concernait les 3 SV que sont la SV₇, la SV₈ et la SV₉ qui ont démarré leur première campagne en 1996-1997.

Par compte les 2 SV ; la SV₆ et la SV₁₀ qui ont été les deux dernières à se mettre en place, voient leur superficie par exploitant passer de 0,45 ha à 0,40 ha. La raison principale évoquée pour cette diminution de superficie par exploitant pour ces deux dernières SV, c'est qu'on a tout simplement divisé la superficie par le nombre de demandeurs de parcelles, ce qui revenait à 0,40 ha par exploitant car il ne faut pas oublier qu'à Ronkh, tout jeune qui a 18 ans a droit à une parcelle.

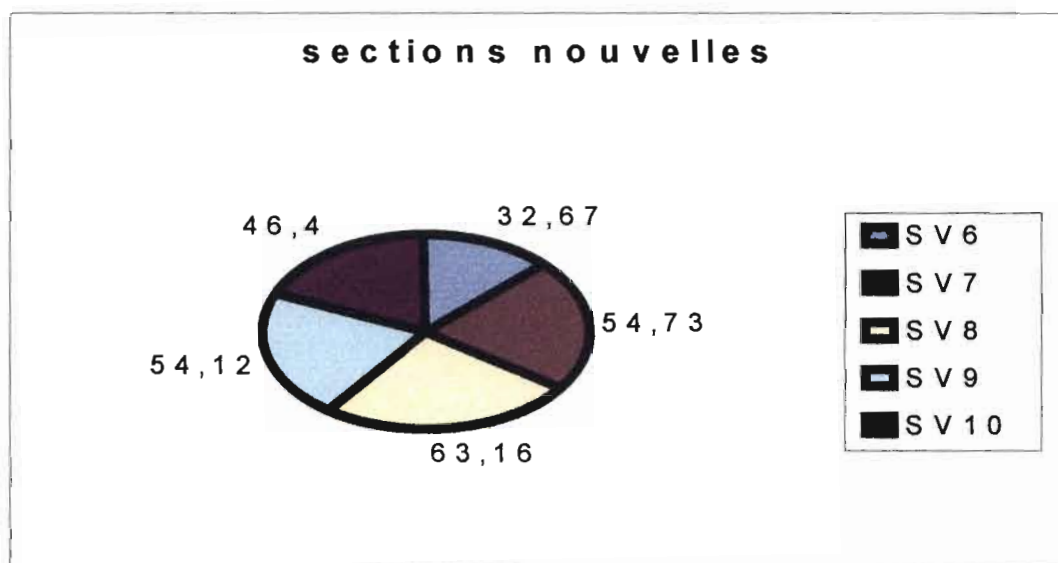
Mais à la question de savoir pourquoi après réhabilitation, tous les 630 ha du village n'ont pas été redistribués en fonction du nombre d'exploitants, les responsables des anciennes sections villageoises qui rappelons-le, bénéficient de plus grandes surfaces par exploitant, avancent que d'abord, c'est une exploitation familiale et non personnelle. Mais aussi comme ces SV avaient des dettes au niveau de la SAED et comme ceux qui demandaient une parcelle refusaient un paiement solidaire de la dette, il fallait leur laisser leurs superficies à exploiter telles qu'elles.

Tableau n° 10 : les nouvelles SV de RONKH

SECTIONS VILLAGEOISES	SUPERFICIE EN ha	NOMBRE D'EXPLOITANTS
SV ₆	32,67	80
SV ₇	54,73	107
SV ₈	63,16	24
SV ₉	54,12	108
SV ₁₀	46,40	116
TOTAL	251,08	435 exploitants

Source : enquêtes personnelles.

Fig. 3 : plan d'occupation du sol par SV nouvelles en ha



I.3.2 - le fonctionnement des sections villageoises

D'une manière générale les 10 SV présentent le même type de fonctionnement avec un bureau composé :

- ♦ d'un Président ;
- ♦ des chefs de groupements de producteurs ;
- ♦ d'un gestionnaire ;
- ♦ d'un trésorier ;
- ♦ des responsables des commissions techniques ;
- ♦ des commissaires aux comptes.

Aujourd'hui, les 10 SV sont surtout cautionnées par leurs membres dans le rôle d'intermédiaire entre les exploitants (producteurs), l'Union et l'environnement économique, à savoir :

- ♦ recenser les expressions de besoins pour les demandes de crédits et les soumettre aux conseillers agricoles pour l'appui du visa technique ;
- ♦ informer l'Union, sur tous les problèmes de leurs membres et de leurs organisations (choix de spéculation, problèmes d'apport sur le crédit, retard dans l'approvisionnement de la semence etc.) ;
- ♦ distribuer les intrants et recouvrer les exigibles de la Banque et de l'Union auprès des membres débiteurs ;
- ♦ entretenir de façon annuelle les aménagements tertiaires (c'est-à-dire à la maille hydraulique de leur groupement) ;

L'Union quant à elle, intervient pour aider les organisations de base dans l'obtention du crédit auprès de la Banque (SV₁, SV₂, SV₃, SV₄), finance les nouvelles sections (SV₆, SV₇, SV₈, SV₉, SV₁₀), pour le crédit de campagne car ces dernières n'ayant pas de crédit CNCAS et procède au recouvrement de la dette des SV en situation de surendettement au niveau de la Banque.

I. 4 - le Groupement des Femmes de Ronkh

Le regroupement des femmes de Ronkh a été créé en 1989, d'abord Foyer des femmes, il est devenu GIE, des femmes de Ronkh ou précisément GIE, Femmes « Bokk-Jom » .

Auparavant, cette Association a connu beaucoup de transformations dans le temps. C'est ainsi que lors de la création du Foyer des jeunes de Ronkh en 1963, une section féminine avait vu le jour, qui est devenue par la suite Foyer des femmes. A l'époque les activités tournaient autour de la riziculture, du maraîchage, de l'élevage de la volaille, de la couture, de la teinture, du décorticage, en même temps qu'elles animaient une cellule santé (hygiène, maternité).

En 1989, par récépissé du 17 novembre 1989, le GIE des femmes « Bokk Jom » a vu le jour et obtint le financement d'une mini-rizerie par le biais de la CNCAS en 1994. Aussi sur initiative de la FAO, des cours d'alphabétisation sont dispensés dans le centre social par les vulgarisateurs de la SAED.

Le GIE, souhaite relancer ses activités d'antan et survivre à la dévaluation. Pour cela, il profite de ses relations avec les autres associations féminines au niveau communautaire (tous les groupements de Rosso-Sénégal qui se réunissent tous les 3 mois). Au niveau départemental, il compte parmi les 6500 groupements féminins.

A l'échelle nationale également ; d'ailleurs la coprésidente du FONGS (Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal), Ndèye SARR est ressortissante de Ronkh.

Aujourd'hui, la mini-rizerie financée par la CNCAS n'est plus, les femmes exploitent un champ de 10 ha au niveau des nouveaux aménagements et envisagent d'organiser des journées de réflexion dans le village dans le but de le développer et d'attirer les bailleurs de fonds car estiment-elles, le développement est aussi une affaire de femmes.

II : L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE RIZICOLE

II.1 : le budget ou l'expression des besoins

L'expression des besoins en financement de chaque SV est établie par chaque gestionnaire de la SV suite à l'Assemblée Générale de l'organisation de base convoquée juste avant le début de la campagne hivernale, puis centralisée au niveau du gestionnaire de l'Union. Le budget de la campagne est établi à partir des prévisions des surfaces irriguées mentionnées sur les expressions de besoins. Avec la collaboration du gestionnaire, du Président et du responsable de la commission Crédit et Recouvrement, les besoins sont alors exprimés en fonction du coût à l'hectare donné par l'Union Fédérative. Comme le montre, le tableau suivant qui exprime le compte d'exploitation à l'hectare de l'Union pour l'année 1998-1999.

Tableau n°11 : compte d'exploitation de l'Union par hectare en 1998-1999

RUBRIQUES	QUANTITE	PRIX
OFFSET	-	18000 F.Cfa
SEMENCES	130 kg	29250 F.Cfa
DAP-ENGRAIS 18/46/ 0	100 kg	16500 f.CFA
UREE	250 kg	46250 F.Cfa
PROPANYL	6 litres	15600 F.Cfa
WEEDONE	1,5 litre	5250 F.Cfa
FURADAN	5 kg	8000 F.Cfa
COUT HYDRAULIQUE	-	60000 F.Cfa
COUT A L'HECTARE		Total=198 850 F.Cfa

Source : Procès verbal de l'Union du 22 juin 1988.

La somme des budgets individuels donne le budget de chaque SV et le total des besoins des 9 SV donne le budget global pour la mise en aménagement au niveau du village de RONKH.

II.2 : Le financement de la campagne

*** Les anciennes SV**

Ces sections « autonomes » (SV₁, SV₂, SV₃ et SV₄), ont la possibilité de s'adresser directement à la CNCAS de Saint-Louis pour le crédit de campagne, après l'expression des besoins et l'apposition du visa technique de la SAED. La Banque plafonne son crédit à 20 millions de F.Cfa avec un taux d'intérêt annuel de 7, 5% qui ramenait à une campagne hivernale de 9 mois donne 5, 67%.

Ce crédit de campagne CNCAS est très souvent inférieur au montant des besoins exprimés. Pour faire face à cette situation d'insuffisance de crédit de campagne, l'Union a commencé à donner l'eau c'est-à-dire le coût hydraulique à crédit depuis 1994-1995.

Le crédit CNCAS est débité sous forme de bons d'achats et c'est l'Union qui s'occupe de l'approvisionnement en intrants des organisations de base du village.

Cette distribution des intrants par l'Union, est motivée par la recherche d'économies d'échelles par les achats groupés auprès d'un même fournisseur et de qualité (SENCHEM, SPIA) car dans le passé chaque SV s'occupait directement de l'approvisionnement. Concernant l'insuffisance du crédit CNCAS les responsables de la « Banque verte », incitent les producteurs à une augmentation après chaque campagne de leur apport personnel au niveau de la Banque, ce qui leur permettrait de faire face à cette insuffisance du crédit alloué.

*** les nouvelles SV**

Ces sections (SV₆, SV₇, SV₈, SV₉, SV₁₀) sont les dernières à se mettre en place suite à la réhabilitation du casier. Contrairement aux anciennes SV, ces SV nouvelles n'ont pas la possibilité d'emprunter du crédit de campagne au niveau de la CNCAS. La raison toute simple avancée par les responsables de l'agence de St Louis, c'est que la plupart des producteurs de ces SV, étaient des producteurs privés avec leurs GIE, lourdement endettés au niveau de la Banque surtout en 1992-1993. Et comme, ils ne peuvent plus cultiver faute de crédit, ils se sont retournés pour former ces nouvelles SV. Et la CNCAS, ne peut pas financer ces dernières tant que la dette contractée au paravent n'a pas été payée. C'est donc l'Union qui finance le crédit de campagne de ces SV nouvelles.

Par rapport à la superficie totale de ces 5 SV qui est de 251,08 hectares et en raison du coût d'exploitation à l'hectare de 198 850 F.Cfa, l'Union finance l'intégralité

de la campagne des ces 5 SV qui est égale à la somme de : 251,08 ha x 198 850 = 49.927.558 F.Cfa

Le bureau exécutif de l'Union a exigé par contre à ces 5 SV, le versement à la fin de la campagne d'une épargne de 15% pour renforcer leur apport (compte d'épargne) leur permettant de s'autofinancer dans un proche avenir.

Par ailleurs, le bureau Exécutif de l'Union par son procès verbal de 22 juin 1998, décide de garder les 5 356 687 F.Cfa de l'épargne de ces 5 SV versés dans le compte de l'Union durant la campagne hivernale 1997-1998 à savoir :

SV ₆	=	695 943	F.Cfa
SV ₇	=	1 171 258	f.CFA
SV ₈	=	1 358 608	F.Cfa
SV ₉	=	1174 970	F.Cfa
SV ₁₀	=	955 905	F.Cfa
TOTAL	=	5 356 687	f.CFA

Outre, le bureau exécutif de l'Union a décidé de financer la somme de 19 720 668 F.Cfa qui manque aux 3 SV de RONKH (SV₁, SV₃, SV₄) avec respectivement :

SV ₁	=	7 156 600	F.Cfa
SV ₃	=	6 394 368	F.Cfa
SV ₄	=	6 169 700	F.Cfa
TOTAL	=	19 720 668	F.Cfa

Le montant total financé donc par l'Union pour la Campagne hivernale 1998-1999 dans le village de Ronkh s'élève à 69 648 228 F.Cfa . On voit donc l'importance de l'Union au niveau du financement qui aujourd'hui, finance l'intégralité de la campagne des SV qui n'ont pas le crédit CNCAS, aide les SV anciennes en procédant même au recouvrement de leurs dettes pour celles qui sont en situation de surendettement au niveau de la Banque et donne le coût hydraulique en cas de déficit de crédit CNCAS.

II.3 - les semences

La production semencière pratiquée par l'Union, porte sur quelques hectares appartenant aux exploitants et le choix des multiplicateurs de semences relève du chef de la SV sur la base de l'état du sol, du type d'aménagement et surtout de la compétence et de la motivation du paysan. Elle est financée par l'Union sur prêt bancaire négocié auprès de l'UNIS¹ et financée par le crédit agricole pour tout ce qui est préparation du sol et quelques fois même l'eau. Toute la production est par la suite achetée par l'Union qui la revend ou la redonne à crédit la saison suivante aux OP de base.

Le tableau ci-dessous, dresse les variétés de semences qui sont cultivées par les producteurs de RONKH.

Tableau n° 12 : Tableau des variétés de semences

Variétés	Cycle	Durée
IR 15-29	Long	4 mois
JAYA	Long	4 à 5 mois
Sahel 202	Long	4 mois
Sahel 201	Long	4 mois
Sahel 108	Court	3 mois

Source : enquêtes personnelles

La multiplication de semences est assurée par l'Union avec le concours du service semencier au niveau de la Direction de l'Agriculture de Saint-Louis, qui après avoir testé génétiquement la graine appelée pré-base, la livre à l'Union pour qu'elle effectue les multiplications au niveau du casier. La multiplication de semences peut être expliquée ainsi par exemple :

- JAYA pré-base semé et récolté donne JAYA base ;
- JAYA base semé et récolté donne JAYA R₁ ;
- JAYA R₁ semé et récolté donne JAYA R₂.

Le JAYA R₂ ne peut plus être multiplié pour servir de semence, car les conditions de productivité ne sont pas garanties. La semence est dite apte quand elle présente un pourcentage de 99,97%.

La multiplication de semences ainsi faite, la production semencière est acheminée par l'Union au CTS de Richard-Toll où elle sera triée, étiquetée puis, retournée à l'Union, qui va la distribuer aux SV pour les semences au niveau du casier

¹ Union Nationale Interprofessionnelle de Semences

sous forme de crédit en intrants pour les SV qui n'ont pas de financement au niveau de la CNCAS. Le tableau suivant, montre le stock de semences certifié au niveau du CTS de Richard-Toll disponible au niveau du magasin de RONKH avant la campagne hivernale 1998-1999.

Tableau n°13 : Stock de semences certifié dans le magasin de Ronkh avant la campagne hivernale 1998-1999.

VARIETES	POIDS EN TONNES
SAHEL 108 R ₁	15,200 t
SAHEL 108 R ₂	-
SAHEL 108 base	4,560 t
SAHEL 201 R ₁	16,920 t
SAHEL 201 base	-
SAHEL 202 R ₁	23,240 t
SAHEL 202 R ₂	6,00 t
TOTAL SAHEL	65,920 t
IR 15-29 R ₁	-
IR 15-29 R ₂	16,560 t
IR 15-29 base	17,320 t
Total IR 15-29	33,880 t
JAYA R ₁	17,080 t
JAYA R ₂	2,960 t
TOTAL JAYA	20,040 t
TOTAL VARIETES CONFONDUES	119, 840 T

Source : Union de Boundoum, Commission Exploitation et Irrigation

Outre la commercialisation des semences, l'Union entretient d'autres prestations comme les façons culturales et la fourniture d'intrants aux SV. Elle récupère d'une part les bons CNCAS pour les SV qui ont le financement CNCAS et les approvisionne et d'autre part, accorde le crédit en intrants pour les SV non financées, redevable en fin de campagne sous forme d'exigible. Le tableau ci-après donne une vue sur le prix unitaire des intrants au niveau du village de RONKH.

Tableau n° 14 : Proposition des prix sur le produit

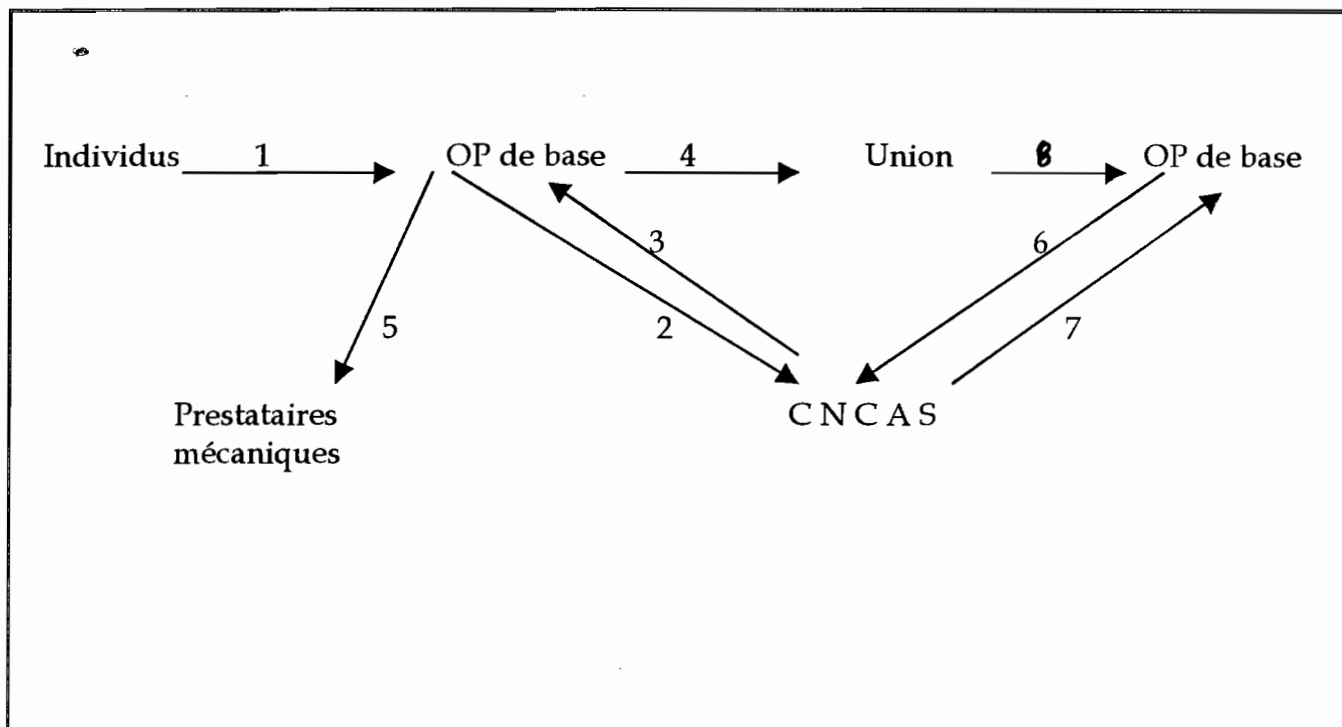
Fournisseurs	Propanyl	Weedone	Engrais 18/40/0	Urée	Furadan	Carbofuran
SENCHEM	2300 F/ l	3200 F/ l	163 F/kg	181F/kg		1300 F /kg
SPIA	2500F/ l	3800F/l	-	-	2000Fkg	-

Source : enquêtes personnelles.

Mais chaque SV, a le droit de choisir un des produits suivant l'efficacité et les prix mentionnés. Aussi un exploitant d'une SV peut payer comptant ces intrants dès lors, le taux d'intérêt de 6% de l'Union ne lui ai pas appliqué.

Le système des prestations de l'Union au niveau des SV du village de RONKH est complexe, mais peut être représenté de la façon suivante :

Schéma n°1 MECANISME DE FINANCEMENT DES SV DE RONKH



Signification des relations :

1. Les individus expriment leurs besoins en intrants et en irrigation au niveau de leur SV d'appartenance ce qui donne l'expression des besoins.
2. Les OP de base (S.V) demandent du crédit à la CNCAS.
3. La Banque octroie tout ou une partie du crédit sollicité par les OP.
4. Les OP, remettent les bons CNCAS pour le coût hydraulique à l'Union qui les remet à la Banque et le bons en intrants sont remis à l'Union pour les achats groupés.

5. Les bons relatifs aux travaux avant les récoltes sont remis directement aux prestataires mécaniques.
6. Les bons CNCAS, relatifs au coût hydraulique sont endossables par l'Union auprès de la Banque.
7. La CNCAS, créditée dans le compte de l'Union, le montant correspondant aux bons.
8. Après avoir assuré les achats groupés, l'Union répartit les quantités aux OP en fonction du montant de leur financement.

II.4 - La préparation du sol

Le travail du sol en riziculteur présente des spécificités. Le système racinaire du riz ne s'étale dans le sol que sur quelques centimètres de profondeur, sa pénétration est limitée par la disponibilité en oxygène. Le travail du sol en riziculture, peut être superficiel et il peut préserver une semelle de labour compactée et colmatée limitant les pertes d'eau par infiltration.

Dans le village de RONKH, en vue de la pénétration du lit de semences, de l'enfouissement des engrais et du contrôle des adventices (mauvaises herbes), la seule façon culturale quasi-généralisée est le passage d'un pulvérisateur disques (offset) en raison de 18 000F l'hectare. Le « riji » (labour) et le « tojat » (offsetage) se faisaient avec la mécanisation lourde (tracteurs de 110 CV à 4 roues motrices) par le biais de la SAED, mais avec le désengagement, des sociétés prestataires de services et des privés effectuent les façons culturales et sont payés par la CNCAS et l'Union.

II.5 - Le programme de gestion de l'irrigation.

L'organisation mise en place pour assurer la distribution de l'eau se compose comme suit :

- ❖ *Une commission Irrigation et Exploitation qui a la responsabilité :*
 - ◆ du contrôle et du fonctionnement de la station de pompage ;
 - ◆ du contrôle des pompistes ;
 - ◆ de la gestion des pièces détachées ;
- ❖ *Au niveau des SV et GP, des aiguadiers (un par section hydraulique) sont chargés :*

- ♦ de la collecte des besoins en eau des riziculteurs ;
- ♦ de l'ouverture des vannes ;
- ♦ de l'organisation et de la distribution de l'eau à l'intérieur du secteur donné.

L'Union, fixe le début de la campagne par la mise en service de la station de pompage de Diawar ¹(le 01 juillet 1998 pour la campagne hivernale 1998-1999) et en fonction d'un calendrier élaboré, la mise en eau des parcelles est effectuée. Sauf la première mise en eau du début qui peut connaître quelques retards, il faut noter que l'irrigation au niveau du casier, s'effectue d'une manière correcte dans l'ensemble.

II.6 - Semis en pré-germé

La technique couramment utilisée par les producteurs de RONKH pour l'implantation du riz est le semis à la volée. C'est la technique du semis en pré-germé qui est généralisée.

II.7 - Le cycle du riz

C'est l'Union qui donne le calendrier fixant l'intervalle à semer pour les semences à cycle long (IR 15-29, Sahel 202, Sahel 201, JAYA) et à cycle court (Sahel 108). Pour les variétés à cycle long, les semences doivent se faire au plus tard le 10 août et fin août -05 Septembre pour les variétés à cycle court. L'utilisation des engrais et des insecticides est généralisée suivant la moyenne prescrite par l'Union.

Il faut dire que les techniques culturales, sont relativement bien connues par les producteurs, même si parfois leur maîtrise sur le terrain est déficiente. D'où l'intérêt des tournées périodiques des encadreurs SAED avec les responsables des GP et des SV qui se révèlent utiles et très éducatives.

II.8 - Récoltes et battage

Jusqu'à une date récente, la récolte était manuelle et réalisée par la famille et les travailleurs saisonniers. Maintenant des prestataires mécaniques avec des moissonneuses-batteuses ont commencé à intervenir dans le milieu.

La récolte manuelle est effectuée par la main-d'œuvre familiale et par une main-d'œuvre saisonnière venue du bassin arachidier payée au forfait en raison de 20 000 francs par hectare pour la moisson. Le recharge des javelles et le battage se font dans la parcelle. Le battage manuel au fléau ² est largement dominant. Lorsque le

¹ Station de pompage de DIAWAR : débit : 11,7m³/s ; 2 pompes SULZER de 2 400 l/s ; 3 pompes FLYGT de 2 300 l/s.

² avec les cannes des batteurs

battage est effectuée à la tâche ¹, il est rémunéré en raison de 600 francs par sac de paddy.

Pour la récolte mécanique, les moissonneuses-batteuses sont engagées moyennant un prélèvement de 18% de la récolte. Des moissonneuses fixes opèrent aussi dans le secteur avec un pourcentage de la récolte au titre de la prestation de service. Le producteur, après que le gestionnaire de sa SV lui ait communiqué son exigible envers son organisation de base (SV), achemine l'équivalent en paddy de son exigible de la parcelle au Sekko pour le pesage en raison de 250 francs par sac pour le transport (casier distant du village de 7 km).

III : RECOUVREMENT ET COMMERCIALISATION

III.1 - Le recouvrement des exigibles

L'exigible est mentionné sur un carnet géré par le responsable du Crédit-Recouvrement en collaboration avec le Trésorier de l'Union. Il est souvent établi en 3 exemplaires destinés au Président de chaque SV concernée, aux responsables de la commission Recouvrement-Crédit et au gestionnaire de la SV. Chaque responsable d'organisation de base signe l'exigible qui le concerne, cela constitue un contrat de reconnaissance de dettes. L'Union, n'est pas en contact avec les exploitants mais traite avec l'organisation à laquelle ils appartiennent.

III.1.1 - Communication de la redevance

❖ Aux responsables des SV

Il n'y a aucun calcul au niveau de la redevance hydraulique, les responsables des organisations de base sont convoqués peu avant ou après le début de campagne à une réunion où leur est demandée la superficie exploitée et irriguée par chaque exploitant membre de leurs SV. La superficie multipliée par 60 000 francs donne la redevance par exploitant et la somme des redevances de tous les exploitants d'une OP de base, donne son coût hydraulique. IL n'y a aucune négociation, ni sur la composition, ni sur le montant unitaire de la redevance hydraulique. La seule discussion porte sur le nombre d'hectares emblavés par les exploitants d'une même organisation paysanne de base.

Le montant de la redevance hydraulique, plus celui de la redevance agricole (celle qui concerne l'ensemble des dettes contractées par la SV vis à vis de l'Union hormis celles relatives à l'eau), donne le montant total de l'exigible

¹ après avoir mis en meule la récolte, le riziculteur engage des saisonniers qui battent le riz moyennant une somme à payer par hectare

❖ Aux exploitants

Après la rencontre entre l'Union et les responsables d'organisations de base, chaque responsable, informe les membres de sa SV du montant de son exigible et ce dernier amène le paddy au niveau du Sekko pour le pesage et le recouvrement de son exigible.

III .1.2 - Le recouvrement

III .1.2.1 - En espèce

Le recouvrement en espèce, concerne la redevance hydraulique et se fait le plus souvent au début de campagne sous forme de bons CNCAS. Cela suppose que l'organisation de base, ait bénéficié du financement de la Banque pour assurer les charges de culture. Etant donné que c'est l'Union qui reçoit directement la décision de la Banque concernant les crédits de campagne, elle est en mesure de recenser toutes les organisations de base qui ont la possibilité de payer la redevance en début de campagne. Après avoir retiré directement son financement à la Banque, la SV détache le volet coût hydraulique qu'elle remet au Trésorier de l'Union en échange d'un reçu. Ce volet n'est encaissable que par l'Union auprès de la Banque sous forme de virement de compte à compte (exemple l'Union à le compte n°3917).

III .1.2.2 - En nature

Elle concerne la partie de l'exigible que l'organisation de base n'a pu payer en début de campagne, dans ce cas l'Union, lui demande de payer le reliquat en nature juste à la fin de la campagne (après la récolte du paddy), moyennant un taux d'intérêt égal à celui de la Banque (6%). l'Union de Boundoum a une préférence sur le mode de paiement en nature si ce dernier doit être payé en fin de campagne. Ce choix est motivé par la minimisation des risques de non paiement car, les exploitants remboursent le plus facilement en nature qu'en espèce. Le recouvrement procède de la manière suivante :

- ◆ l'Union, fixe en assemblée avec les responsables d'organisation de base le prix de collecte du paddy ;
- ◆ en divisant le montant de l'exigible par le prix de collecte, on obtient la redevance exprimée en kg de paddy. Le tableau suivant donne un aperçu sur les prix de collecte du paddy au cours des 3 dernières années (1995-1998).

Tableau n°15 : Prix de valorisation du paddy en F.Cfa à RONKH.

Campagnes	CSC 1995	HIV 1995-96	CSC 1996	HIV 1996-97	HIV 1997-98	HIV 1998-99
RONKH	105	122	105	95	105	100

Source :Union de Boundoum, commission Commercialisation

CSC = contre saison chaude

HIV = campagne hivernale.

Les remboursements en riz sont tous pesés et assemblés par le responsable qui à la fin, les achemine directement vers les magasins de stockage, ou vers les rizeries selon les directives du bureau et du responsable de la commercialisation.

L'enregistrement se fait par OP de base, en ce sens que le représentant de l'Union ne se fie pas à la quantité de paddy remboursé par l'individu, mais par l'OP de base à laquelle il appartient. En cas de non remboursement à 100%, l'affaire est suivie par le responsable de la commission Crédit et Recouvrement de l'Union. Il se réfère aux montants de la redevance de la campagne concernée, au montant des arriérés dans la fourniture d'intrants.

Concernant la fourniture d'intrants, elle est gérée au niveau amont c'est à dire que l'Union connaît le financement en intrants qu'elle a octroyé, mais au niveau du recouvrement, elle est incapable de connaître la somme correspondant aux intrants sauf, si la couverture est totale.

En cas de non-paiement, l'Union n'a pas de relation avec les mauvais payeurs, mais s'adresse directement à son OP de base. Théoriquement, elle ne connaît pas le mauvais payeur, en ce sens que sur les fiches tenues par le responsable du Crédit et Recouvrement, ne figure que le nom de OP de base. Mais en réalité, dans le cadre des négociations initiées par l'OP de base endettée, cette dernière lui donne les raisons de ce non-paiement et c'est dans ce cadre que l'Union a connaissance de l'individu qui n'a pas payé. Mais cela ne change en rien la destination de la sanction (c'est toujours la SV qui sera sanctionnée le cas échéant).

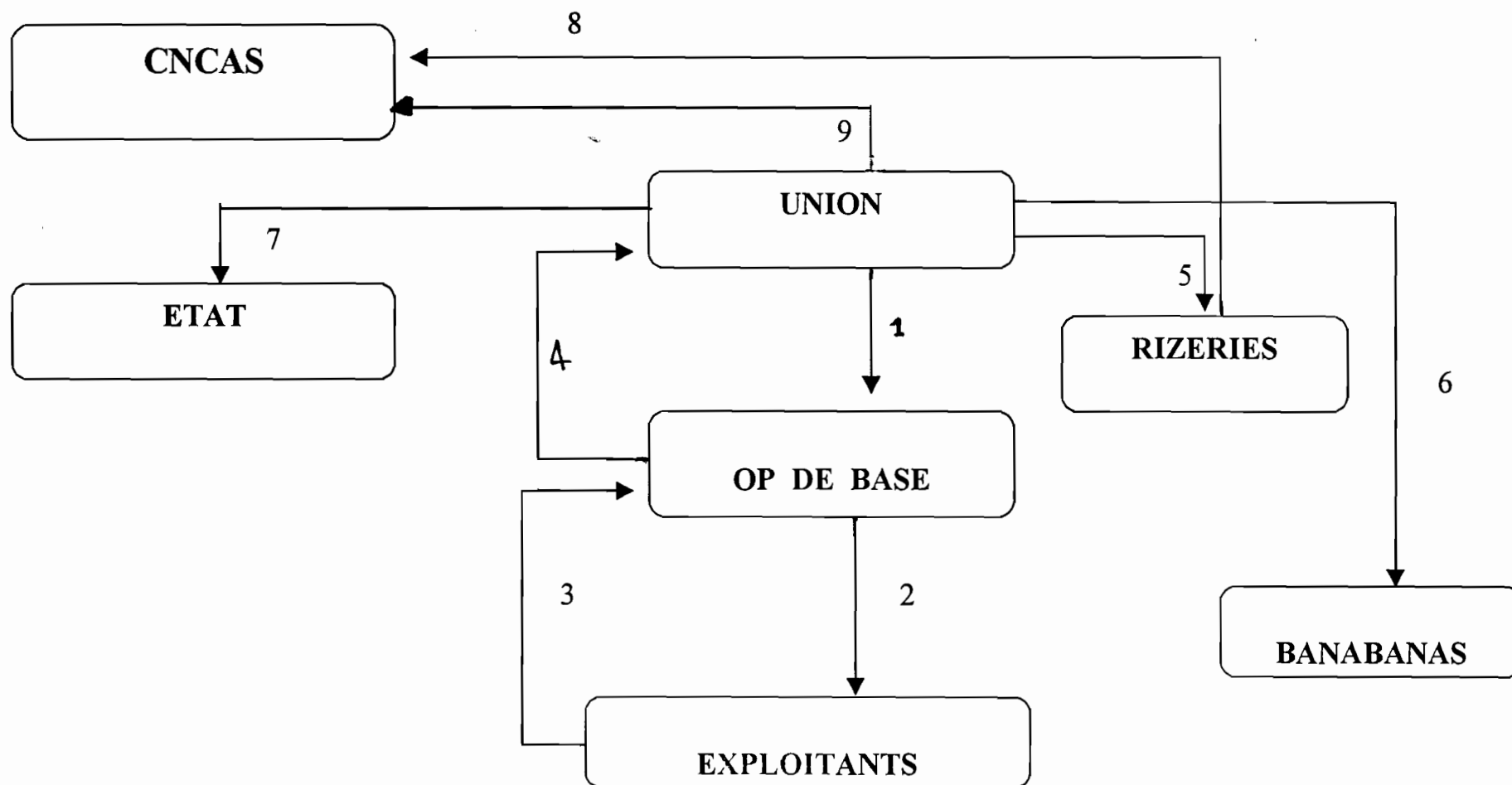
Bien que l'Union ne traite pas avec les individus, les bons payeurs et le bureau de leur OP d'appartenance feront pression sur les mauvais payeurs pour ne pas se voir lésés. Il peut arriver dans le pareil cas, que les OP de base payent de leur propre caisse les impayés ou retirent tout simplement la terre au mauvais payeur et la confie à un autre exploitant qui accepte de payer la dette. Et ce mauvais payeur, ne retrouvera la terre que lorsqu'il aura épongé sa dette au niveau de sa SV d'appartenance.

Les opérations de conversion du montant de l'exigible en nature à payer par l'exploitant sont effectuées au niveau du Sekko en présence du gestionnaire de la SV, du peseur et de l'exploitant lui-même à qui, on a au préalable fixé le montant de l'exigible. Cette exigible en plus de la redevance hydraulique, de la redevance agricole, peut aussi comprendre des arriérés, amendes mais aussi une épargne de 15% surtout pour les SV qui n'ont pas de financement au niveau de la CNCAS.

L'exploitant avec son paddy stocké auparavant, au niveau du Sekko, paye son exigible et amène le restant de son paddy s'il est excédentaire. Mais si le paddy est inférieur au montant de l'exigible, comme c'est le cas de cet exploitant du nom d'Alioune THIAM de la SV₇ de Ronkh, il doit compléter le restant avec du paddy ou en espèce. Après paiement de l'exigible, le gestionnaire de la SV lui atteste par un reçu (voir reçu de pesage dans Annexes II) qu'il est en règle avec sa SV d'appartenance.

Pour les restes dus, le temps de recouvrement peut s'étaler sur une durée longue pouvant atteindre un an, mais le plus souvent, les remboursements sont complétés avant le début de la campagne suivante en fonction des OP et des mesures existantes pour le recouvrement des impayés. La situation du recouvrement peut être schématisée de la manière suivante :

SCHEMA N° 2 : MECANISME DE RECOUVREMENT DES EXIGIBLES



❖ Signification des relations

- 1- Fourniture d'eau et d'intrants à crédit par l'Union aux OP de base.
- 2- Répartition aux différents exploitants des OP
- 3- Recouvrement en nature par les exploitants auprès de leurs OP
- 4- L'OP reverse le recouvrement en nature à l'Union
- 5- L'Union a 2 possibilités pour valoriser le recouvrement reçu en nature :
 - soit, elle transforme le paddy auprès des rizeries ;
 - soit, elle vend le paddy aux rizeries.
- 6- Si l'Union, opte pour la transformation, elle peut vendre le riz aux bana-banas
- 7- L'Etat, aussi peut aussi acheter du riz à l'Union
- 8- En cas de vente de paddy aux rizeries, ces dernières peuvent virer l'argent sur le compte de l'Union (compte n° 3917) à la Banque, soit le remettre à main propre aux responsables de l'Union.
- 9 - Les produits issus de la vente du paddy ou du riz brisé sont virés par l'Union dans un compte bancaire.

III.2 - La commercialisation du paddy

La commercialisation n'est pas en principe du ressort de l'Union, mais étant donné qu'une partie de la redevance ou la totalité de la redevance est payée en fin de campagne en nature, l'Union se trouve dans l'obligation d'intervenir dans la valorisation du produit. En dehors de la quantité de paddy représentant le paiement de la redevance en eau, tout le reste de la production des exploitants (hormis la production semencière) est commercialisée par elle ou par les OP de base.

Pour la commercialisation, l'Union, fixe déjà la stratégie suivant l'état du marché avant la recherche de clients. Si le marché est propice pour la vente du paddy, elle cherche des acquéreurs, sinon, elle transforme le paddy, en assurant toutes les charges intermédiaires pour en faire le riz blanc, le paddy est usiné à la rizerie « Cebbu Walo » en raison de 18 000 francs la tonne de riz blanc.

Il faut noter que chaque OP de base, a l'exclusivité de l'usinage, de la commercialisation du riz sur le marché et après la vente du produit, les exigibles sont payés soit à la Banque pour les SV financées, soit à l'Union pour les SV qui ont été financées par cette dernière.

S'il y a un acquéreur principal comme l'Etat, l'Union qui est l'organisation de tutelle, commercialise par le biais des SV l'ensemble de la production. Après la transaction, l'Union déduit tout ce que les OP de base lui doivent avant de leur verser les bénéfices s'il y a.

III. 2. 1 - Stratégies de commercialisation du riz paddy

Il existe dans chaque SV, une structure chargée de la commercialisation et de la vente du produit. Cependant, il y'a épisodiquement des tentatives de regroupement des producteurs pour constituer une force capable de négocier face aux commerçants. Mais cela devient parfois éphémère pour plusieurs raisons :

- ♦ tout d'abord, la volonté de certains qui font traîner le paiement des sommes dues alors que, bon nombre de producteurs se trouvent en cette période avec des charges persistantes ;
- ♦ il y a également le manque de confiance qui s'installe dans le groupe à la suite de pratiques malsaines. En effet, des exploitants bien qu'ayant donné leur accord de principe, vont à titre individuel et à l'insu du groupe vendre le paddy à un prix inférieur à celui convenu.

C'est ainsi que la pratique générale consiste, s'il n y a pas de rizeries agréées par la Banque à la vente en ordre dispersé avec une recherche individuelle d'interlocuteurs et une négociation du prix de vente de gré à gré, même s'il existe un prix officiel demandé.

III .2.2 - Les principaux interlocuteurs

Ce sont principalement les commerçants Banabanas et les rizeries :

- ♦ les commerçants (Banabanas) ; ils viennent acheter le paddy au niveau du village, après avoir assuré la transformation au niveau des décortiqueuses artisanales, ils l'acheminent vers les centres urbains du pays (Dakar, Thiès, Touba, Kaolack...) ;
- ♦ une partie du paddy moins importante, passe par les décortiqueuses pour être vendue sous forme de riz blanc aux commerçants et dans les centres urbains proches (Saint-Louis et les marchés hebdomadaires) ;
- ♦ les rizeries ; elles achètent le paddy directement au niveau du village ou se le font livrer par les producteurs eux-mêmes quand elles sont proches. Ces derniers rencontrent beaucoup de problèmes avec les rizeries quant à la fixation du prix de vente et au paiement intégral des sommes dues ;
- ♦ les acheteurs individuels ; ils sont de loin les moins nombreux et les volumes concernés les moins importantes.

Les Sekko et les marchés villageois constituent les principaux lieux de vente bien qu'une partie soit vendue au niveau des centres commerciaux.

Avec la dévaluation, les charges d'exploitation se sont considérablement accrues d'où la nécessité pour les paysans de relever les prix de vente pour couvrir leur charges et dégager des marges conséquentes. Les rizeries font place au renchérissement de leur coût de production et avec la libéralisation, (concurrence des commerçants), parviennent à vendre le kilo à 195 francs contre 197 francs pour les riziers. Cela les amène à proposer un prix d'achat aux producteurs le plus bas possible, pour pouvoir faire descendre à 195 francs le prix du kilo et maintenir en l'état, leurs marges bénéficiaires ou tout au moins consentir une légère baisse mais ne jamais travailler à perte.

Cette dualité, constitue le blocage principal de la commercialisation et la résolution de ce problème passe par la baisse du coût des intrants et autres facteurs de production en partie. C'est ainsi que beaucoup d'exploitants, restent longtemps sans trouver acquéreurs à leur production et finissent par la brader lorsqu'ils sont assaillis par les urgences. La conséquence de ces difficultés, est le risque de non-remboursement des crédits, l'impossibilité de créer un fonds de roulement ou de s'autofinancer, etc.

III .2.3 - La destination de la récolte

Elle est affectée en priorité aux charges incompressibles :

- ♦ le paiement des charges de moissonnage ;
- ♦ le recouvrement des exigibles vis à vis de l'OP de base, pour rendre effectif le respect des engagements ;
- ♦ les charges sociales : quelque soit la production obtenue, chaque exploitant respecte tant bien que mal cette solidarité que constitue la charge sociale. Il y a d'abord l'Assakal et les dons pour la construction de la Mosquée, etc., puis l'aide aux parents et aux proches.
- ♦ l'autoconsommation ; les producteurs, en fonction des autres charges auxquels ils doivent faire face, dégagent une quantité de paddy pour tenir jusqu'à la prochaine récolte ou tout au moins en s'approcher.

Si il y'a une quantité restante, elle est commercialisée presque entièrement sous forme de paddy. Une partie de l'argent de la vente, sert à préparer la campagne prochaine (achat d'intrants...) et à faire des investissements (achat d'animaux, charrettes...). Cette pratique est cependant, loin d'être générale (car cette culture ne parvient qu'à satisfaire le strict minimum), ce qui explique en partie, la faible capacité d'autofinancement des paysans.

IV : LES PRIVÉS

IV. 1 - PIV et Foyer

A partir de 1974, la création de PIV faisait partie des objectifs de la SAED. Ainsi pour répondre à la double « mésaventure » que sont la sécheresse et l'explosion démographique mais aussi initier aux techniques d'irrigation les zones de terroirs non dotées de grands périmètres, la SAED, a aménagé les petits périmètres irrigués villageois.

Historiquement, on peut distinguer deux phases dans cette politique des PIV :

- ♦ 1974 -1976, correspondant à une période d'expérimentation ;
- ♦ à partir de 1977, période d'extension, voire de généralisation des PIV.
- ♦ Le PIV de Ronkh, correspond à la première phase d'implantation des PIV. Ce PIV, a connu un succès. Plusieurs facteurs ont expliqué cela :
- ♦ sur le plan technique, l'aménagements très sommaire et sans investissement trop onéreux, permettait sa « récupération » par les paysans ;
- ♦ sur le plan social, l'organisation interne du PIV, était entièrement aux mains des paysans qui géraient comme bon leur semble leurs affaires en harmonie avec leur hiérarchie et valeurs sociales ;
- ♦ sur le plan économique, l'ensemble des intrants (gasoil, semences, engrais, produits phytosanitaires...) était en partie, voire en totalité subventionné, offrant aux yeux des paysans un système de production rentable ;
- ♦ enfin sur le plan territorial, le PIV, occupait les berges du fleuve, qui dans la gestion traditionnelle du territoire ne fait pas l'objet de très fortes revendications foncières individuelles, il n'y a pas de concurrence d'intérêt. Le seul élément à respecter, est de s'assurer que le terrain sur lequel est aménagé le PIV, se situe bien dans l'aire territoriale du village d'où sont issus les futurs bénéficiaires.

Ces 4 conditions technique, sociale, territoriale et économique réunies, la réussite de la culture irriguée apparaissait probante.

Dans le village de RONKH, PIV et le Foyer (champs collectifs), ont pu coexister dans le même territoire villageois. Ainsi certaines concessions peuvent être représentées dans le périmètre du Foyer et sur le PIV. La coexistence de ces deux structures aménagées, entraîne généralement 2 structures de gestions distinctes. Quelques fois, c'est un signe de discussion au sein du village.

L'origine des financements est souvent différente : le Foyer a été à l'origine autofinancé par les paysans locaux ; alors que le PIV a été financé par la SAED.

A Ronkh, l'apport du Foyer a indiscutablement contribué à la vulgarisation de la notion de responsabilisation paysanne. On peut écrire que pendant très longtemps, les seules tentatives d'autogestion significative, ont été menées dans le cadre du Foyer, dont l'exemple a inspiré de nombreuses Associations villageoises de développement au Sénégal. Mais PIV et Foyer étaient financièrement fragiles, faisant d'eux des structures certainement en sursis.

En 1986-1987, on comptait déjà dans le secteur de Ronkh, 3 périmètres villageois hors périmètre SAED, 2 étaient des champs collectifs du Foyer des Jeunes qui ont été les premières formes d'incursion du privé et un PIV de 192ha. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces surfaces exploitées.

Tableau n°16 : Superficies cultivées hors du périmètre SAED à Ronkh pour l'année 1986-1987

Identification	Superficie semée en 1986-1987
Foyer de Ronkh	312
Ferme expérimentale du Foyer de RONKH	50,62
Projet individuel de RONKH	192
TOTAL	554,62 ha

Source : SAED, 1990

Ces aménagements hors périmètres représentent donc une superficie de 554,62 ha.

Le PIV paraît aujourd'hui un concept dépassé. Les bourrelets de berges du fleuve et de ses défluent sur lesquels sont aménagés le PIV, sont saturés. L'avènement des barrages a entraîné des projets hydro-agricoles plus ambitieux, mais aussi plus de structurants en terme de gestion de l'espace.

Le PIV, a aussi souffert d'une crise de sénilité précoce, en effet avec l'âge et en même temps que le vieillissement des équipements et des aménagements, le PIV a vu le groupement qui l'exploitait s'embourber dans de délicats « problèmes sociaux ». Cela, ne fait qu'appuyer cette pensée d'André GUINARD sur la question : « il apparaît... indispensable dans tout programme d'irrigation..., de ne pas donner la priorité au sol à la topographie et à l'hydrologie. Ces éléments sont en définitive, secondaires par rapport aux critères sociaux qui sont les véritables garants des aménagements à long terme ».

Enfin, l'engouement pour les périmètres privés n'a pas épargné les responsables et les membres du Foyer. A RONKH même, parallèlement au Foyer

(collectif) s'est développé un projet individuel de 192 ha (voir tableau n°16). Face à l'essoufflement de la structure collective, on est passé du champ collectif aux périmètres privés.

IV. 2 - L'extraordinaire foisonnement des périmètres privés

IV.2.1 Les raisons de l'émergence des périmètres privés

En instaurant la NPA en 1984, qui devait conduire à un désengagement progressif des Sociétés d'Etat au profit des OP, l'Etat a mis en place une structure juridique nouvelle, très souple : les Groupements d'intérêt Economique (GIE), habilités à contracter des prêts bancaires. Cette nouvelle formule, a été largement adoptée par les agriculteurs du delta. L'annonce du désengagement de l'Etat et donc de la SAED a incité les paysans locaux à anticiper ce processus en se mettant à leur propre compte. Par ailleurs, l'intérêt manifesté par des investisseurs potentiels ne résidant pas dans la région a également poussé les exploitants à occuper le terrain.

En effet, par décret n°87-720 du 4 juin 1987, les terres du delta autrefois, zones pionnières, ont été reversées en zone de terroir. Sous ce terme, se cache une forme particulière de désengagement de l'Etat. Considérées comme zone pionnière les terres du delta, étaient gérées la SAED qui contrôlait les aménagements en mettre en place et pouvait éventuellement y installer des paysans extérieurs à la région. Devenues zone de terroir, ces terres sont aujourd'hui gérées par un Conseil Rural composé de paysans choisis par leurs pairs. Les demandes d'attribution de terres, sont présentées au Conseil Rural, qui délivre une autorisation de mise en valeur. Par ce processus, les sociétés rurales améliorent le contrôle de leur territoire, pouvant ainsi freiner l'installation d'éléments étrangers telsque les agro-industriels et autres. Mais, elles ont surtout favorisé, à travers, la multiplication considérable des GIE, une prolifération d'aménagements privés .

Considérant qu'ils pourraient produire avec des coûts inférieurs sur des périmètres privés (maîtrisant les techniques agricoles), les producteurs de Ronkh, à l'instar de ceux du delta, manifestent déjà un état esprit plus proche de celui du chef entreprise que de celui du paysan. Ainsi de 5 périmètres privés en 1986-1987, on est passé aujourd'hui à plus de 70, traduisant l'évolution spectaculaire des privés dans la filière rizicole.

En 1989, la CNCAS, accorde des crédits à une dizaine de GIE du village avec des taux d'intérêt élevés de 15%. La CNCAS finance aussi des GIE de services dont les fonctions sont diverses : vente d'intrants, travaux mécanisés, transport, etc.

En 1991, faillite de la plupart des GIE financés qui ne peuvent plus rembourser leurs emprunts au niveau de la CNCAS, le financement des GIE connaît une phase de ralentissement dans le milieu. En vue de lever les obstacles liés à l'obtention du crédit,

les GIE de RONKH, se regroupent en OFA, mais ces dernières connaissent les mêmes difficultés : manque de financement, insuffisance voire absence de matériels agricoles,...Des avantages peuvent cependant être tirés d'un tel type d'organisation. En effet, le terme fédérative fait allusion à l'union. Par conséquent, la solidarité doit primer sur l'intérêt personnel. C'est sans doute dans cette optique que, les OFA de Ronkh, se sont regroupés en une Coordination des Organisations Fédératives Autonomes (COFAR), tissant ainsi des relations avec les ONG (ASESCAW notamment).

**Remarque :* Si au niveau des OP de base, nous avons rencontré des organisations bien structurées, ce n'est pas le cas pour les privés car, il n'y a aucune structure les regroupant. En fait, il faut aussi introduire un bémol entre le nombre important des GIE et leur effectivité sur le terrain c'est à dire leur «opérationnalité». En fait, ici presque chaque chef de famille a un GIE, le GIE, n'est qu'une «couverture» permettant d'intégrer tous les membres de la famille dans un cadre légal.

En 1994 -1995, on assiste presque globalement à un arrêt du financement de la CNCAS au niveau de Ronkh, quelques privés (voir tableau n°17) qui ont su honorer leurs engagements au niveau de la Banque continuent de travailler avec celle-ci. Les privés non financés par la CNCAS, gèrent leurs exploitations de leurs propres moyens et avec l'aide de réseaux familiaux et sociaux. Le tableau suivant dresse les superficies hors périmètres qui sont cultivés par des privés dans le village de RONKH.

Tableau n°17 : superficies cultivées hors périmètre à RONKH

Identification	Superficie semée en 1998
Projet Abdoulaye DIOP	30 ha
Projet Cheikh SECK	20 ha
Projet Macam MBODJI	17 ha
Projet Chérif NIANG	10 ha
Projet SARRENNE	5 ha
TOTAL	82 ha

Source : enquêtes personnelles

IV.2.3 - Le fonctionnement des périmètres privés

Pour le moment, la grande majorité des réalisations privées ont été le fait des paysans locaux pour eux-mêmes. Les superficies aménagées sont difficilement évaluables. Ces périmètres privés sont situés le long de l'axe du Gorom-amont.

Les investissements initiaux des périmètres privés dans une grande partie des cas, paraissent l'œuvre des réseaux familiaux et sociaux : aux premiers le montage

financier ; aux seconds l'exécution effective. Sur un plan strictement économique, ces périmètres privés paraissent être les sous-produits des investissements réalisés par la collectivité. En effet, les aménagements sont souvent effectués par des agents du secteur public ou parapublic, avec le capital technique appartenant à l'Etat et destiné à d'autres types de travaux. Ces procédés, permettent aux paysans de disposer d'outils de production performants, dont les coûts de fonctionnement sont compressés au maximum. Comparées au coût d'aménagement à l'hectare défini par l'Union, les charges de fonctionnement des privés connaissent des écarts importants. Les raisons tiennent essentiellement aux choix technologiques effectués qui peuvent varier d'une année à une autre.

Pour les façons culturales, seul l'offset est effectué avant chaque campagne, le planage, le nivellement, la réfection des canaux d'irrigation ne sont pas obligatoires pour chaque campagne. On assiste à une alternance des façons culturales qui commence à s'étendre dans la zone étudiée.

Le choix des semences : la pratique qui ne cesse de s'étendre depuis le désengagement de la SAED, consiste à prélever d'une récolte, un quota semencier jugé nécessaire pour la campagne future. Pour l'utilisation d'engrais, d'herbicides et de produits phytosanitaires, les doses prescrites sont rarement respectées et dépendent des moyens du producteur.

Des motopompes d'occasion ou déclassées par la SAED, permettent généralement l'irrigation à partir du Gorom.

Face aux difficultés du financement, les producteurs se regroupent par affinité pour exploiter ensemble une superficie surtout pendant la culture de contre saison chaude. Chaque membre dispose, d'une parcelle moyennant, une cotisation pour l'achat du gaz-oil, la location de la motopompe et autres frais de fonctionnement.

La Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit de RONKH, qui est une émanation du Foyer de Ronkh, intervient dans ce domaine en finançant des producteurs jusqu'à hauteur de 100 000 francs.

IV.2.4 - Analyse diagnostic du développement des périmètres privés

Ces aménagements hors périmètre ont une signification économique et sociale, mais posent un certain nombre de questions.

❖ Signification économique et sociale

- ◆ La diversification des « risques » : il est vrai que les dépendance de l'économie familiale au fonctionnement du périmètre SAED a été fatale aux producteurs

(exclusion, endettement, non-remboursement). Concrètement, cela s'est manifesté par des expulsions. Ces structures annexes, évitent cette dépendance et permettent de maintenir des « choix d'évasion ». Elles constituent aussi l'expression d'une capacité de mobilisation de l'épargne dans des domaines productifs.

- ♦ D'un point de vue social, ces structures hors périmètres, sont les manifestations d'une capacité paysanne à gérer leur propre développement en jouant sur les réseaux familiaux et sociaux. Dès lors, le système de solidarité traditionnel s'insère parfaitement dans le circuit économique moderne, en utilisant à ses fins des éléments du système moderne (étatique dans le cas étudié) qui lui paraissent intéressants.

❖ Les choix discutables

Des éléments paraissent cependant, discutables dans ces choix paysans :

- ♦ ces structures hors périmètre, ne sont pas équipées d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées. Il faut reconnaître que les aménagements privés ne sont pas toujours viables et durables et qu'ils se réalisent de façon anarchique du point de vue de l'aménagement de l'espace ;
- ♦ par ailleurs, les semences choisies par les paysans, qui proviennent de leurs propres récoltes, ne sont pas des semences certifiées, ni stabilisées. Il est probable qu'un autre choix devra s'imposer sous peine de voir baisser les rendements.

Ces structures hors périmètres ont favorisé, l'émergence d'organisations paysannes hétérogènes quant à leurs formes mais cependant fonctionnelles.

Sur les périmètres privés, l'exploitation se fait sur une base familiale. Le GIE est une forme de plus en plus adoptée, car elle donne plus facilement accès au crédit ; ce n'est qu'une « couverture » permettant d'intégrer les membres de la concession dans un cadre légal. L'émergence des périmètres privés ne signifie-t-elle pas le développement d'une agriculture familiale moderne ?

TROISIEME PARTIE :

**PERFORMANCES, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES
DE LA RIZICULTURE DANS LE PERIMETRE
DE BOUNDOUM**

I : PERFORMANCES DE LA GESTION PAYSANNE

I.1 : Problématique et approche

C'est dans un contexte de désengagement que fut décidé et mis en place le programme de transfert de la gestion des aménagements hydro-agricoles dont le préalable était la réhabilitation des périmètres. Les OP, mises en place sous-forme d'Unions pour gérer les périmètres, auront aussi à gérer toutes les autres fonctions, tant de gestion des relations sociales au sein de l'aménagement que des fonctions de relations avec l'extérieur.

En vue d'assurer une gestion convenable des facteurs de production, la SAED, avait mis en place des OP devant servir de relais entre l'encadrement et les producteurs de base.

C'est ainsi que les paysans ont été amenés à s'organiser en GP et en coopératives, selon un modèle défini par l'Etat. Les GP géraient l'eau à l'échelle des mailles hydrauliques, la distribution des intrants fournis par la SAED aux exploitants et la récupération des dettes contractées auprès de celle-ci (intrants, façons culturales...). A l'échelle du périmètre, les coopératives agricoles et leurs démembrements (SV) s'occupaient de la commercialisation de la production auprès des usines de la SAED.

Dans ce contexte, la SAED gérait toutes les relations avec l'environnement extérieur en amont comme en aval de la production (fourniture d'intrants, crédit, électricité, commercialisation etc.). En outre, la planification de l'exploitation des parcelles était contrôlée par les services de mise en valeur de la SAED, qui s'occupaient de la gestion de l'eau à l'échelle du périmètre et assurait la discipline et la coordination à cette échelle. Enfin, l'encadrement technique de la SAED se chargeait d'assurer la diffusion des innovations auprès des producteurs. Toutes ces fonctions assurées par la SAED étaient directement financées par l'Etat. Elles devront être remplies à des degrés divers par les OP que la SAED est supposée appuyer par la formation et l'appui-conseil.

I.2 : Performance de la gestion paysanne

Pour mieux mesurer le degrés de responsabilité paysanne, dans les aménagements hydro-agricoles et donc déduire de la performance ou non des OP, nous axerons, notre analyse particulièrement sur le fonctionnement (aspects liés à l'opération du casier). Une application objective nécessitera donc de faire la part des choses entre les aspects liés à la capacité intrinsèque des OP à résoudre les problèmes de fonctionnement interne de ceux liés aux relations de négociation avec les partenaires extérieurs. De toute évidence, les 2 sont fortement corrélés.

I .2.1 - La Gestion de l'eau

La gestion de l'eau, posait des problèmes à la fois technique et organisationnel :

- ♦ sur le plan technique, la dégradation des réseaux liée à l'âge du périmètre et au mauvais entretien, posait des problèmes de distribution de l'eau. En outre les capacités de pompage étaient limitées par la vétusté du matériel de pompage ;
- ♦ sur le plan organisationnel, les vols d'eau étaient fréquents, ainsi que les cassures volontaires des canaux d'irrigation.

En transférant la gestion du périmètre à l'Union de Boundoum, la SAED avait signé avec cette dernière, un contrat assorti d'une Note d'Entretien et de Gestion (NEG) indiquant les activités à mener. Au niveau de l'Union des OP de Boundoum, la commission Exploitation et Irrigation, se charge du volet gestion de l'eau en définissant un programme global d'irrigation pour les 7 villages qui partagent les eaux de la station de pompage de Diawar. Et au niveau des OP de base de RONKH, cette commission est aussi présente pour définir les modalités de la gestion communautaire de l'eau. Les coûts hydrauliques forfaitaires étaient subventionnés par l'Etat, mais la vérité des prix a été appliquée depuis le transfert.

Des suivis de la consommation d'eau par la SAED, ont permis de constater que, les exploitants ne dépassaient pas la consommation théorique de 25 000 m³ par ha, recommandée pour le riz, d'où des économies significatives pour l'organisation paysanne.

Ces bons résultats méritent d'être confirmés sur plusieurs années de suivi afin de faire la part entre les facteurs de réussite qui relèvent de l'état du réseau réhabilité et ceux relevant de la gestion paysanne.

I .2.2 - L'Entretien et la maintenance.

L'entretien et la maintenance concernent les canaux d'irrigation et le matériel de pompage. La gestion de ces infrastructures par la SAED a causé beaucoup de problèmes, en partie à cause de la perception que les paysans avaient de cet outil, qui n'était pas considéré comme leur « affaire ». Les dégradations, étaient causées à la fois par l'enherbement, les cassures (vols d'eau) et les divagations des animaux.

Depuis le transfert de la gestion à l'Union, le sentiment de responsabilité semble s'affirmer de plus en plus, si l'on en juge par les mesures réglementaires prises dans ce sens par l'organisation. On assiste donc, à une appropriation de l'outil de

production par une adoption de systèmes d'entretien assortis de mesures disciplinaires jusque là appliquées dans la rigueur.

L'important n'est pas ici le type de règlements adopté, mais le processus consensuel de prise de décision impliquant tous les acteurs concernés. C'est ainsi que dans le casier réhabilité, les éleveurs ont été conviés à la discussion sur les règlements concernant la divagation des animaux. Ceux-ci, ont exprimés, des préoccupations qui ont été prises en compte et ont adhéré à l'application des règlements.

Dans le cas, où il est retenu le principe que chaque exploitant, nettoie la partie du canal correspondant à sa parcelle, il est institué une amende, pouvant couvrir les coûts de main-d'œuvre nécessaires à l'Union, pour faire effectuer le travail à la place de l'exploitant. L'Union locale de RONKH, par des descentes régulières sur le casier, veille sous peine de sanctions à un bon entretien par les producteurs des aménagements. En ce qui concerne, les gros travaux, nécessitant des moyens mécanisés, l'Union suite à la demande exprimée par les SV, fait appel à des prestataires mécanisés : faucardage,haussement de diguettes, reprofilage des canaux, etc.

A ce jour, le programme d'entretien semble satisfaisant dans l'ensemble même s'il est signalé l'utilisation des fonds d'amortissement à d'autres fins (notamment des prêts aux membres ou le préfinancement des campagnes pour faire face aux problèmes de crédit, etc.), pouvant affecter la viabilité du système, si l'argent n'est pas remboursé au moment opportun, notamment dans l'hypothèse des sinistres.

Pour maintenir le consensus autour d'eux, les responsables sont souvent amenés à satisfaire les demandes de prêts de tous les groupes. En effet, dès lors que la gestion du périmètre devient l'affaire des paysans, les réalités sociales refoulées par le mode de la gestion de la SAED reprennent le dessus. Ces réalités sociales sont l'expression d'affirmation d'entités socio-politiques et historiques jadis, non prises en compte dans le processus technique d'aménagement. Les paysans de villages différents, mis ensemble (comme présentement avec le périmètre de Boundoum), expriment des velléités d'indépendance, de leadership ou d'autonomie organisationnelle, que le système hydraulique ne permet de mettre en œuvre.

En effet, la conception de l'aménagement, oblige à une centralisation de la décision afin de décider de la mise en culture en contre saison (pour des raisons économiques) et pour la planification de la récolte-battage dans l'objectif de la double culture.

La maintenance, occupe une place importante même si quelques année de fonctionnement sont insuffisantes pour révéler des dégradations réellement significatives, devant permettre de juger de la capacité des OP à assurer cette fonction. De la capacité des OP à gérer et entretenir les aménagements dans le long terme, dépendra en grande partie la pérennité des systèmes de production.

I.2.3 - La production

La réhabilitation et le transfert procèdent de la volonté de l'Etat et des bailleurs de fonds, de maintenir le cap sur la riziculture et par le biais d'une NPA, promouvoir un nouveau type de paysan en le responsabilisant. La réhabilitation des vieux périmètres SAED, constituait donc une vaste opération de remise en état de fonctionnement optimal de vieux casiers confrontés à des problèmes de productivité, si on sait que les rendements de certains périmètres étaient tombés au seuil fatidique de 2 à 3 tonnes par ha.

On peut donc, avancer que le désengagement de l'Etat de la filière rizicole a permis une augmentation importante de la production de riz paddy. Ainsi, dans le delta, la production de paddy estimée à 47 000 tonnes en 1983-1984 passe à 180 000 tonnes en 1994 -1995, soit une progression de 130%¹.

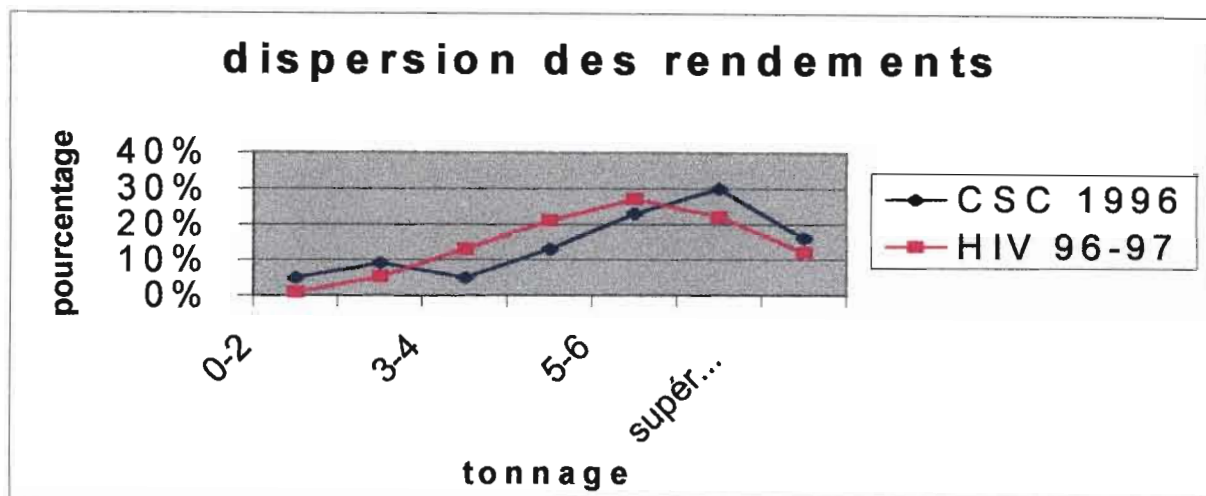
Le tableau ci-dessous nous donne une vision sur la dispersion des rendements au niveau du village de RONKH, d'après des sondages effectués par la SAED en 1996 et en 1997.

Tableau n° 18 :Dispersion des rendements au niveau du village de RONKH

Ronkh	Nb de carrés sondés	0 - 2	2 - 3	3 - 4	4 - 5	5 - 6	6 - 7	> 7	Moy. (t/ ha)
CSC 96	78	5%	9%	5%	13%	23%	30%	16%	5,5
HIV 96-97	100	1%	5,3%	13%	21%	27%	22%	12%	4,9

Source : base de données SAED DPRD/DSE, 1997

¹ SAED, 1997 ; Recueil des statistiques de la vallée du Sénégal, Annuaire 1995-1996 .Version détaillée. République du Sénégal, Ministère de l' Agriculture, SAED, Août 1997, 142 p



Les données utilisées, sont issues des statistiques de la SAED, qui présente l'évolution des productions par saison pour le riz. Les productions sont estimées sur la base de sondages avec la méthode des carrés de rendement. Les rendements obtenus, sont très variables sur le casier. Le graphique nous montre que pour la contre saison chaude csc 1996, au niveau du village de RONKH, 30% des carrés sondés ont obtenu un rendement supérieur à 6 tonnes et 23% entre 5 et 6 tonnes. Pour l'hivernage 1996, 27% des carrés sondés, ont obtenu un rendement de plus de 5 tonnes et 22% réalisent plus de 6 tonnes à l'hectare.

Des producteurs, disent même atteindre fréquemment des rendements plus élevés pendant les cultures de contre saison avec des pics de 8 tonnes à l'hectare.

I .3.4 : L'Union des OP de Boundoum : le passeur social des innovations

au niveau de RONKH

Si aujourd'hui, on peut parler de performances paysannes dans la gestion des aménagements transférés, c'est grâce en très grande partie, à l'Union qui s'est tant bien que mal engagée dans l'encadrement, l'assistance des OP de base, se positionnant comme le passeur social des innovations dans le village de RONKH

Dans le périmètre, l'on a connu successivement au fil de l'histoire de la mise en valeur agricole, 2 types de porteurs sociaux des innovations :

- ♦ d'abord de 1965 à 1986, la SAED, par le biais de ses conseillers agricoles chargés d'introduire, par exemple les nouvelles variétés de riz homologuées par les Pouvoirs Publics ;
- ♦ par la suite, de 1986 à 1995, il y' a eu une « période de flottement » pendant laquelle, il n'existait pas de passeur des innovations. Chaque paysan devait se

«débrouiller» pour se mettre au diapason des nouvelles variétés de riz homologuées et éventuellement se les procurer ;

- ♦ enfin depuis 1995, l'Union des producteurs, dans le cadre de l'extension de ses domaines de compétence, s'est érigée en passeur social des innovations en matières de riz. Depuis lors, elle se charge de vulgariser dans les villages, les nouvelles variétés de riz et joue actuellement le rôle quasi-exclusif de chef d'opinion à l'endroit des producteurs locaux.

Ces différentes fonctions de l'Union, dans le processus d'innovation, se résument concrètement à des fonctions d'interprète, d'informateur, de juge et de guide.

- ❖ *Comme interprète*, l'Union analyse l'information sur les propositions d'innovations selon ses propres opinions. Etant la première dans la zone à découvrir les variétés de riz car, elle va à la rencontre de l'information, elle jauge les qualités des dites innovations et décide de leur intérêt pour les producteurs. Si, elle décidait que les innovations proposées ne sont pas dignes d'intérêt, il est peu probable que les producteurs l'adoptent et apprennent leur existence.
- ❖ *L'Union comme informatrice*, diffuse l'information sur les propositions d'innovations. Elle joue le rôle d'informateur privilégié et quasi-exclusif auprès des producteurs du village, grâce, à un système de vulgarisation très performant, mis en place dès qu'elle a commencé à s'impliquer dans l'approvisionnement des semences.
- ❖ *L'Union comme juge*, approuve ou rejette les propositions d'innovations qui sont faites aux paysans de la zone. En tant que principal fournisseur de semences aux producteurs locaux, elle détient un pouvoir de décision sur les options culturelles de ceux-ci. Si l'Union, décide qu'une variété de riz est intéressante, elle la fera multiplier et distribuer auprès des producteurs, qui, probablement, l'essayeront et peut être l'adopteront.
- ❖ *L'Union, comme guide* enfin, sert d'exemple à suivre pour les paysans. Parceque à son niveau, elle a adopté les nouvelles variétés de riz et les a fait multiplier, les producteurs locaux seront enclins, à leur tour, à les cultiver. D'ailleurs, il existe un rapport entre l'adoption massive des variétés au sein du village de RONKH, pour la campagne d'hivernage 1997 et le fait que lors de la même campagne, l'Union a proposé aux paysans 4 variétés de riz : une ancienne variété (JAYA) contre 3 nouvelles variétés (IR 15-29, Sahel 102 et Sahel 202). En affichant d'emblée son parti-pris pour les nouvelles variétés, l'Union a subrepticement suggéré aux producteurs l'adoption des nouvelles variétés. Bref, l'Union, sans avoir l'air, montre l'exemple à suivre aux producteurs dans le cadre du processus d'innovations.

Dans le contexte actuel de la riziculture (transfert de responsabilité sans mesures d'accompagnement significatives, dévaluation du F.Cfa, libéralisation de la filière riz...), les différents comités de gestion, ont vu leurs missions s'étendre au delà des clauses du contrat, vers des actions prenant en compte l'ensemble du processus de production, ainsi que des actions d'ordre social.

L'Union, en plus de la gestion des aménagements transférés se charge de :

- ♦ financer l'intégralité de la campagne des SV qui n'ont pas eu le financement de la CNCAS, joue le rôle d'intermédiaire entre les SV qui travaillent avec la Banque en complétant le financement de ces dernières en cas de déficit de crédit soit un montant total de 69 648 228 F.Cfa pour RONKH durant la campagne hivernale 1998-1999 (voir financement de la campagne).

Le tableau suivant, donnant une situation des remboursements de chaque SV de base de RONKH pour la campagne hivernale 1997-1998 montre la place de l'Union dans le financement de l'agriculture locale.

Tableau n°19 : Situation des remboursements des SV de RONKH avec l'Union pour HIV 1997-1998

OP (SV)	Surface exploitée	Solde CNCAS	Semences + sacherie	Total solde + semences	Exigible Union	SOLDE
SV ₁	119,26	3238348	263000	2975348	7689352	1066700
SV ₂	94,83	9326018		9326018	4464226	4861792
SV ₃	40,65	1778019	82000	1696019	4180767	5878788
SV ₄	113,73	2702959	214250	2917209	7332639	4415430
SV ₆	32,67			5267111	4639618	627497
SV ₇	54,74		148000	8343980	7808389	535591
SV ₈	63,16		101750	10485305	7833131	2652171
SV ₉	53,22			7728000	6372713	1335287
SV ₁₀	46,4			772800	63727713	1335287

Source : SAED DPDR/DSE, Union de Boundoum, 24- 06-1998

- ♦ financer les charges de commercialisation du paddy, la location de camions pour le transport et le paiement de la manutention ;
- ♦ d'assurer les fonctions liées à la mise en valeur du casier : organisation de l'approvisionnement en intrants, travaux mécanisés, commercialisation de la production des OP et la production semencière pour l'approvisionnement des organisations de base.

En définitive donc, L'Union, comme nous avons essayé de le montrer tout le long de ce travail est le suppléant de la SAED, le support des producteurs de RONKH et s'est même inscrit dans le domaine social, en mettant en place, un réseau d'adduction d'eau potable (AEP) pour atténuer les risques des populations locales en matière de santé, si on savait qu'avant elles s'alimentaient directement à partir du fleuve.

Le tableau suivant, exprimant le budget de l'Union pour la campagne hivernale 1998-1999, nous permet de mesurer la place de l'Union dans l'encadrement des producteurs et dans la gestion des aménagements hydro-agricoles transférés.

Tableau n°20 : Budget de chaque commission pour la campagne hivernale 1998-1999 .

COMMISSIONS	BUDGET TOTAL EN F.Cfa
Aménagement	31621260
Exploitation et Irrigation	69000000
Crédit et Recouvrement	376700
Finance	87691151
Commercialisation	1 356 900
Crédit aux SV et GIE	76866727
Commissaires au comptes	274750
Imprévus	5243751
BUDGET TOTAL	272 431 337 F.C F A

Source Union de Boundoum ,procès verbal du 22 juin 1998 .

Ces importantes sommes gérées ont amené les responsables paysans avec l'appui de jeunes très dynamiques et performants à ouvrir d'abord un compte bancaire (compte n°3917) et à informatiser la gestion administrative et financière de l'Union qui est une nécessité impérieuse vue, l'importance du budget mais aussi l'importance numérique de ses adhérents.

❖ Performance externe de la gestion paysanne

Le contexte général de désengagement, fait que la viabilité des aménagements hydro-agricoles est aussi dépendant de la maîtrise par les Organisations Paysannes de leurs relations extérieures, tant en amont qu'en aval de la production, pour assurer le fonctionnement quotidien du périmètre. En réalité, la qualité des services des organisations aux membres, dépend de la maîtrise des relations extérieures par celles-ci. Parmi ces acteurs on peut retenir :

- ♦ l'ASECCAW qui lui fait bénéficier d'exonérations sur la TVA pour certaines immobilisations (exemple les voitures de liaison de l'Union) ;
- ♦ les bailleurs de fonds (KFW), qui ont un droit de regard dans la gestion des affaires et participent aussi à la formation des producteurs ;
- ♦ les Institutions de Recherche spécialisées comme la SAED, l'ISRA, l'ADRAO ..., pour la formation et la vulgarisation des travaux de la recherche ;
- ♦ les prestataires de services (SENCHEM, SPIA), pour les achats groupés des intrants agricoles.

II : CONTRAINTES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE DANS LE PÉRIMÈTRE

Au Sénégal, le problème des obstacles à l'innovation paysanne dans le domaine agricole se pose avec acuité. En effet, à RONKH et dans le périmètre, le désengagement de l'Etat a posé de nouvelles conditions de travail visant à moderniser et intensifier la production agricole.

Ce désengagement brutal, invite les producteurs à entreprendre des innovations en vue, de rentabiliser l'ensemble de leurs activités productives.

Sans nul doute, les agriculteurs de RONKH et leurs Organisations Paysannes, ont su montrer une réelle capacité d'adaptation aux défis que le désengagement brutal de l'Etat leur lançait.

Ces performances paysannes, que nous avons montré ne doivent cependant, en aucun cas, cacher les nombreuses difficultés auxquelles ils se heurtent. Face à la pluralité d'obstacles, nous avons repéré 3 grands groupes, qui limitent à vrai dire la portée des actions paysannes. Il s'agit :

- ♦ des contraintes naturelles liées à la production ;
- ♦ des difficultés techniques, relatives à l'aménagement et à sa gestion ;
- ♦ et enfin, des difficultés socio-économiques, liées à l'autogestion paysanne ;

II.1 : Les contraintes naturelles

I1.1 - L'érosion des sols

Depuis la construction de la digue périphérique rive gauche, le fonctionnement hydraulique du delta et de son régime sédimentaire ont enregistré de profondes modifications. Conséquences des déficits pluviométriques, ils ont permis la promotion du vent au rang d'agent morphodynamique majeur.

La morphodynamique et l'évolution concomitante des sols compromettent gravement la rentabilité des arrosages et conditionnent quelque peu le bilan économique de l'irrigation. La dynamique des milieux physiques d'avantages artificialisés se traduit dans les aménagements hydro-agricoles, par une intense activité éolienne et une sédimentation croissante dans le delta en aval de Diama. Des vents violents transforment souvent le delta en aire de déflation éolienne qui ressemble par endroit (secteur dénudés) à des paysages sahariens couverts d'épais nuages de poussière.

L'effet est renforcé par l'absence de brises vents et l'existence dans le secteur de Ross-Béthio de semblants couloirs de circulation, cela accroît la force du vent. Dans les périmètres irrigués, la conséquence de la déflation éolienne s'exerce dans le sens d'un ensevelissement des canaux d'irrigation et de drainage. Autre conséquence de cette dynamique éolienne, c'est le dysfonctionnement des principaux axes hydrauliques, en particulier de l'axe Gorom-Lampsar qui alimente les périmètres privés de RONKH.

Au total, donc le maintien de la pérennité de l'aménagement est remis en question par les tendances énoncées ci-dessus d'où la nécessité de la suivi de l'évolution de la morphodynamique actuelle.

II.1.2 - La salinisation des terres

La salinisation est une autre manifestation de la morphodynamique et ses conséquences semblent encore plus néfastes pour la riziculture. Il faut rappeler que presque partout dans le delta le sel est présent en rapport avec la remontée du biseau salé de l'embouchure vers l'amont lors des étiages du fleuve Sénégal, mais aussi de la transgression marine du Nouakchottien vers 5500 ans BP. Le sel progressivement déposé, se présente sous forme de concrétions souterraines qui remontent en surface à l'occasion, la nappe phréatique étant dans le delta à environ 1mètre de profondeur. La salinisation est entretenue par le développement anarchique des périmètres privés, ceux-ci, se déplacent au bout de 4 ans maximum, lorsque la salinisation atteint le seuil critique : perte de 50% des récoltes de riz.

L'effet combiné de ces phénomènes morphodynamiques évoqués ci-dessus (érosion éolienne et salinisation) nécessite des solutions urgentes qui relèvent de la responsabilité de la SAED et des irriguants. Ainsi, il a été préconisé de reboiser pour réduire les surfaces d'emprise du sol et protéger les casiers de l'action éolienne, mais cette solution selon les irriguants présente l'inconvénient d'attirer les oiseaux autour des périmètres irrigués. Il a été préconisé finalement dans l'immédiat d'agrandir les canaux d'irrigation et de drainage et d'effectuer un curage régulier en attendant l'installation de brise-vents.

Quant à la salure, il faut procéder à un lessivage qui refoule en profondeur les sels grâce au planage et au maintien constant d'une lame d'eau en surface. La CSS, utilise ce procédé de dessalement en maintenant pendant 2 ans une importante lame d'eau sur les parcelles. Mais cette solution est très coûteuse. Les institutions de recherche spécialisées (SAED, ISRA, ADRAO...) proposent l'utilisation massive de phosphates, d'autre part, les paysans avec l'aide de celles-ci, devraient recourir à des variétés salino-tolérantes.

II .1.3 - les oiseaux granivores

Durant l'hivernage 1994 -1995, les oiseaux granivores ont envahi les rizières si intensément que les médias en ont parlé. Pour d'aucuns, leur origine serait le parc de Djoudj non loin de la zone. Du fait de la culture de contre saison qui coïncide avec la sécheresse, les rizières constituent les principales sources d'alimentation des oiseaux. Dès la germination du riz, les oiseaux (surtout l'espèce quéléa-quéléa) envahissent les parcelles, mangent les grains de riz . Ces oiseaux sont pour les rizières ce que les criquets sont pour les autres champs de céréales. Les moments d'invasion sont généralement au lever du soleil et l'après-midi. Le gardiennage mobilise ainsi donc toute la famille qui passe la journée à chasser les oiseaux à travers des cris, des frondes ect.. La culture de contre saison est maintenant un véritable casse-tête à cause de la menace aviaire.

Les paysans, face à la menace, proposent le traitement des oiseaux par voie aérienne (l'exemple de la CSS). Non seulement ce moyen coûte cher mais il se heurte au refus du Ministère de l'Environnement considérant que les oiseaux constituent une faune irremplaçable pour le parc de Djoudj.

N'empêche que la DRPV ¹de Saint-Louis, aide les producteurs à lutter contre cette menace aviaire. Il faut ajouter aussi la présence massive dans les champs de rongeurs qui causent un véritable casse-tête aux paysans .

En définitive, donc les contraintes physiques liées à la production sont diverses et néfastes sur la production rizicole. A coté des agents morphodynamiques majeurs comme le vent et la sel, on pourrait citer d'autres telsque le riz rouge, le riz à

¹ Division Régionale de la Protection des Végétaux

rhizomes, les insectes ect., mais leurs effets étant moindres car pouvant être combattus par l'emploi des produits phytosanitaires (propanyl, furadan weedon ...).

II.2 - Les contraintes techniques

II.2.1 - Le drainage des eaux usées

Depuis le début de sa mise en valeur, le périmètre de Boundoum, a connu des problèmes de drainage, même lorsqu'il n'y était pratiquée qu'une seule culture d'hivernage. La capacité du Gorom-aval, s'est avérée insuffisante pour assurer une bonne vidange des parcelles surtout celles situées en dessous de la cote de 1 mètre.

La question du drainage, mérite une attention toute particulière surtout au niveau des aménagements privés. En effet, ces périmètres privés villageois ne disposent pas de stations d'exhaure pour rabattre les eaux usées dans les dépressions naturelles. La mise en valeur de l'axe Gorom-Lampsar est d'avantage fragilisée par l'irrigation intermittente des périmètres privés qui favorise la concentration de sels en surface. Cette salinisation est entretenue par le développement anarchique de ceux-ci qui se déplacent au bout de 4 ans maximum lorsque la sursalinisation atteint le seuil critique : perte de 50% des récoltes de riz. Dès lors se demander si est-ce que les périmètres privés avec leur développement anarchique ne contribuent-ils pas à la désertification du delta ?

Cette question du drainage des eaux usées, renvoie inéluctablement à la gestion de l'environnement par les utilisateurs privés et les Associations Villageoises. Ces aménagements privés ne sont pas trop viables et durables et ils se réalisent de façon anarchique du point de vue de l'aménagement de l'espace. Alors, il ne faudrait pas que le désengagement de l'Etat soit synonyme de « laisser aller, laisser faire » car les ressources en eau ne sont pas illimitées et celles des terres pourraient être compromises de façon irrémédiable par une mauvaise conception des aménagements (absence de drainage). Une utilisation anarchique de l'eau de à travers une politique d'aménagement mal maîtrisée, un mauvais contrôle des rejets insecticides (pesticides et nitrates), pourraient détruire cet écosystème fragile.

D'une bonne gestion des relations entre agriculture et environnement dépendra le maintien à long terme de ces systèmes de production. Ce défi environnemental place paysans et l'Etat devant leurs responsabilités respectives. Il semble toute fois que la bataille contre le sel, ne sera gagnée que lorsque l'installation anarchique des périmètres privés sera maîtrisée et le drainage de tous les aménagements assuré.

C'est pourquoi, dans les Plans Directeurs de la Rive Gauche (PDRG), il est envisagé la création d'un grand émissaire du delta (voir carte). Celui-ci reprendra le Djeuss-amont et rejettera les eaux usées du delta en aval du barrage de Diama. Actuellement, la partie A du projet est achevée, elle concerne le drainage des eaux usées sur le Ndiael. Le financement de la branche B était déjà acquis en 1996

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET
D'EXPLOITATION DES TERRES DU DELTA
DU FLEUVE SENEGAL ET DES VALLÉES
DU FLEUVE SENEGAL ET DE LA FALEME

S.A.E.D.

Direction de la Planification
et du Développement Rural
(D.P.D.R.)

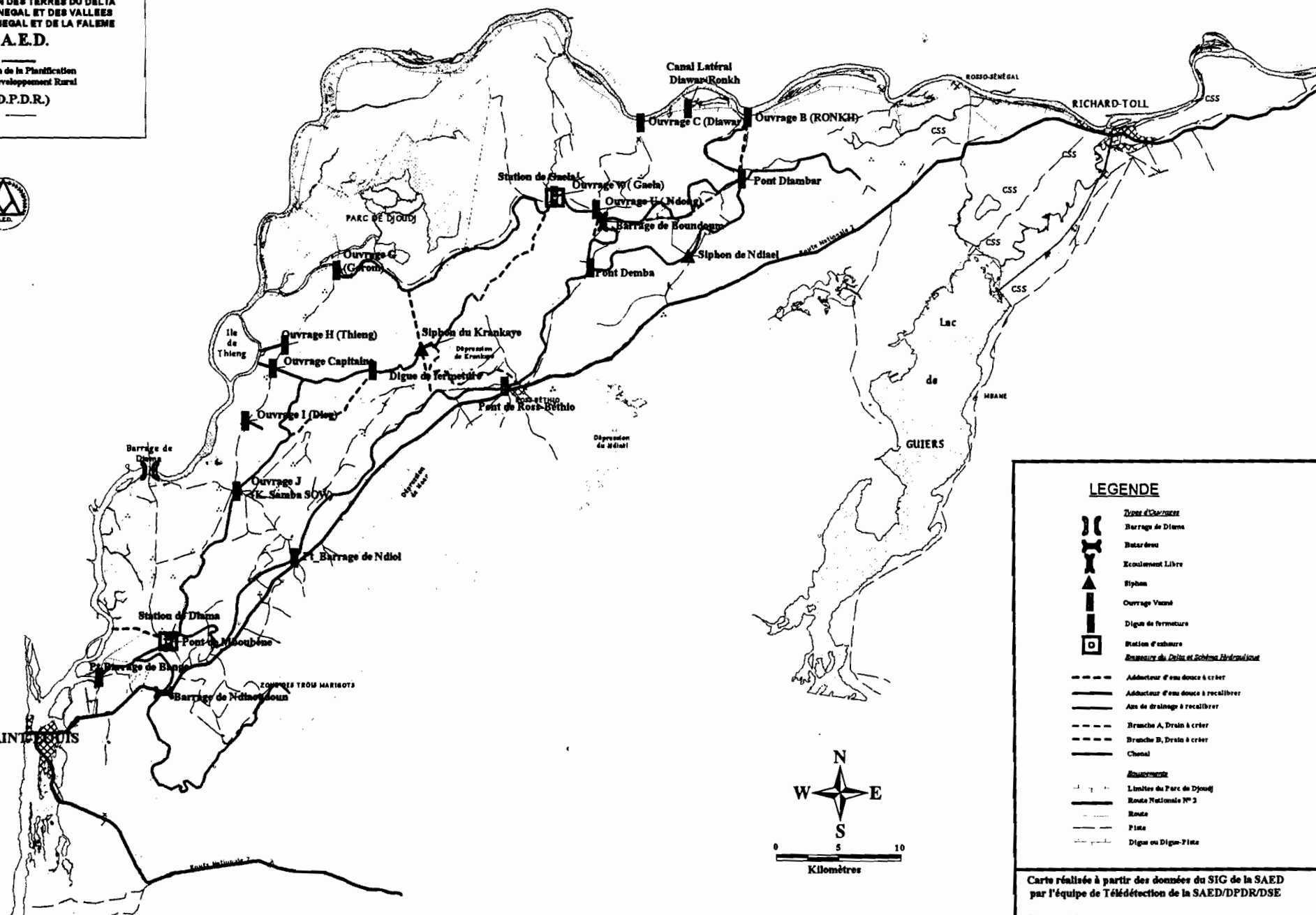


SCHEMA HYDRAULIQUE ET EMISSAIRE DU DELTA

(D'après LAHMEYER, BCEOM-INASTEC)

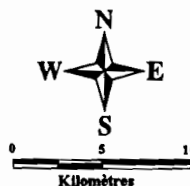
OCEAN ATLANTIQUE

SAINT-PIERRE



LEGENDE

- Types d'ouvrages**
- Barrage de Dième
 - Batardeau
 - Écoulement Libre
 - Siphon
 - Ouvrage Vaseux
 - Digue de fermeture
 - Station d'égout
- Représentation du Delta et Schéma Hydraulique**
- Adonneur d'eau douce à créer
 - Adonneur d'eau douce à recueillir
 - Axe de drainage à recueillir
 - Branche A, Drain à créer
 - Branche B, Drain à créer
 - Chenal
- Autres**
- Limites du Parc de Djoudj
 - Road Nationale N° 2
 - Road
 - Fosse
 - Digue ou Digue-Fosse



Carte réalisée à partir des données du SIG de la SAED
par l'équipe de Télédétection de la SAED/DPDR/DSE

Edition : 1998

(financement KHW) et devait être construit à partir de 1997. Elle devrait reprendre le Djeuss pour se jeter dans le fleuve Sénégal en aval de Diama. La construction de la branche B se traduira certainement par des risques de pollution près de Saint-Louis mais surtout par le déguerpissement des aménagements hydro-agricoles le long du Djeuss, mais tous ces appréhensions sont battues en brèche car tout aménagement structurant induit des effets négatifs.

Sur un autre registre, il faut dire que ce drainage des eaux usées sur le Ndiael, ne rencontre pas la bénédiction des écologistes qui souhaitent protéger cette espace par sa remise en eau à partir du fleuve Sénégal pour satisfaire selon certains, les caprices des chasseurs Français de gibiers d'eau .

II.2.2 - Les techniques culturales

Contrairement à l'opinion qui est faite sur le paysan, relative au non respect des itinéraires techniques à cause du coût élevé des facteurs de production, il est constaté que chez les paysans bien organisés les doses d'engrais appliquées par ces derniers sont bien supérieures à celles recommandées par la vulgarisation. Cependant, les types d'engrais utilisés à certains stades de développement du riz ne correspondent pas aux besoins réels du riz en éléments minéraux. Certains paysans, ont tendance à mettre beaucoup plus de 18/46/0 à la place de l'urée, ce qui crée un déséquilibre nutritionnel au niveau de la plante. Chaque élément minéral a un rôle à jouer à un stade donné de la vie de la plante. Dans le périmètre, les rendements sont affectés par les adventices notamment les cypérus et le riz rouge. Malgré les traitements herbicides et le sarclage manuel, le riz subit une forte pression de cypérus et de riz rouge, il faut également noter le mauvais travail du sol qui se limite à un simple grattage du sol à cause de la vétusté du matériel agricole.

A la maturation, un retard considérable à la récolte est observé dans le périmètre où le semis à la volée permet d'emblaver beaucoup de superficies, le riz peut rester par terre près de 2 mois ce qui affecte sa qualité. Il est donc pour le paysan très difficile de respecter strictement le calendrier cultural car certains facteurs de production ne sont pas toujours disponibles au moment opportun, ce qui bouleverse la planification des actions culturales. Parmi ces facteurs, il faut signaler le crédit de campagne, le travail du sol (manque de tracteurs), le moissonnage-battage, les tours d'eau, l'écoulement de la production etc.

Le paquet technologique est donc à repenser en tenant compte des contraintes précitées.

II .2.3 - L'Entretien et la maintenance

Le transfert de la gestion de l'eau aux Organisations Paysannes sur tous les aménagements SAED réhabilités, entraîne nécessairement une gestion quotidienne de la distribution de l'eau, mais aussi de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydrauliques nouvellement réalisées.

Quelques années de fonctionnement après transfert, sont insuffisantes pour juger de la performance ou non des OP à bien gérer le matériel hydraulique.

De la capacité des OP à gérer et à entretenir les aménagements dans le long terme, dépendra en grande partie la pérennité des systèmes de production irrigués dans le périmètre.

II .2.4 - La formation des producteurs

Les activités générées par le désengagement de l'Etat, supposent de nouvelles connaissances en matières de gestion technique et économique alors que l'intensification des systèmes de production demeure un objectif primordial pour la rentabilisation des différents investissements effectués.

La formation est donc un des volets les plus importants, elle doit donc être revue et améliorée car la responsabilisation nécessite pour réussir un effort de formation et au moins de suivi pendant des années. Or aujourd'hui, comme nous l'avons remarqué dans le périmètre, la gestion des choses peut poser des problèmes vue l'importance numérique des producteurs mais aussi des budgets de plus en plus importants.

Seule une informatisation de la gestion financière et administrative permettra une bonne communication entre les producteurs et les responsables de l'Union. Heureusement que l'Union s'est inscrite dans cette perspective en recrutant un comptable en la matière et a informatisé la gestion des affaires au niveau de son siège social de Diawar.

Le désengagement de l'Etat a entraîné des besoins importants en matière de formation et d'information pour les individus comme les OP. La SAED, l'ISRA..., pourront-ils y répondre ? Comment associer les producteurs à la prise en charge de ces fonctions ? Faut-il créer l'équivalent de chambres d'agriculture, d'instituts techniques gérés par ou en partie par les paysans ? Comment financer ces structures ?

Ces questions, les OP du périmètre se les posent alors que les structures de développement et de recherche sont en pleine restructuration. Cette formation est obligatoire car comme le disait le Directeur Général de la SAED à l'époque du transfert «quelqu'un qui ne sait pas lire ni écrire dans aucune langue, en un mot qui n'a pas de mémoire que sa propre mémoire, ne peut pas être pleinement responsabilisé ».

Il s'agit donc de voir comment il est possible, dans des délais rapides d'amener les paysans déjà lettrés dans leur langue ce qui est un acquis considérable à la maîtrise d'un nouveau code écrit, leur permettant la communication avec l'extérieur. Cette maîtrise constitue alors la condition sine qua none pour la responsabilisation.

II .2. 5 - Le contrôle de la gestion des affaires

Avec l'élargissement de ses domaines d'activités, les sommes manipulées par l'Union ont sensiblement augmenté et le nombre d'adhérants de même avec 7 villages qui forment le GIE, Union des OP de Boundoum.

La centralisation des décisions et des infrastructures entre les mains de quelques responsables, la faiblesse du contrôle interne et externe sont facteurs de blocages. Tout cela est à l'origine de tensions entre les jeunes qui assurent la gestion quotidienne des opérations, des affaires et les personnes âgées qui conservent le pouvoir central de décision. C'est le système géontocratique qui est en vigueur et qui veut que les jeunes obéissent toujours aux vieux supposés avoir plus d'expérience sur la vie, sur la vie productive. Or, la plupart des vieux qui sont à la tête des OP de base n'ont reçu aucune formation relative à la gestion. Le résultat est qu'on assiste à des lenteurs très préjudiciables dans la préparation et le dépôt des dossiers de crédit ainsi que dans le démarrage du calendrier cultural.

Aussi de nombreuses dépenses n'ont de pièces justificatives et on trouve souvent dans les bilans, un poste dénommé « divers » qui représente souvent près de 5% des dépenses totales de la campagne. En Assemblée Générale de fin de campagne, les dépenses dans les bilans sont parfois sous estimées pour faire croire aux membres que l'organisation a dégagé un résultat extraordinaire.

Mais, faut-il rappeler que l'objectif de l'Union de gestion collective, n'est pas de réaliser des bénéfices, mais en plus d'honorer des charges de pompage et de fonctionnement, de réaliser l'entretien efficient des aménagements et d'approvisionner suffisamment les comptes de dépôt à terme, pour assurer le renouvellement des infrastructures.

II .3 - Les difficultés socio-économiques liées à la production

II .3.1 - La question foncière : « une course à la terre »

Par décret n° 87-720 du 04 juin 1987, les terres du delta autrefois zone pionnière, ont été reversées en zone de terroir. Sous ces termes, se cache une forme particulière de désengagement de l'Etat. Considérées comme zone pionnière, les terres du delta, étaient gérées par la SAED qui contrôlait les aménagements à mettre en place et pouvait éventuellement y installer des paysans extérieurs à la région.

Devenues zone de terroir, ces terres sont aujourd'hui gérées par un Conseil Rural, composé de paysans choisis par leurs pairs, au niveau des communautés rurales dont les limites sont fixées administrativement. Par ce processus, les sociétés rurales améliorent le contrôle de leur territoire, elles peuvent ainsi freiner l'installation d'éléments étrangers comme les agro-industriels. Mais, elles ont surtout favorisé à travers la multiplication actuelle des GIE, une véritable « course à la terre » consistant à une accumulation foncière.

Cependant, les modalités d'attribution par le Conseil Rural laisse à désirer, puisque la distribution se fait de façon anarchique. IL n'est pas tenu compte du cadastre rural qui n'est pas par ailleurs maîtrisé par les conseillers ruraux peu ou pas formés à cela. Aussi, dans son application par les conseillers ruraux, la loi sur le domaine national reste floue car elle considère comme étranger celui qui n'est pas originaire de la Communauté Rurale ou celui qui vient d'un autre pays.

Le Conseil Rural qui attribue les terres ne peut officiellement les donner qu'aux membres de la Communauté Rurale, ce qui désarme les candidats à la colonisation de la vallée. C'est ainsi que, lorsque dans une Communauté Rurale de la vallée, 400 ha, avaient été donné attribués à un marabout mouride, cela avait suscité un tollé général qui a fait reculer le Conseil Rural. On la vu, une seconde fois, avec un cas signalé à Mbilor dans le département de Dagana et il a fallu l'intervention des autorités administratives et politiques de ce département pour mettre fin au contrat qui liait les villageois à un homme d'affaire de l'opposition établi à Dakar mais originaire de cette région. Et s'il était de la majorité ? Du parti au pouvoir ?

Les hommes d'affaires et autres marabouts qui cherchent une faille dans le système, peuvent désormais la trouver par ce biais et avec la complicité tacite et intéressée de villageois trop pauvres, pour financer l'irrigation. Mais on serait tenter de se demander qu'en tant que collectivité locale, la Communauté Rurale au plan strictement administratif, ne doit-elle reconnaître comme étranger que les candidats à la terre venus de pays autres que le Sénégal ?

De même que les dynamismes actuels, préfigurent, pour les prochaines années, la physionomie de la zone : une bipolarisation des acteurs économiques et une concentration de la terre entre les mains d'une minorité en face d'une paysannerie largement majoritaire mais marginalisée. Le conflit Sénégal-Mauritanien ¹, a donné à la compétition pour les terres plus de relief, car se sont des dizaines de milliers de demandeurs de lopins démunis qui sont venus, à partir de 1989, grossir les rangs de tous ces paysans, qui accrochent leur dernier espoir à l'après-barrage.

Les enjeux au niveau de la vallée, avec l'avènement des barrages, montrent la nécessité de faire prendre un certain nombre de mesures pour inverser les tendances et prévenir les tensions. Il est donc capital de créer les conditions de promotion d'une véritable démocratie puisqu'en dernière analyse, la gestion des terres renvoie à cette question. La paysannerie, a besoin de conditions transparentes de vote pour élire les défenseurs de ses intérêts au Conseil Rural, c'est rompre les chaînes de contraintes sociales et religieuses qui conduisent la paysannerie pauvre, à continuer d'élire une caste aristocratique ou des hommes politiques plus préoccupés à élargir la base de leurs richesses matérielles et celles de leurs alliés politiques. Les mutations qui affectent la vallée, ne seront pas simplement d'ordre social, elles toucheront sans doute, tout l'environnement économique. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer des stratégies pour bien gérer ces bouleversements.

¹ Le conflit Sénégal - Mauritanien de 1989 a entraîné l'installation sur la rive gauche du fleuve de 66 298 réfugiés et 42 000 rapatriés (source HCR - Sous Délégation Régionale de Saint - Louis, 1992 : Développement Communautaire de Saint - Louis ; Regroupement Communal des rapatriés de Mauritanie . Saint - Louis .

II .3.2 - Le crédit agricole

«L'argent est le plus indispensable engrais qu'on puisse répandre sur terre»
(Marquis de Mirabeau, 1763).

Aujourd'hui plus que jamais, les opérateurs économiques sont nombreux à croire que la relance économique, doit passer par la redynamisation du secteur agricole. A cet effet, la vallée du fleuve Sénégal, constitue l'un des bastions du développement du pays. Le crédit agricole est l'épine dorsale de la production, tous les opérateurs économiques en font leur plus grande préoccupation car comme le dit le proverbe français : «le crédit est au paysan ce que la corde est au pendu».

Le crédit de campagne constitue, le plus important par la masse financière injectée par la «Banque verte». Concernant le crédit d'équipements pour l'achat de matériels agricoles, depuis 1990, la tendance au niveau est au niveau de la CNCAS et même auprès des producteurs à l'allègement du poste crédit d'équipements car l'incidence de celui-ci, sur les coûts de production du paddy, s'est avérée excessive, parce que, l'achat d'un tracteur ne se justifie que lorsque l'exploitation atteint 80 ha. Toutefois, c'est un impératif compte tenu de la nécessaire mécanisation des aménagements que la CNCAS accepte le financement des outils de production.

Enfin, le crédit de l'aménagement, et c'est probablement dans ce domaine, que les paysans vont rencontrer de plus en plus de difficultés car l'aménagement de base, donc, la création des périmètres, était financée soit, par les bailleurs de fonds, les ONG ou la SAED. Dans l'avenir, on estime qu'en dehors des périmètres réalisés par la SAED, l'appel de crédit pour 80% des superficies à aménager, devra être honoré par les paysans et leurs OP eux-mêmes. En 1988-1989, à titre d'exemple, la CNCAS n'a financé que pour les aménagements 8,5%, leur entretien 5,8% et en 1989-1990, 0,9% et 0,9 % respectivement.

Le taux d'intérêt annuel du crédit CNCAS, jugé trop excessif à ses débuts par les paysans (15 %) a été ramené à 7% pour ce qui est du crédit de campagne.

Pour le remboursement des dettes consenties au niveau de la Banque par les producteurs, la situation est dramatique pour beaucoup, vu les conséquences que cela aura aussi bien au niveau social qu'économique. Les paysans, proposent une annulation du crédit, une reformulation du crédit à court et moyen terme.

Toutes ces difficultés du crédit agricole, en plus du coût élevé de l'apport personnel, pousse beaucoup de paysans en panne de moyens financiers à se tourner vers d'autres personnes. Ces personnes, sont le plus souvent des commerçants ou d'assez riches paysans qui prêtent leur argent aux paysans démunis en contre partie d'un remboursement en nature après récoltes. Cette pratique, est fortement usuraire car au moment du remboursement, les paysans doivent donner le double de ce qu'ils avaient emprunté. Les paysans reconnaissent que cette façon de faire est ruinante, mais ils estiment qu'ils n'ont pas le choix.

Principal dispensateur de crédit rural par l'importance des sommes injectées dans le périmètre de Boundoum comme le montre le tableau ci-dessous, la CNCAS, se trouve dans le dilemme consistant d'une part, à alléger les conditions d'accès au crédit et d'autre part, à s'assurer du recouvrement du crédit ainsi octroyé.

Tableau N°21 : Niveaux des concours bancaires CNCAS dans le périmètre de Boundoum

Dénomination	Nb. d'OP de base	Concours cumulés	CONCOURS 1996-1997		CONCOURS 1997-1998		Impayé et immobilisé au 30-09-1997
			Superficie (ha)	Montant (F CFA)	Superficie (ha)	Montant (F. CFA)	
BOUNDOUN	44	2578163358	1414	306936000	2740	526341828	75437430

Source : CNCAS, SAINT-LOUIS

Au moment où le libéralisme économique tend vers son apogée (on parle de mondialisation), l'investissement privé s'avère incontournable, si l'on sait que l'activité économique, repose essentiellement sur le crédit. Il est facile de comprendre l'intérêt qu'un environnement juridique sécurisant, suscite pour la Banque voir l'Etat. Conscient, du fait que « le crédit peut être la meilleure ou la pire des choses selon l'utilisation qu'on en fait » (A .Piedelièvre), il est indispensable :

- ♦ d'encadrer d'avantage l'exploitant pour éviter, l'usage inconsidéré du crédit ;
- ♦ d'informer et de conseiller l'emprunteur rural, cela permettrait d'empêcher à l'emprunteur d'utiliser les fonds alloués à d'autres fins car, de cela pourrait dépendre son insolvabilité éventuelle.

A l'endroit de la CNCAS, on fait observer que des améliorations suivantes pourraient être apportées sur les prêts :

- ♦ faire passer la durée de crédit de 9 mois à 12 mois, et on conçoit que, la double culture rendue possible par l'édification des barrages, permet de réduire la durée des prêts ;
- ♦ pour le crédit d'équipements, la CNCAS, devrait le faire coïncider avec la durée de vie du matériel considéré (acheté) ;

- ♦ la reconnaissance des sinistres par la Banque, compte-tenu, des contraintes physiques de la production.

II .3.3 - La dévaluation du F.Cfa

La dévaluation du F.Cfa, intervenue le 11 janvier 1994, constitue un tournant décisif dans l'histoire économique des pays concernés. Survenue après près d'une décennie d'ajustement structurel aux incidences controversées, elle est présentée comme étant une condition propice à la redynamisation de certains secteurs d'activités dont celui de l'agriculture. Les résultats attendus de cette dévaluation, sont une plus grande compétitivité des exportations et une restriction sensible des importations de produits alimentaires.

L'approche du budget de culture avant et après dévaluation adoptée sur le type de grands aménagements révèle, une détérioration drastique de la marge nette à l'hectare. Ce rapport indique que, la valeur additionnelle de la production, ne peut pas se compenser de façon satisfaisante par les coûts supplémentaires encourus.

De façon générale, les prix des intrants ont augmenté de façon presque exponentielle, alors que le prix au producteur du paddy a timidement augmenté de 6% (au début de la dévaluation) à 11% en moyenne en 1994. Par conséquent en égard à la production rizicole dans le delta, le taux du profit a décliné, ainsi les revenus des producteurs qui dépendent en majorité des intrants importés, ont fortement baissé. Ce qui est contraire aux effets escomptés de la dévaluation au niveau des producteurs (surtout chez les riziculteurs).

L'impact du changement de parité à moyen terme, sur la production dépendra, en grande partie de la rapidité et de l'efficacité des mesures à prendre par les décideurs pour permettre au prix au consommateur (et par la suite au prix au producteur) d'augmenter pour refléter entièrement la valeur accrue des intrants importés et utilisés dans le processus de production. En d'autres termes, il ne s'agit plus, de protéger les consommateurs urbains au détriment des producteurs, mais aussi, l'action de l'Etat, doit viser la détaxation des produits importés destinés à l'agriculture, afin que leurs prix soient abordables pour les paysans.

II .3.4 - Les stratégies commerciales

Le contrôle de la SAED, sur l'aval de la filière rizicole, était presque total jusqu'en 1988. Ses fonctions, couvraient la collecte, la transformation et la commercialisation du paddy. Un premier désengagement, a eu lieu en 1988 avec l'apparition d'opérateurs privés dans la transformation, travaillant en sous-traitance

avec la SAED. Cependant, le prix garanti au producteur a été maintenu jusqu'en 1994 ; la péréquation sur le riz importé, permettant de couvrir le déficit de la filière.

Le désengagement de l'Etat, franchit une nouvelle étape le 01 janvier 1994, avec l'abandon du monopole officiel de la commercialisation du paddy par la SAED et du prix administré du paddy à la production, avec cependant maintien du contrôle du prix en gros. Par ailleurs, les rizeries SAED sont cédées au personnel admis au départ volontaire. Ainsi donc, le contrôle exercé par l'Etat se limite à présent uniquement à la fixation des niveaux de tarification et exclurait le contrôle des prix.

Si des mesures d'accompagnement, ne sont pas prises en amont et en aval de la filière (crédit, détaxation des intrants, définition des procédures d'intervention et code de conduite dans les circuits de commercialisation et de production de la filière rizicole, etc.), il sera difficile d'impulser le regain de compétitivité du riz local, sinon on serait tenté de se demander, si finalement « faire du riz » est de l'intérêt des paysans ?

Libéraliser la filière et lever toutes les mesures de protection de la production nationale, ceci correspond au triomphe des thèses ultra-libérales dans les institutions internationales. L'agriculture américaine et celle des pays de la CEE, sont les mieux protégées du monde. Pour donner une idée, le Japon, achète du riz à ses paysans à un prix qui représente 5 à 6 fois le prix du marché mondial. La libre concurrence, entre leurs produits et ceux du tiers-monde (formellement interdits de toute forme, de soutien et de subvention à leur production nationale), fait penser au combat inégal entre les pierres et les œufs : l'issue d'un tel combat est connue d'avance.

Certains signes manifestés à travers les foras des OP, montrent déjà que de nombreux producteurs travaillant traditionnellement sur le riz, risquent de s'orienter vers les cultures maraîchères. C'est ainsi que d'immenses superficies, sont aujourd'hui emblavées par les producteurs pour la culture de patates douces.

Aussi, au niveau de la commercialisation du riz, les producteurs rencontrent de nombreuses difficultés pour écouler la production sur le marché faute de bon prix, cela fait que le riz est longtemps stocké dans les magasins faute de clients et ils finissent parfois à la brader lorsqu'ils sont assaillis par les urgences.

Donc, les producteurs proposent l'instauration de quota par l'Etat, obligeant les importateurs à s'approvisionner pour une quantité de riz local. Autrement dit, subventionner au moins indirectement l'agriculture en acceptant qu'elle produise à un « coût interne » supérieur au « coût externe », est dans un certain nombre de situations, parfaitement légitime.

II .3. 5 - L'intensification agricole : la double culture

Avec l'endiguement des 2 rives dans le delta, la cote de Diama sera relevée de 2,5 mètres. D'autre part, dans le souci de rentabiliser les infrastructures (barrages, coût de la réhabilitation dont près de 11milliards de F.Cfa pour le périmètre de Boundoum), de nouvelles possibilités d'intensification agricole sont offertes aux producteurs.

La double culture est techniquement possible et économiquement rentable grâce à la disponibilité de variétés performantes et adoptées aux calendriers culturels répondant aux conditions socio-économiques du paysan. On peut dire que la stagnation, voire même la chute de la production rizicole n'est pas liée à un manque de paquet technologique mais à un ensemble de facteurs interdépendants qu'on trouve en amont et en aval de la production. En amont de la production, nous avons les problèmes de crédits annuels de culture et de crédits d'investissement pour les équipements et les aménagements agricoles, mais aussi de la qualité des aménagements, de l'organisation de la production notamment les semences et les prestations de services. Au niveau de la production, le respect des itinéraires techniques notamment la date de récolte, qui influe sur la qualité de la production (humidité).

En aval de la production, le crédit pour la transformation, l'organisation de la filière de commercialisation, l'amélioration de la transformation (qualité du riz blanc, rendement à l'usinage, emballage et présentation du produit).

En effet, force est de constater que le riz malgré toute son importance sur le plan national n'a pas encore bénéficié de la part des autorités gouvernementales de toute l'attention particulière qu'il convient de lui accorder. Le riz ne bénéficie plus de subventions et n'est pas protégé contre le riz importé.

Pour accroître la production nationale et rendre le riz local plus compétitif, les mesures suivantes sont à prendre :

- ◆ l'augmentation des superficies aménagées ;
- ◆ la réduction des prix des facteurs de production ;
- ◆ la limitation et taxation du riz importé ;
- ◆ l'amélioration des itinéraires techniques utilisées par les paysans ;
- ◆ l'octroi de crédit annuel de culture pour répondre aux exigences de la double culture ;
- ◆ le dégagement de lignes d'investissements pour les équipements et les aménagements agricoles ;
- ◆ l'amélioration de la transformation ;

- ◆ et enfin, l'organisation de l'approvisionnement des facteurs de production et de la filière de commercialisation.

Les recherches pour la levée des contraintes liées à la pratique effective et généralisée de la double culture doivent en plus des mesures citées, ci-haut, mettre l'accent sur la planification des activités en amont et en aval de la production rizicole.

Toutes ces difficultés tant physiques, techniques, socio-économiques que nous avons montré, expliquent, les problèmes qu'ont les producteurs pour payer leurs redevances au niveau de leurs OP de base et ces dernières le retard de recouvrement des dettes avec leurs bailleurs de fonds (CNCAS, Union).

CONCLUSION GENERALE

L'agriculture sénégalaise est malade. Elle est en crise profonde et tous les indicateurs l'attestent. En effet, durant la période 1997-1996, la production agricole du Sénégal, a baissé au rythme de 0,8% par an. Ce qui en 30 ans, correspond à une chute de 40% (Seck T.A, 1997).

Or, au Sénégal, comme partout ailleurs, sinon même plus, lorsque l'agriculture s'enrhume, c'est tout l'économie qui éternue. Pour preuve, le Sénégal importe annuellement 640 000 tonnes de riz, ce qui représente, un déficit de plus de 40 milliards de FCfa sur la balance commerciale (idem).

Il ne s'agit nullement d'un malaise passager car, à moins de changements importants dans les orientations fondamentales, on s'oriente vers une appauvrissement continu des populations rurales et un non moins continu déclin de la production agricole.

S'il est aussi une idée à retenir, c'est celle qui consiste à dire que dans la vallée du fleuve Sénégal, le passage de la culture sèche à la culture irriguée est définitivement opéré. C'est une option irréversible, juste et ne peut donc être remise en cause. Parceque l'avenir de l'agriculture sénégalaise par conséquent l'avenir du pays lui-même se trouve à moyen et long terme dans l'agriculture irriguée. Les fondements futurs de l'agriculture sénégalaise, en tant que poumon de l'économie, ne saurait raisonnablement reposer sur les caprices des aléas climatiques comme c'est le cas avec l'agriculture pluviale.

La mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal, relève donc de la mythologie (le « vieux rêve édénique ») et de l'idéologie « autosuffisante », sortir de la dépendance et échapper au chantage alimentaire des riches, c'est à dire produire ce qu'on consomme (Engelhard P, 1991).

Mais cette riziculture dans le delta et la vallée est malade et n'a pas encore concrétisée tous les espoirs placés en elle. Les moyens consentis ont ouvertement contrasté avec les résultats obtenus. De plus d'un point de vue économique, la riziculture irriguée dans la région du fleuve n'est pas réellement rentable et la filière n'est pas compétitive. A titre d'exemple, un kilo de riz produit dans la région du fleuve, coûte 4 fois plus cher que le kilo de riz importé (Seck T.A., 1997).

De nos jours de plus en plus de voix, s'élèvent contre l'allocation disproportionnée des ressources nationales en faveur de l'investissement dans la culture irriguée, dans la vallée du fleuve Sénégal. Pour les auteurs de ses critiques, la

structure actuelle investissements publics est incohérente. Les investissements consacrés à l'agriculture irriguée seraient surdimensionnés, ce qui explique leur inefficacité (GRS., 1997).

Pour ses mêmes auteurs, l'allocation disproportionnée des ressources en faveur de l'investissement dans la culture irriguée, « découle en grande partie de l'orientation fondamentale d'augmentation de l'autosuffisance alimentaire plutôt que de la sécurité alimentaire. Le soutien à la production rizicole, contribue pour peu à l'amélioration de la sécurité alimentaire » (Christensen G in Seck T.A., 1997).

Nous nous sommes proposés rappelons-le de vérifier 2 hypothèses avancées tout au début de ce travail.

La première hypothèse relative aux problèmes structurels (contraintes physiques, contraintes socio-économiques...) qui sont les obstacles majeurs à la production dans le village de RONKH au delà des difficultés conjoncturelles est vérifiée.

Comme nous le soupçonnions, les contraintes physiques surtout à travers ces 2 agents morphodynamiques majeurs que sont le vent et la salinisation sont néfastes sur les périmètres privés. En effet, les actions éoliennes se révèlent déterminant dans le dysfonctionnement des axes hydrauliques (ensablement des canaux, colmatage des axes hydrauliques,...) qui posent de redoutables problèmes aux périmètres privés surtout au niveau de l'axe Gorom-Lampsar. La salinisation est une autre manifestation de la morphodynamique et ses conséquences sont plus néfastes pour la riziculture. La salinisation est entretenue par le développement anarchique de tous ces périmètres privés qui se déplacent au bout de 5 ans quand la salinisation atteint le seuil critique : perte de 50% alors des récoltes. Le déplacement des privés suite à la sursalinisation contribue à la destruction de cet écosystème fragile que constitue le delta.

Les contraintes socio-économiques surtout au niveau du crédit agricole mais aussi de la commercialisation de la production sont les problèmes majeurs des producteurs.

- ❖ Le crédit agricole est l'épine dorsale de la production agricole surtout aux niveau des aménagements privés. Mais depuis 1992, coïncidant avec l'arrêt du financement CNCAS pour de nombreux GIE de producteurs de RONKH, beaucoup de producteurs ont vu leurs activités baisser considérablement faute de moyens. Les investissements initiaux des périmètres privés sont aujourd'hui l'œuvre de réseaux familiaux et sociaux : aux premiers le montage financier, aux seconds l'exécution effective des tâches. D'autres producteurs se regroupent par affinité pour exploiter moyennant une cotisation pour les frais de fonctionnement ou se tournent vers de riches commerçants qui les subventionnent. Cette pratique fortement usuraire est ruinante mais les producteurs disent n'avoir pas d'autres choix.



- ❖ La commercialisation de la production pose de nombreuses difficultés aux producteurs faute de circuits de production adéquats mais surtout de prix de valorisation du riz local, victime de la concurrence du riz importé. Face à cette difficulté d'écoulement de la production, les producteurs finissent par la brader parce qu'assaillis par les urgences (créanciers, problèmes familiaux...). La responsabilité de l'Etat, est donc vivement engagée d'où une juridiction nécessaire en vue de détaxer les intrants agricoles mais surtout la protection de la filière riz local.

En définitive, ces difficultés structurelles que nous avons citées ci-haut, sont les obstacles majeurs à la production dans le village de RONKH et vont au delà même des difficultés conjoncturelles (dévaluation du F.Cfa, libéralisation de la filière...) et autres (formation des producteurs, intensification agricole...), qui néanmoins ont une part de responsabilités dans les contraintes de la production rizicole.

Pour la deuxième hypothèse relative, à la place de l'Union comme passeur social des innovations et suppléant de la SAED comme l'encadrement et l'assistance aux OP de RONKH, elle nous semble entièrement vérifiée.

Comme nous avons essayé de le montrer tout au long de ce travail, l'Union a largement élargi son champ d'actions. A ses débuts, gestionnaire des aménagements hydro-agricoles transférés, elle a ensuite élargi ses domaines d'interventions, en s'investissant dans la production semencière, dans le financement du crédit aux OP de RONKH (69 648 228 F.Cfa pour la campagne hivernale 1998-1999 ; voir le financement de la campagne). Aussi, l'Union, s'investit dans la distribution des intrants et dans la commercialisation du paddy ou du riz blanc pour permettre aux producteurs de tirer maximum profit de cette opération souvent délicate.

Mieux, l'Union apparaît comme le passeur social des innovations dans le village de RONKH. Elle joue, actuellement le rôle quasi-exclusif de chef d'opinion à l'endroit des producteurs locaux et se charge de vulgariser par exemple les nouvelles variétés de riz homologuées par les Pouvoirs Publics (SAED).

Cette seconde hypothèse renvoie à un des objectifs principaux de cette présente étude qui est de mesurer la place et les limites de l'Union après le glissement des responsabilités.

En fait, entre la politique de développement rural dirigiste et le désengagement total de l'Etat, il existe un juste milieu : c'est l'autogestion paysanne, l'autoprise en charge des paysans dans un cadre organisationnel précis et fonctionnel.

C'est le cas présentement, pour les producteurs du périmètre de Boundoum qui se sont regroupés au sein d'une organisation inter-villageoise fédérative gérée par les

paysans eux-mêmes, qui a tenté et réussi à suppléer la SAED dans son rôle d'encadrement.

Bien qu'il soit inhabituel de l'entendre dire, tant la politique du désengagement de l'Etat du monde rural a été longtemps décriée au Sénégal, il s'avère, que le désengagement a eu un impact globalement positif dans le périmètre de Boundoum.

Ici, c'est suite au retrait de la SAED de la filière rizicole locale ayant engendré la naissance d'une organisation paysanne fédérative inter-villageoise chargée de lui suppléer dans certains domaines, que les paysans, ont commencés à s'investir résolument dans une dynamique qui ne semble pas de s'éteindre.

Le désengagement de l'Etat aura, au moins, eu un mérite : celui d'avoir permis aux paysans du périmètre de Boundoum de se restructurer au niveau de l'organisation de la production rizicole dans l'optique d'une professionnalisation croissante des OP locales.

A ce propos, il serait intéressant, dans la perspective de travaux de recherche futurs de vérifier que la nouvelle dynamique qui se dessine dans la zone est réellement faite pour s'inscrire dans la durée et qu'il ne s'agit pas seulement d'un phénomène passager dû à la naissance récente de l'Union des producteurs de Boundoum.

Autrement dit il serait intéressant, d'évaluer, d'une manière globale, l'action de l'Union des OP de Boundoum dans son ambition de combler le vide laissé par le retrait de la SAED de la filière rizicole. L'on s'interrogerait alors sur les nouvelles stratégies d'autogestion paysanne suite au désengagement de l'Etat dans le delta du fleuve Sénégal.

Aujourd'hui, la plupart des analystes de la situation de l'agriculture irriguée dans la région du fleuve s'accordent à reconnaître que la crise de cette agriculture « ..., relève de problèmes structurels qui vont au delà des difficultés conjoncturelles rencontrées par la filière rizicole » (Ministère Agriculture, 1997).

Face à cette situation de crise, il semble opportun de réorienter les priorités vers peut-être d'autres cultures de rentes, que de rechercher des solutions urgentes à la crise que traverse la riziculture dans la région du fleuve.

Le présent travail, ambitionne, en tout cas, de s'inscrire dans cette perspective. Cependant, notre travail de recherche ne saurait verser dans la prétention et encore moins dans l'illusion du « il suffirait de ... », souvent à la base de l'échec de la plupart des actions de développement.

Nous avons ni la capacité, ni les moyens d'apporter des solutions définitives aux problèmes de la riziculture dans le delta voire d'une manière générale dans toute la vallée du fleuve ; si tant est que de pareilles solutions puissent exister.

La présente étude, n'est animée que d'une seule volonté : celle de comprendre. Comprendre comment les paysans et leurs OP, ont répondu au désengagement de l'Etat. Autrement dit, analyser à travers les OP, comment le glissement de responsabilité s'est effectué pour du coup mesurer la place et les limites des actions paysannes.

Vouloir l'autosuffisance alimentaire et l'agro-business est une chose. Vouloir la promotion du monde paysan en est une autre. La recherche de l'autosuffisance alimentaire céréalière, le plus rapidement possible, est vouée à l'échec. En supposant même qu'un tel objectif soit réalisable, il porterait préjudice au développement de l'agriculture familiale. La conséquence serait fort probablement la disparition des paysanneries du fleuve et l'apparition de nouvelles poches de chômage et de pauvreté qu'aucune politique de transfert ne pourra jamais compenser.

Le véritable enjeu de la riziculture, réside finalement dans le fait de distinguer correctement les moyens des fins qu'on poursuit. « Les plans de développement économique ont été fortement orientés par d'ambitieuses et coûteuses politiques agricoles dont les résultats n'ont cessé de s'éloigner des objectifs définis. Plus de 30 ans après l'indépendance, le Sénégal, change de politiques agricoles à peu près tous les 10 ans, pour chercher à atteindre les mêmes objectifs : autosuffisance alimentaire, promotion des exportations, équilibre de la balance commerciale, relance de la croissance économique » (Seck S.M, 1996).

S'il y'a un choix à faire, nous pensons, c'est celui du développement de la petite agriculture paysanne. Pendant des décennies, les paysans ont vécu dans une médiocre protection ; il est temps qu'ils prennent leurs responsabilités. Qu'ils bénéficient donc d'aide et de support à condition de produire et de dégager des surplus. Un certain désengagement de l'Etat est donc parfaitement logique. On ne peut pas à la fois se faire l'avocat de l'économie familiale paysanne et en même temps lui reprocher son « libéralisme ».

Il faut donc viser l'extension des surfaces par famille, promouvoir un rythme d'aménagement conforme aux demandes paysannes. Préférer la consolidation des exploitations paysannes à l'accélération des aménagements. La petite taille des unités de production est la condition nécessaire de l'apprentissage de techniques nouvelles.

Une raison fondamentale nous encre encore plus solidement dans cette option. « Le développement ne réside certainement pas dans l'acquisition des machines ; il réside dans la capacité des hommes à les intégrer dans un champ d'organisation qui leur soit propre, à en assimiler les techniques et à les reproduire selon leurs besoins » (Engelhard P, 1991).

Nous d'autant plus enclins à le croire, hormis des cas exceptionnels, « les petites exploitations sont certainement les plus aptes que les grandes à protéger l'environnement. Les grandes exploitations pratiquent la monoculture, aussi bien que les labours profonds et le dessouchage qui épuisent les sols ou les rendent vulnérables (sans parler de planages mal faits en agriculture irriguée qui favorisent les remontées salines). L'agriculture intensive, surtout lorsqu'elle pratique des combinaisons arboricoles, maraîchères et céréalières, peut remodeler les terroirs, les rendent résistants à la rouille insidieuse de la désertification et dans leur grande plasticité épouser l'implantation harmonieuse des hommes » (Seck S.M., 19991).

Développer la petite agriculture paysanne, c'est donc consolider l'approche participative basée les capacités d'autogestion paysanne qui en définitive est la solution alternative adéquate face aux limites de l'approche dirigiste qui laissait peu d'initiatives aux paysans. Ce n'est que le *retour de l'acteur* et son repositionnement au centre du système d'organisation qui permet de relancer la dynamique de l'autogestion paysanne.

Toutefois laisser les commandes du processus d'autogestion paysanne, entre les mains des paysans, ne doit, en aucun cas, signifier que l'Etat voire la SAED doit totalement se désengager et abandonner toutes leurs prérogatives à des paysans jusque là qui s'étaient à habituer à être des acteurs passifs dans l'organisation de la filière rizicole.

L'Etat ne peut pas totalement se désengager, à la lumière de ce travail sur l'autogestion paysanne, 3 grandes fonctions nous paraissent relever de sa compétence :

- ♦ une fonction technique couvrant les questions d'aménagement régional et d'environnement ;
- ♦ une fonction économique à travers la fixation des prix du riz paddy et du riz mais aussi nous semble-t-il la juridiction nécessaire (mesures économiques) pour que «faire riz» soit réellement de l'intérêt des producteurs ;
- ♦ une fonction sociale en aidant à l'organisation globale du milieu : structures à mettre en place, aide au pilotage dans la communication de l'information de l'Union vers les OP de base et les OP vers les exploitations, répartition des responsabilités etc...

On le voit donc, la situation rencontrée dans le delta pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Les dynamiques en cours, permettent d'être optimiste sur l'avenir d'une zone où les marges de progrès restent encore importantes. On mesure néanmoins, l'ampleur du chemin à parcourir pour fortifier et pérenniser une agriculture créée de toutes pièces il y'a aujourd'hui 40 ans et qui vit un tournant de son histoire, pour qu'en définitive, l'autogestion paysanne soit réellement un transfert des responsabilités et non un transfert des coûts et risques.

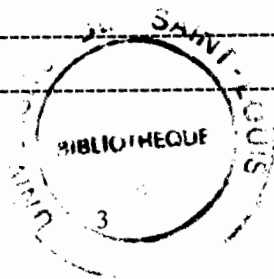
TABLES DE MATIERES

Pages

INTRODUCTION GENERALE-----	1
PROBLEMATIQUE-----	4
JUSTIFICATION DU THEME CHOISI-----	6
METHODOLOGIE-----	6
HYPOTHESE DE RECHERCHE-----	7
MOUVEMENTS DE L'ETUDE-----	8
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE-----	9
I - ETUDE PHYSIQUE DU MILIEU-----	10
I.1 - <i>Définition et origine du delta</i> -----	10
I.1.1 - Définition-----	10
I.1.2 - Origine du delta-----	11
I.2 - <i>Aperçu géologique</i> -----	11
I.3 - <i>Un micro relief particulier</i> -----	12
I.4 - <i>Pédologie</i> -----	13
I.5 - <i>L'Hydrologie</i> -----	14
I.6 - <i>Le Climat</i> -----	15
I.7 - <i>La Végétation</i> -----	16
II - LE MILIEU HUMAIN-----	17
II.1 - <i>Historique du village de RONKH</i> -----	18
II.2 - <i>Répartition de la population</i> -----	18
II.3 - <i>Les Activités</i> -----	19
II.4 - <i>L'Habitat</i> -----	20
II.5 - <i>Les Activités Traditionnelles</i> -----	
DEUXIEME PARTIE : DESENGAGEMENT ET L'AUTOGESTION PAYSANNE : DE LA SAED AUX OP DE RONKH-----	23
CHAPITRE I : GENESE DE LA GESTION ETATIQUE-----	24
I - CONTEXTE DE L'ETUDE-----	24
I.1 - <i>Historique de l'aménagement dans le delta du fleuve Sénégal</i> -----	24
I.1.1 - Des premiers aménagements aux aménagements tertiaires (1938-1972)-----	24
I.1.2 - Le modèle de base : la période avant SAED (1938-1964)-----	24
I.1.3 Les aménagements en submersion contrôlée et l'installation de-----	
la riziculture (1964-1972)-----	25

I.1.2 - Les aménagements en maîtrise totale de l'eau (1972-1982)-----	26
II - DESENGAGEMENT ET TRANSFERT-----	29
II.1 – <i>le Cadre du désengagement de la SAED</i> -----	29
II.1.1 - <i>Le principe du désengagement</i> -----	29
II.1.2 - Le cadre du désengagement-----	29
II.1.3 - Les différentes phases du désengagement-----	30
II.2 - <i>Transfert aux OP du périmètre de Boundoum</i> -----	30
II.2.1 - <i>La réhabilitation</i> -----	31
II.2.1.1 - Le périmètre de Boundoum : déjà une longue histoire complexe-----	31
II.2.1.2 - Situation de la riziculture dans le périmètre avant la réhabilitation-----	32
II.2.1.3 - La réhabilitation du périmètre de Boundoum-----	33
II.2.2 - <i>Le transfert des aménagements</i> -----	35
II.2.2.1 - La nouvelle organisation paysanne : le GIE, Union des OP de Boundoum-----	36
II.2.2.2 - Evolution historique de l'Union-----	37
CHAPITRE II : L'ORGANISATION DE LA FILIERE RIRICOLE : DE LA SAED AUX OP DE RONKH -----	40
I - LES ACTEURS RURAUX ET LEURS ORGANISATIONS-----	41
I.1 - <i>Le Foyer des Jeunes de Ronkh : Genèse et historique</i> -----	41
I.2 – <i>L'Union locale de RONKH</i> -----	42
I.3 - <i>Les OP de base ou SECTIONS Villageoises (SV)</i> -----	43
I.3.1 - Les Anciennes SV-----	43
I.3.2 - Les Nouvelles SV-----	44
I.3 - <i>L E Groupement des Femmes de RONKH</i> -----	45
II - L'ORGANISATION DE LA FILIERE RIZICOLE-----	46
II.1 - <i>Le budget ou l'expression des besoins</i> -----	47
II.2 – <i>Le financement de la campagne</i> -----	47
II.3 - <i>Les semences</i> -----	48
II.4 - <i>La préparation du sol</i> -----	50
II.5 - <i>Le programme de gestion de l'irrigation</i> -----	53
II.6 - <i>Semis en prégermé</i> -----	53
II.7 - <i>Le cycle du riz</i> -----	54
II.8 - <i>Récoltes et battage</i> -----	54
III - RECOUVREMENT ET COMMERCIALISATION-----	54
III.1 - <i>Le recouvrement des exigibles</i> -----	55
III.1.1 - Communication de la redevance-----	55

III.1.2 - Le recouvrement-----	55
III.1.2.1- En espèce-----	56
III.1.2.2 - En nature-----	56
III.2 - <i>La commercialisation du paddy</i> -----	56
III.2.1 - Stratégies de commercialisation du riz paddy-----	60
III.2.2 - Les principaux interlocuteurs-----	61
III.2.3 - La destination de la récolte-----	61
IV - LES PRIVÉS-----	62
IV.1 - <i>PIV et Foyer</i> -----	63
IV.2 - <i>L'extraordinaire foisonnement des périmètres privés</i> -----	63
IV.2.1 - Les raisons de l'émergence des privés-----	65
IV.2.2 - Le fonctionnement des périmètres privés-----	65
IV.2.3 - Analyse diagnostic du développement des périmètres privés-----	66
TROISIEME PARTIE : PERFORMANCES CONTRAINTES ET	67
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE DANS LE	69
PERIMETRE DE BOUDOUM -----	70
I - PERMANCES DE LA GESTION PAYSANNE-----	70
I.1 - <i>Problématique et approche</i> -----	70
I.2 - <i>Performances de la gestion paysanne</i> -----	71
I.2.1- La gestion de l'eau-----	71
I.2.2 - L'entretien et la maintenance-----	73
I.2.3 - La production-----	73
I.2.4 - L'Union des OP DE Boundoum : le passeur social des innovations au niveau du village de RONKH-----	74
II - CONTRAINTES ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE DANS LE PERIMETRE-----	78
II.1 - <i>Les contraintes naturelles</i> -----	79
II.1.1 - L'érosion des sols-----	79
II.1.2 - La sanilisation des terres-----	80
II.1.3 - Les oiseaux granivores-----	81
II.2 - <i>Les contraintes techniques</i> -----	81
II.2.1 - Le drainage des eaux usées-----	82
II.2.2 - Les techniques culturales-----	82
II.2.3 - L'entretien et la maintenance-----	82



II.2.4 – La formation des producteurs-----	83
II.2.5 - Le contrôle de la gestion des affaires-----	84
II.3 - <i>Les difficultés socio-économiques liées à la production</i> -----	84
II.3.1 - La question foncière : « une course à la terre »-----	84
II.3.2 - Le crédit agricole-----	86
II.3.3 - La dévaluation du F.Cfa-----	88
II.3.4 - Les stratégies commerciales-----	88
II.3.5 - L'intensification agricole : la double culture-----	90
CONCLUSION GENERALE-----	92
ANNEXÈS I	
ANNEXES II	

BIBLIOGRAPHIE

- BADIANE D., NDIAYE L., Le peuplement des villages de Boundoum, ENEA, Dakar, 1986, p.9-17
- BADJI B., Le destin des hommes du fleuve Sénégal du XV au XX siècle, Revue de l'Association Sénégalaise des Profs d'Histoire et de Géographie, n°2, mars 1987, p.22-27
- BARRY B., Le royaume du Waalo, le Sénégal avant la conquête, Paris, Karthala, 1985, 450 p.
- BELLOT J.M., Paysans du delta face aux aménagements rizicoles de la SAED, Espaces Tropicaux, n°2, CEGET-CNRS, 1990.
- BELLONCLE G., Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles : le cas de 5 expériences Africaines, Karthala, Paris, 1985, p.55-105
- BELLIERES J.F., KANE A., Les exploitations agricoles du delta et leurs résultats technico-économiques pour la production rizicole en 1993, Saint-Louis, 70 p.
- BELLIERES J.F., KANE A., Aménagements hydro-agricoles publics et privés dans le delta : développement et perspectives. Communication au colloque Internationale organisé par le CNRS et le CIRAD, Bordeaux, avril 1995, 15 p.
- BELLIERES J.F., LEGAL P.Y., Désengagement de l'Etat et dynamiques d'évolution de la riziculture irriguée dans le delta du Sénégal, 1995.
- CROUSSE B., MATHIEU P et al., La vallée du fleuve Sénégal : Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagement, Paris, Karthala, 1991, 371 p.
- DIA I., LEGAL P.Y., le désengagement de la SAED et ses conséquences dans le delta in les aménagements hydro-agricoles et leurs transformation dans la vallée du fleuve Sénégal, 1990.
- DIOP ND., Aménagements hydro-agricoles et agriculture traditionnelle dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, Thèse 3ième cycle de Géographie, Université Luis PASTEUR, Strasbourg, 1984, 167p.
- DIOP ND., BA A. ; « Les nouveaux enjeux de la vallée du fleuve Sénégal ». Historiens et Géographes du Sénégal, n°2, p79-94.
- ENGELHARD P et al., Enjeux, de l'après-barrage dans la vallée du fleuve Sénégal, ENDA, Dakar, 1986, 632p.
- FALL S.M., L'après-barrage dans la région de Saint-Louis. Analyse de quelques enjeux, URED, n°3, mars 1994, p14-28.
- GAYE M., Les coopératives rurales au Sénégal et l'expérience de la responsabilisation in la Politique Agricole au Sénégal, préparée par Bingen R.J., Crawford, vol n°2, 1989, 551p.
- JAMIN P.Y et al., Evolution de l'agriculture et de l'élevage dans une zone de grands aménagements : le delta du fleuve Sénégal, Cahiers de la recherche-développement, n°12, Décembre 1996, p 21-31.

LERICOLLAIS A., Activités traditionnelles et insertions dans les casiers irrigués de la vallée du Sénégal, ORSTOM, 1978, 14 p.

LEGAL P.Y., Les budgets de la culture irriguée dans le delta, mars 1993, 31p

LEGAL P.Y., Le développement de la culture irriguée au Sahel : contraintes et perspectives pour les agriculteurs, séminaire ADRAO, mars 1994, 19p.

MICHEL P., Les bassins du fleuve Sénégal et Gambie : Etude géomorphologique, Université de Strasbourg, Thèse, Paris, ORSTOM, 1973, 752 p.

MICHEL P., SALL M., Le développement rural en question : système agraire, Espaces Ruraux, ORSTOM ? Collection Mémoire, n°106, Paris, 1984.

SAED/DPRD., Audit Général des organisations professionnels agricoles du delta, décembre 1996, 37p.

SAED., Identification et organisations professionnelles dans le delta, août 1990.

SAED., Note d'entretien sur le périmètre de Boundoum, novembre 1996, 24p.

SAED., Recueil statistiques de la vallée du fleuve Sénégal , Annuaire 1996-1997.

SAED., Transfert de la gestion des aménagements hydro-agricoles aux OP, mars 1993, 83p.

SECK S.M., Irrigation et aménagement de l'espace de la vallée du fleuve Sénégal, Thèse, Université Saint-Etienne, 3 tomes, 1981, 617 p.

SENGHOR P.TH., Contribution à la levée des contraintes à l'intensification agricole de la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal. Rapport final , ISRA, Saint-Louis, 1994, 18 p.

SOURISSEAU J.M., L'organisation économique des agriculteurs du delta du fleuve Sénégal : tentative d'une analyse institutionnelle de l'échec de l'intensification rizicole, CIRAD, 120 p.

YUNG JM., ZASLAVSKY J., Aperçu sur les stratégies des producteurs et des OP dans le delta du fleuve Sénégal, CIRAD, Montpellier, 1992, 119 p.

ANNEXES I

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

Cela dépend ☐

Guide d'entretien pour gestionnaire SV

Identification

- 1- quel est le nom de votre SV ?
- 2- Quelle est la superficie totale exploitée par votre SV ?
- 3- Depuis quand votre SV exploite-t-elle dans le casier ?
- 4- Combien de groupements comptent votre SV ?
- 5- Combien de personnes exploitent dans votre SV ?
- 6- Quel est l'organigramme de votre SV ?

Financement de la campagne

- 1- Qui a financé votre campagne hivernale 1998-1999 ?
CNCAS ☐ UNION ☐
- 2- quel est le taux d'intérêt ?
- 3- A combien s'élève le montant du crédit CNCAS ?
- 4- Ce montant correspond-il à l'expression de vos besoins ?
- 5- L'Union est-elle intervenue dans le financement de la campagne ?
- 5a- A quelle hauteur l'Union a-t-elle financé votre campagne
tout ☐ une partie ☐
- 6- comment s'effectue le crédit ?
liquide ☐ bons de crédit ☐

Exploitation

- 1- Quelle est la façon culturale utilisée ?
- 1a- A combien s'élève-t-elle à l'hectare ?
- 2- Où vous vous-êtes procurés les semences ?
- 2a- Quelle(s) variété(s) de semences avez-vous cultivé(es) ?
- 2b- Le choix s'applique-t-il à tous exploitants de votre SV ?
oui ☐ non ☐
- 3- Comment s'opère la distribution de l'eau dans les parcelles ?
individuellement ☐ par GP ☐
- 4- Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en eau des parcelles ?
- 5- L'emploi des engrais est-elle généralisée ?
oui ☐ non ☐
- 6- Combien de mois dure la campagne ?
4 mois ☐ 3 mois ☐ cela dépend de la semence ☐
- 7- Comment se fait la récolte ?
traditionnel ☐ moissonnage industriel ☐
- 8- Pratiquez-vous la riziculture de contre saison régulièrement ?
oui ☐ non ☐ cela dépend ☐

Situation économique

- 1- Quelle est la distribution de la récolte ?
Recouvrement ☐ commercialisation ☐ consommation ☐
- 2- Vous commercialisez votre production ou c'est l'Union qui se charge de l'opération ?
SV ☐ Union ☐
- 4- Rencontrez-vous des difficultés au niveau de la commercialisation ?
oui ☐ non ☐
- 4a- Nature de ces difficultés ?

- pas de bon prix ☐ pas d'acheteurs ☐ autres, précisez ☐
- 5- Le recouvrement des exigibles des exploitants est-il total ?
oui ☐ non ☐
- 5a- En cas de non paiement par les exploitants, vous procédez comment ?
sanction ☐ exclusion ☐ autres ☐
- 6- Avez-vous des retards pour le recouvrement de votre exigible au niveau de la CNCAS et de l'Union ?
oui ☐ non ☐

Relation SV et Union

- 1- Comment sont vos relations avec l'Union ?
très bonne ☐ bonne ☐ mauvaise ☐
- 2- Dans quel(s) domaines travaillez-vous avec l'Union ?
Financement ☐ encadrement ☐ assistance ☐ formation ☐
- 3- L'Union a-t-elle remplacée pour vous la SAED ?
oui ☐ non ☐
- 4- Les activités de l'Union répondent-elles à vos attentes ?
oui ☐ non ☐
- 5- Notez-vous des insuffisances, si oui précisez dans quel (s) domaine(s) ?
- 6- Dans l'introduction des innovations comme les nouvelles variétés de riz, l'Union vous Consult-elle ou bien impose-elle ses décisions ?
oui ☐ non ☐ parfois ☐
- 7- Pour la culture de contre saison, c'est vous qui la décidez ou c'est l'Union qui décide ?
SV ☐ UNION ☐

Discussion à thèmes

- 1- Opinion sur le désengagement de la SAED, leur autoprise en charge dans la gestion des aménagements transférés.
- 2- Opinion et comparaison entre la gestion étatique et la nouvelle gestion paysanne avec l'Union
- 3- L'Union peut-elle suppléer la SAED dans l'encadrement et les autres fonctions libérées
- 4- L'Etat doit-il se désengager de la production rizicole
- 5- Principaux problèmes de la filière riz locale les solutions proposées et comment ils voient l'avenir de la riziculture

Guide d'entretien au niveau de l'Union

Identification

- 1- En quelle année a été créée l'Union ?
- 2- L'Union fédérative compte combien de villages membres ?
- 3- Quelle est la superficie totale du périmètre après le transfert ?
- 4- Comment s'est effectuée la répartition de superficie par village ?
- 5- Combien d'exploitants compte l'Union ?
- 6- Quel est l'organigramme de l'Union de Boundoum ?

Activités de l'Union

- 1- Quelles sont les activités de l'Union ?
Approvisionnement ☐ financement ☐ entretien ☐ organisation du travail ☐
Production ☐ encadrement ☐ façons culturales ☐ autres ☐
- 2- Avez-vous des activités à caractère social ?
Santé communautaire ☐ hydraulique villageoise ☐ autres ☐

3- L'Union exerce t-elle des activités syndicales ?

oui ☐ non ☐

4- L'Union a t-elle une base économique solide ?

oui ☐ non ☐

5- D'où tire t-elle ses ressources financière ?

dons et subventions ☐ cotisations des membres ☐

transfert de plus-value entre activités ☐ autres, précisez ☐

6- Les différents échelons participent-ils à la prise de décision ?

oui ☐ non ☐

6a- Comment sont-ils associés à la prise de décision ?

7- Quelles sont les sanctions prévues pour éviter les dysfonctionnements ?

amende ☐ exclusion ☐ retrait de la parcelle ☐ autres, précisez ☐

Relations de l'Union avec l'extérieur

1- Quelle est aujourd'hui, la nature de vos relations avec la SAED ?

Tutelle ☐ cogestion ☐ conflictuelle ☐ relations minimales ☐

1a- Sur quoi portent-elles ?

2- Avez-vous des relations avec d'autres organismes et lesquels ?

oui ☐ non ☐

2a- Quelle est la nature des appuis reçus ?

technique ☐ financière ☐ autres, précisez ☐

3- Qui sont vos partenaires du secteur privé ?

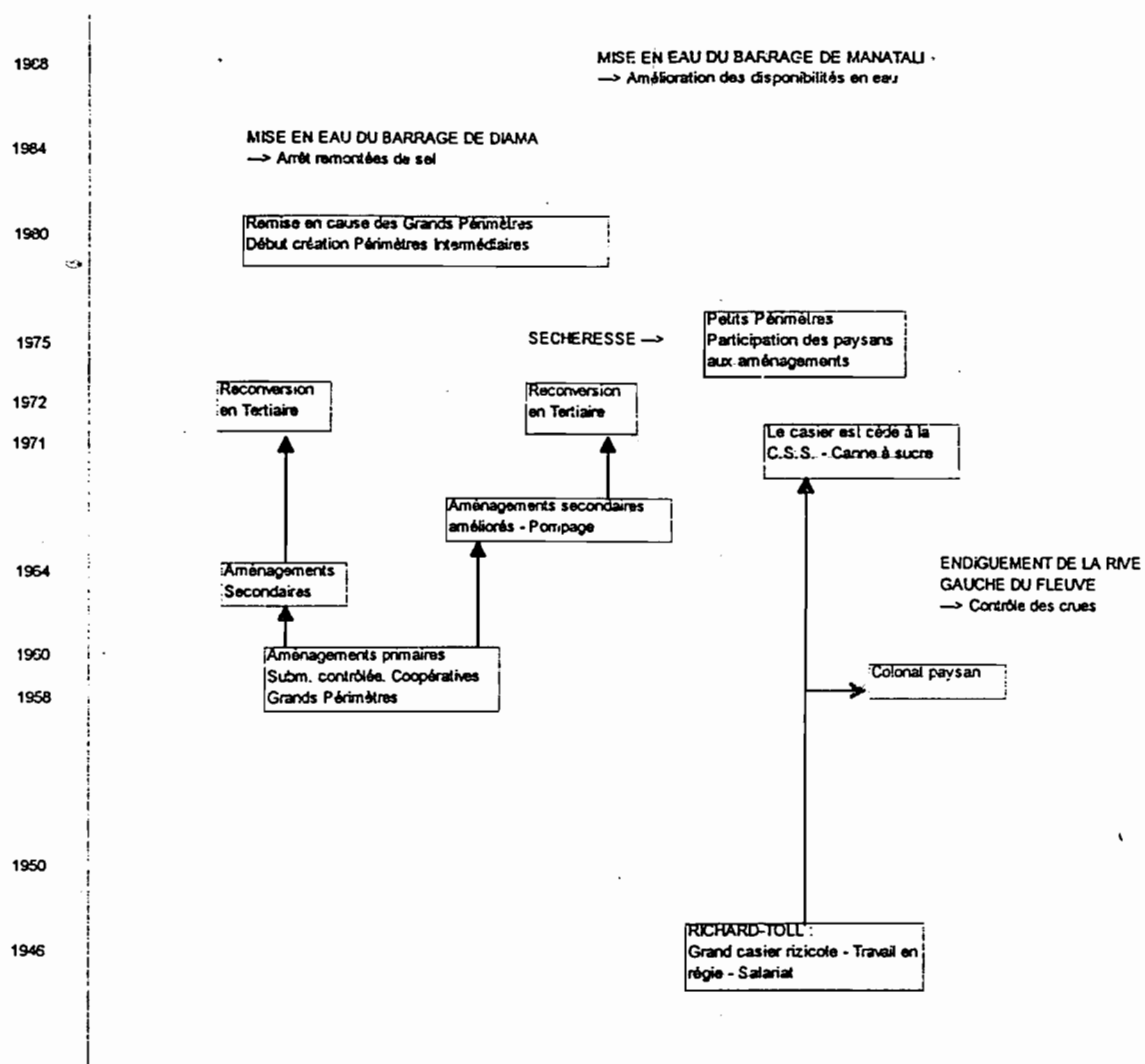
4- Avez-vous des relations avec d'autres organismes ?

Autres Unions ☐ partis politiques ☐ centres de formation ☐ autres ☐

ANNEXES II

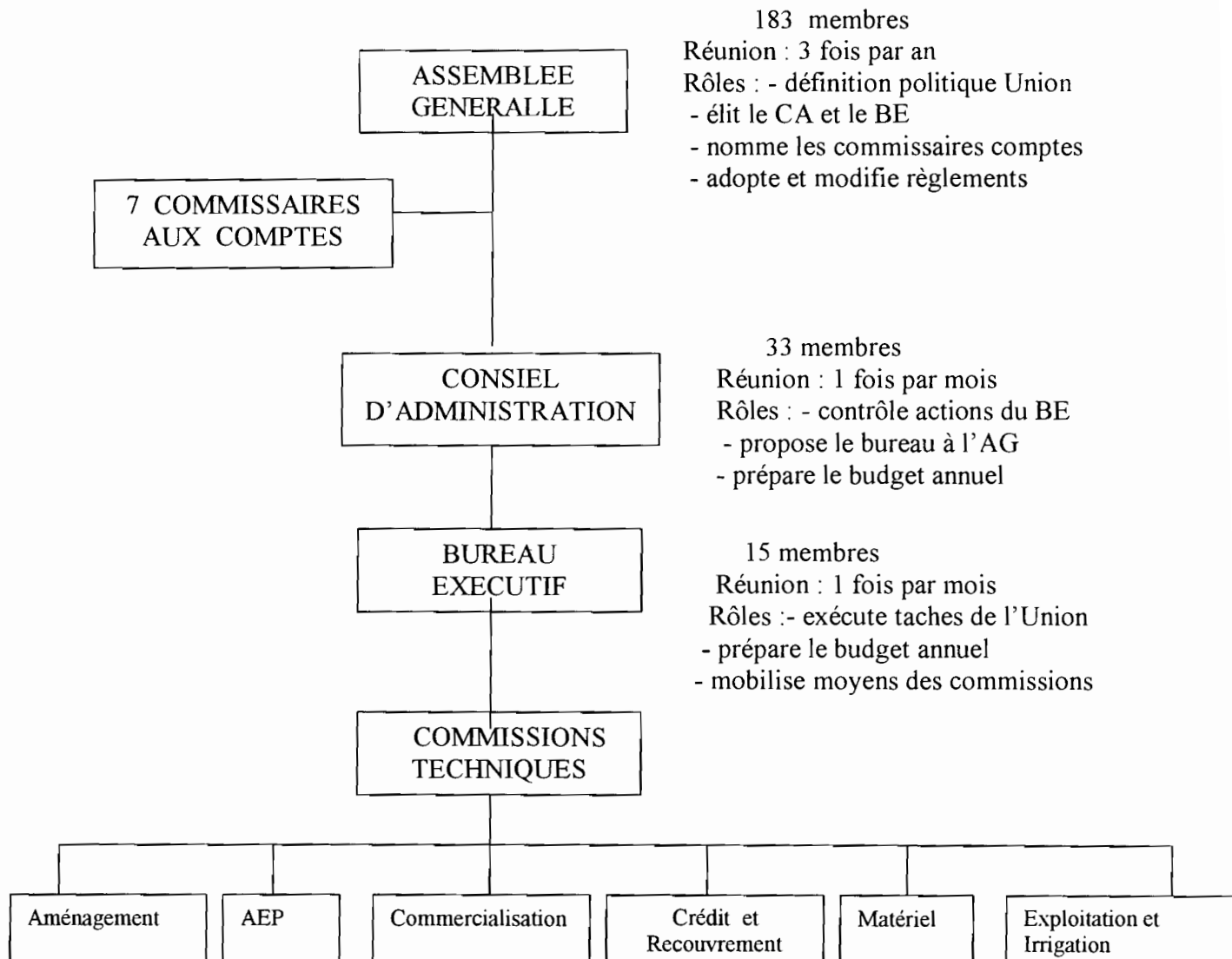
DOCUMENTS

Figure No 2 : EVOLUTION DES CONCEPTIONS TECHNIQUES
D'AMENAGEMENT DANS LE DELTA



Source : NOSMAS, 1989, in Résumé du Plan Directeur de la Rive Gauche, Juillet 1991

ORGANIGRAMME DE L'UNION DE BOUNDOM



SECTION VILLAGEOISE

Ronkhille

RONKH 7

B. P. 36 Rosso-Sénégal

Reçu de Pesage

N° 000029

(98-99)
Campagne :

Alioune Thiam

Nom de la personne :

Alioune Thiam

Poids Brut :

3298

Nombres de Sacs :

40

Poids net :

3218

Frais Manutention :

33

Frais de Sekko :

80

Tirage de Poids :

Sacheries + A.P. 1716g

Poids net remboursé :

2934

Poids net Vendu (net)

impaye 443 kg

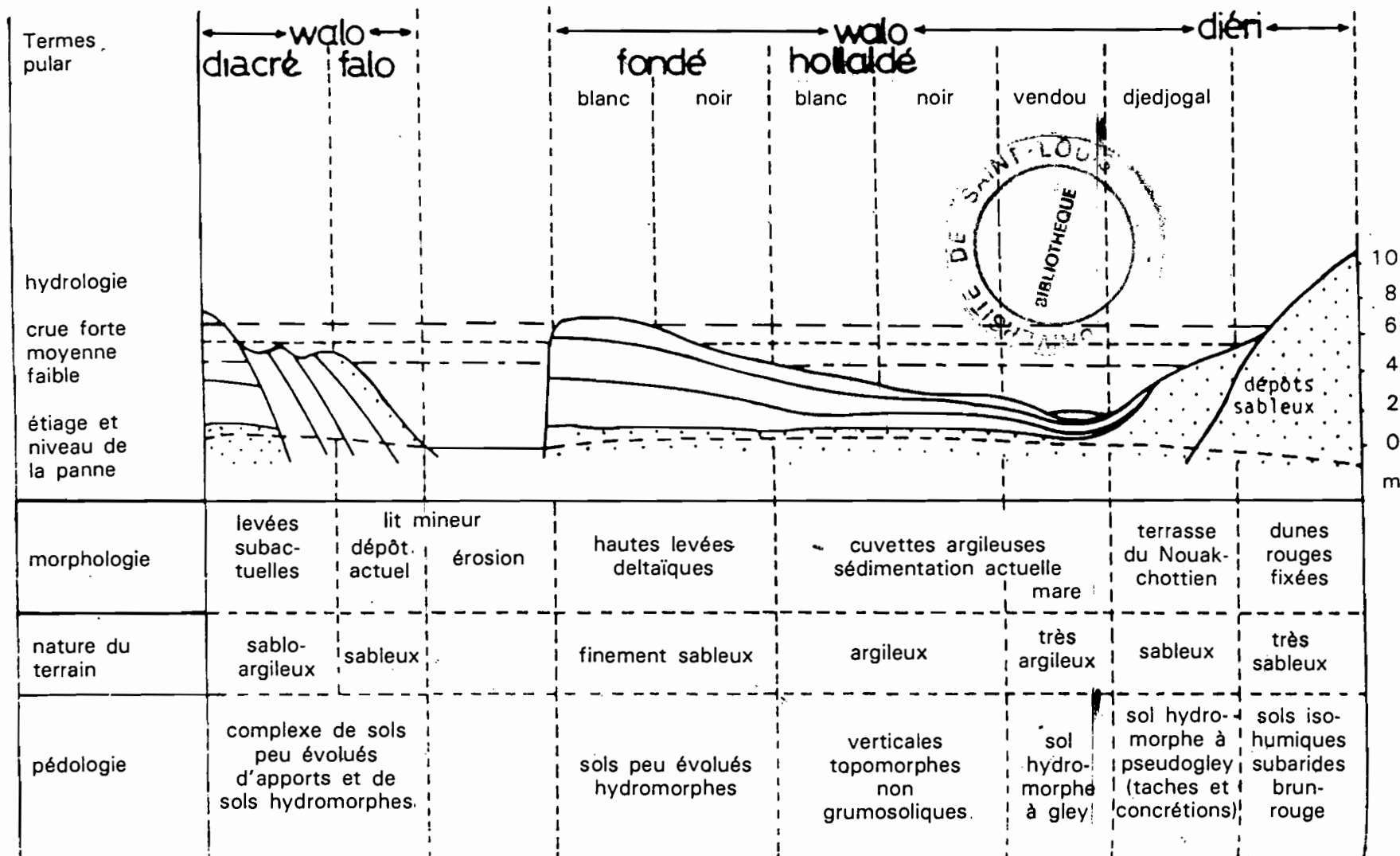
Nom du Peseur

Boubacar Kane

Signature

[Signature]

PAYSAGES DE LA VALLÉE DU SÉNÉGAL
TELS QUE LES DÉCOUPENT LES PAYSANS TOUCOULEURS ET LES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES



Adapté de J. MAYNARD, 1960